

RAPPORT FINANCIER 2015

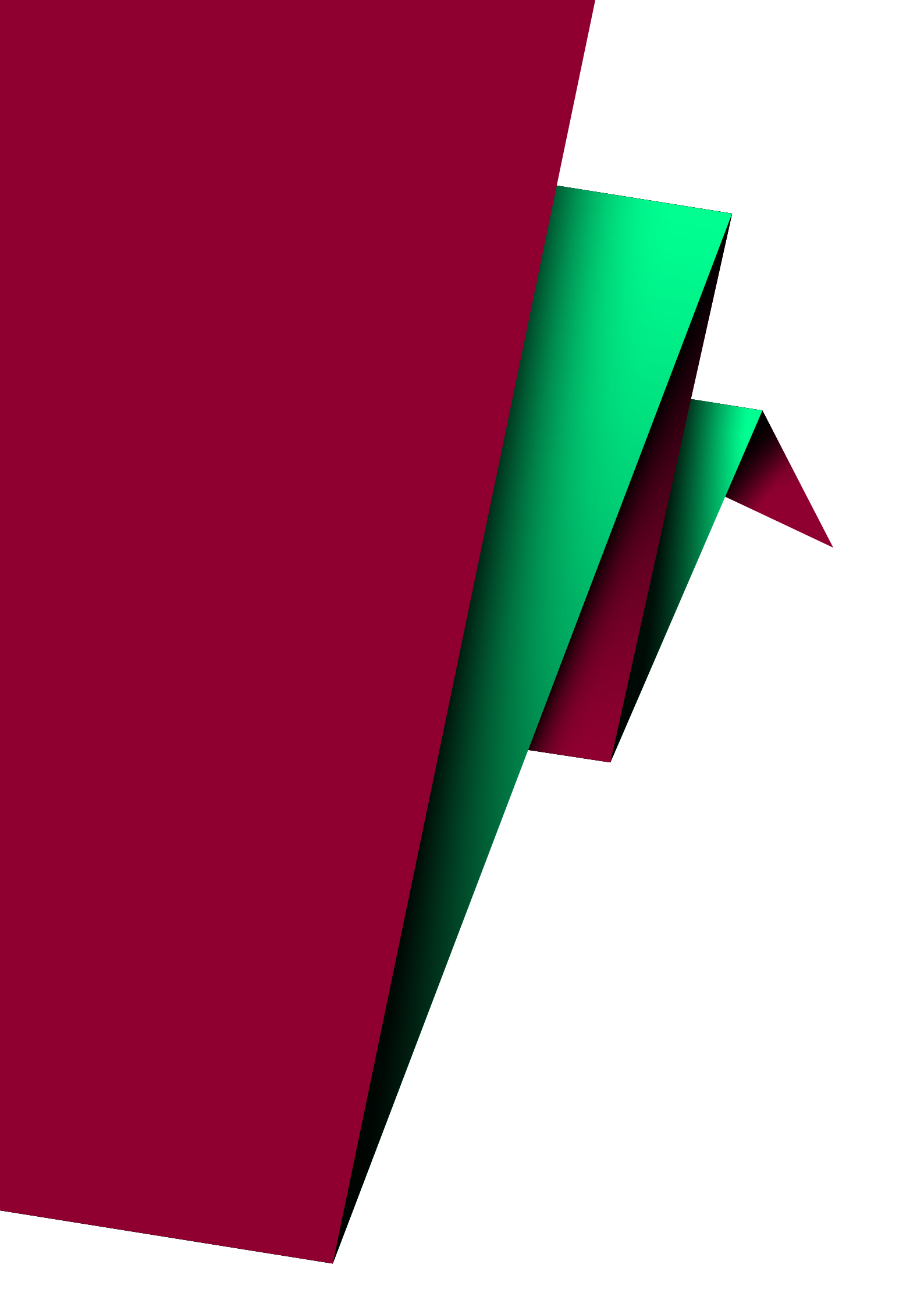


Groupama
Centre-Atlantique



Rapport financier annuel 2015

1. Membres du Conseil d'administration, membres de la Direction et Commissaires aux comptes	Page 5
2. Rapport du Conseil d'administration	Page 9
3. Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale	Page 17
4. Comptes annuels	Page 45
5. Rapports du Commissaire aux comptes	Page 79
6. Rapport sur le contrôle interne	Page 83
7. Résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2016	Page 99



**Membres du Conseil d'administration,
de la Direction et Commissaires aux comptes**

Liste des membres du Conseil d'administration

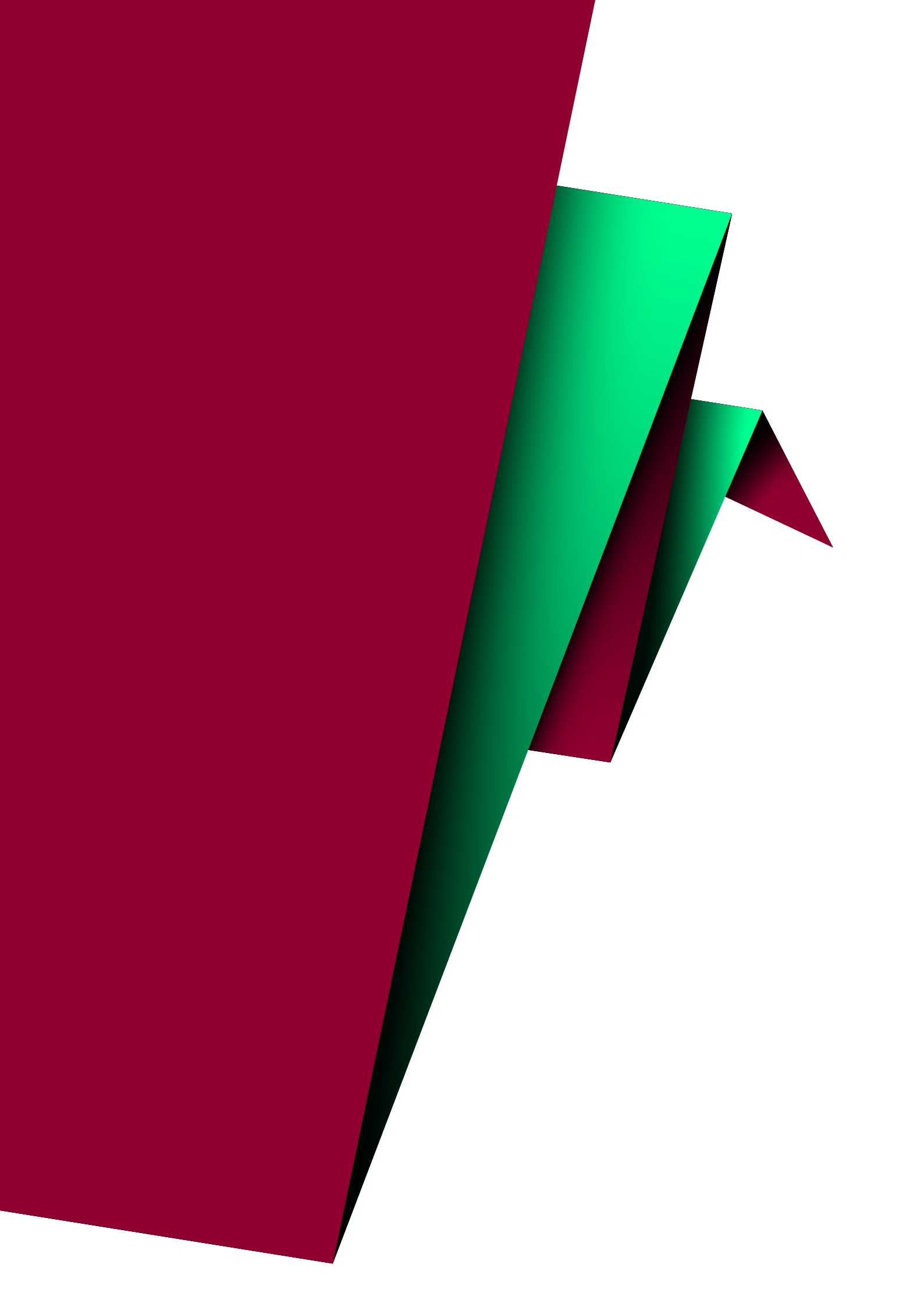
Nom	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Michel BAYLET	15/06/2006	04/2017	15/06/2006
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	04/2019	09/06/2006
Monsieur Dominique BOUCHERIT	13/02/2004	04/2019	10/06/2004
Monsieur Louis-Olivier de BAGLION	02/12/2004	04/2017	04/05/2010
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	04/2017	04/05/2010
Monsieur Jean-Claude JEANSOU	22/09/2006	04/2019	12/06/2007
Madame Marie-Claude NADALET	15/03/2014	04/2021	10/06/2008
Monsieur Jean PILLOT	08/03/2011	04/2021	09/06/2005
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/2009	04/2019	04/05/2010
Monsieur Richard SALLES	29/09/2015	04/2017	09/06/2005
Monsieur Lionel VEQUAUD	08/10/1993	04/2021	18/06/1993
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Jean-Claude BERNARD	15/06/2006	04/2021	15/06/2006
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2005	04/2021	21/04/2016
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	04/2021	22/03/2012
Madame Josiane DUBOURG	08/06/2001	04/2021	08/06/2001
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	04/2021	21/04/2016
Monsieur Jean-Marie GUERIN	17/06/1994	04/2021	17/06/1994
Monsieur Gilbert LETHOUAIL	09/06/2005	04/2017	09/06/2005
Monsieur Joseph PASQUIER	11/06/1997	04/2017	11/06/1997
Monsieur Pascal RENAUD	15/09/2010	04/2017	15/03/2011
CENSEUR			
Monsieur Pascal COMBECAU	14/01/2014		
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Jacki BARDET	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Madame Nelly FAURE	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Monsieur Daniel DUGUET	03/04/2013	04/2019	03/04/2013
Monsieur Laurent NAREZZI	10/04/2014	04/2019	03/04/2013

Liste des membres de Direction

DIRECTEUR GENERAL	
Monsieur Pierre CORDIER	
DIRECTEURS	
Monsieur Sylvain MERLUS	Directeur Général délégué
Monsieur David ALBAREDE	Directeur Indemnisation
Monsieur Jean-Yves CHOTARD	Directeur Opérations d'assurance
Monsieur Philippe COT	Directeur Métier et relation client
Monsieur Philippe DE MESLON	Directeur Région Commerciale 16-17-24-87
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Région Commerciale 36-79-85-86
Monsieur Olivier DUMARTY	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général
Monsieur Benjamin HADDAD	Directeur Technique et Système d'information
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur Développement
Monsieur Gwénaél LE GUILLOU	Directeur Audit interne
Monsieur Jean LOPEZ-MAGANA	Directeur Service aux sociétaires et Vie des contrats
Monsieur Olivier TANYERES	Directeur Marchés ACPS, Entreprises, Collectivités, et assurances collectives
Monsieur Pierre VERGEZ	Directeur Région Commerciale 33-47

Liste des Commissaires aux comptes

TITULAIRE	
PricewaterhouseCoopers Audit SA	Représenté par M. Frédéric TROUILLARD MIGNEN 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine
SUPPLÉANT	
PricewaterhouseCoopers Audit SA	Représenté par M. Éric DUPONT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine



Rapport du Conseil d'administration

1. Faits marquants	Page 10
2. Résultats techniques	Page 10
3. La formation du résultat	Page 11
4. Rapport de gestion financière	Page 12
5. La réserve de capitalisation	Page 15

Faits marquants

Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires IARD & Vie 2015 s'inscrit dans une tendance quasi stable par rapport à 2014 avec un taux d'évolution de -0,9 % en raison d'une forte augmentation de + 18,6 % en Vie, en épargne retraite et prévoyance. L'IARD enregistre une évolution en recul de -4,5 % tant en Assurance de Personnes qu'en Assurance de Biens et Responsabilité.

En IARD, la baisse du chiffre d'affaires s'explique par le transfert du portefeuille des Landes à Groupama d'Oc (15,3 M€) et par un développement commercial négatif à fin 2014, solde en partie compensé par le taux d'aliment tarifaire.

L'assurance de biens et de responsabilité présente une baisse d'évolution de son chiffre d'affaires sur l'ensemble des risques le composant.

Le chiffre d'affaires de l'Assurance de personnes est en baisse, principalement en risque santé individuelle en raison de résiliations marquées sur le marché des retraités et des effets de l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

L'activité Vie, composée des produits épargne-retraite

et prévoyance, enregistre une belle évolution en raison notamment d'un accroissement de la production en Unités de Compte (UC).

Les sinistres :

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice est en amélioration significative en raison de la forte baisse des événements atmosphériques (tempête/récoltes) et d'une diminution de la sinistralité en automobile.

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux est en dégradation en 2015 par rapport à 2014, en raison de l'évolution négative du chiffre d'affaires en affaires directes.

Les produits financiers :

Le contexte d'environnement financier est défavorable aux investissements, notamment dans la poche crédit en raison de taux de placement durablement bas et d'une volatilité élevée des marchés financiers dans la crainte d'un ralentissement des économies. Les produits financiers sont donc en baisse par rapport à 2014. Cependant, le résultat des opérations financières reste positif et les plus-values latentes se sont appréciées.

Les résultats techniques

A la clôture de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élève à 497,2 M€. Il se compose des éléments suivants :

- Chiffre d'affaires dommages affaires directes : 488,2 M€,
- Chiffre d'affaires dommages rétrocession Groupama : 9 M€

Pour l'exercice pur 2015, le chiffre d'affaires dommages en affaires directes représente 483 M€ en baisse de 4,31 % par rapport à 2014.

Le chiffre d'affaires automobile s'élève à 137,4 M€ contre 143,2 M€ en 2014 soit une baisse de 4,1 %. À la clôture de l'exercice, il représente 28,4 % du chiffre d'affaires total.

En assurances de personnes, le chiffre d'affaires est de 150,8 M€, en diminution de 4,04 % par rapport à 2014. Ce risque représente 31,2 % des primes acquises totales, et se compose de :

- L'assurance santé individuelle et collective à hauteur de 115,2 M€ soit 23,8 % des primes acquises totales,
- La prévoyance individuelle et collective pour un montant de 28,5 M€ soit 5,9 % des primes acquises totales,
- La garantie des accidents de la vie pour 7,1 M€ de cotisations acquises, en progression de 1,2 % par rapport à 2014 et représentant 1,4 % des primes acquises.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie sont égales à 148,1 M€, soit 30,7 % des primes acquises totales.

Les primes des risques atmosphériques représentent 46,8 M€, en baisse de 11 %, dont l'assurance récoltes valorisée à 21 M€ en baisse de 19,4 %. Cette diminution est pour partie en lien avec les opérations de transfert du portefeuille de contrat MRC vers les contrats grêle/tempête et des actions de surveillance et pour partie avec la migration des Landes.

À la fin de l'exercice 2015, le portefeuille est réparti par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 55,5 %
- Marché agricole : 24,1 %
- Marché des entreprises : 9,9 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 5 %
- Marché des collectivités publiques et privées : 5,5 %

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une belle évolution de 18,6 % en 2015 par rapport à 2014 en raison notamment d'un accroissement de la production en Unités de Compte (UC). Le chiffre d'affaires s'élève à 114,3 M€ fin 2015.

Concernant l'activité bancaire, le montant des encours des dépôts est en légère diminution par rapport à 2014 et s'élève à 173,1 M€. Le montant de l'encours des crédits est à 146 M€ fin 2015.

Le rapport sinistres à cotisations 2015 en exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 62,5 % en amélioration de 4,5 points par rapport à 2014, en raison notamment d'une baisse des sinistres du risque automobile et des risques atmosphériques.

- En automobile, le rapport sinistres à cotisations est en baisse de 14 % à 70,1 % en 2015 contre 84,1 % en 2014, avec l'enregistrement d'une sinistralité de dossiers graves moins élevée cette année. L'amélioration est principalement portée par le métier automobile de tourisme : le S/C est de 63,8 % en amélioration de 18,8 points par rapport à 2014 expliquée par une amélioration de la sinistralité grave (3,8 % vs 20,9 % en 2014) et une amélioration de 1,6 point de la sinistralité attritionnelle. Les métiers TMA et Auto entreprise enregistre également une évolution favorable de leur sinistralité dans une moindre mesure cependant : TMA (-2,5 points), Auto entreprise (-5 points).

- En dommages RC, le rapport sinistres à cotisations 2015 de 56,4 % est en dégradation de 5,9 points par rapport à 2014, s'expliquant notamment par :

- En incendie, le S/C à 84 % est en dégradation de 12,3 %, en raison de la hausse de la charge sinistres (+5,2 M€), liée à une augmentation de la fréquence.
 - En dommages aux biens le S/C est à 61,9 % et en amélioration de 3,6 points avec une baisse de la charge sinistres de 1,6 M€.
 - En RC, le S/C ressort à 43,8 % en hausse de 8,1 % par rapport à 2014 (35,7 %), en raison d'une hausse de la charge sinistres de 3 M€.
- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations est de 29,5 % en 2015 contre 53,5 % en 2014 s'expliquant par :

• Un S/C à 13,8 % en tempête qui s'améliore de 25,9 points, avec une charge sinistres à 3,6 M€ qui est en baisse de 6,9 M€.

• Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 48,6 % impacté moins fortement qu'en 2014 (67,5 %) par des événements grêle, excès d'eau et sécheresse.

- En assurances de personnes, le S/C est de 71,9 % en 2015 et reste stable par rapport à 2014. Pour les risques santé individuelle et collective, le rapport sinistres à cotisations est en amélioration de 0,1 point à 73,2 %. Le S/C de la GAV est en dégradation de 13,8 points (58,6 % en 2015 contre 44,8 % en 2014). Enfin le S/C en AP individuelle et collectives se dégrade de 0,4 point (67,7 % contre 67,3 % en 2014).

La formation du résultat

Après les opérations de réassurance avec Groupama S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 124 M€, soit 24,9 % des cotisations contre 25,8 % en 2014. Elle est en baisse par rapport à 2014 de 9,7 M€, marquée notamment par la baisse du chiffre d'affaires de 4,5 % liée en partie à la sortie du portefeuille des Landes. La charge des sinistres est en amélioration (21,9 M€) en raison notamment d'une sinistralité plus faible en auto, en tempête et en récoltes, et compensée partiellement par une dégradation des autres provisions techniques (-7,8 M€) traduisant la baisse des taux de placement sur les engagements de rentes.

Le taux de frais généraux nets à 27,4 % est en hausse de 2 points par rapport à 2014, impacté par l'évolution négative du chiffre d'affaires.

Le ratio combiné consolidé à 96,2 % reflète notre résultat technique et le niveau de nos frais généraux. Il est en hausse de 2,6 % mais reste à un bon niveau grâce à un résultat d'exploitation de qualité.

Le résultat financier à 14,6 M€, ressort en baisse de 2,7 M€ par rapport l'année 2014. Comme l'année précédente, les marchés financiers sont restés volatils

dans un contexte de crainte de ralentissement économique et dans un environnement de taux très bas. La stratégie d'allocation d'actifs a consisté à consolider le portefeuille dans le respect des limites de risques, et à rechercher des protections. Le niveau de réalisation d'opérations financières reste positif et la situation de plus-values latentes à 73,9 M€ est en progression par rapport à 2014 (+5,9 M€).

Par conséquent, le taux de rendement comptable de 2015 (hors actifs stratégiques) ressort en baisse à 3,86 % contre 4,04 % en 2014.

L'affectation des produits financiers est positive à 6,9 M€ pour l'activité d'assurance et à 7,7 M€ pour les fonds propres.

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non-Vie est positif à 18,9 M€ à comparer à 36,5 M€ en 2014.

Après la prise en compte des produits financiers des fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à 15,8 M€.

Compte de résultat

(En millions d'euros)

	2014	2015	Variation	%
Cotisations émises	520,5	497,2	-23,3	-4,5 %
Variation des cotisations non acquises	-1,3	0,2	1,5	-115,4 %
Charges des sinistres	-322,1	-300,2	21,9	-6,8 %
Charges des autres provisions techniques	-3,9	-11,7	-7,8	200,0 %
Marge technique brute	193,2	185,5	-7,7	-4,0 %
Solde de réassurance	-59,5	-61,5	-2,0	3,4 %
Marge technique nette	133,7	124,0	-9,7	-7,3 %
Frais d'acquisition et d'administration	-98,4	-103,7	-5,3	5,4 %
Autres charges et produits techniques	-7,2	-8,2	-1,0	13,9 %
Résultat d'exploitation	28,1	12,1	-16,0	-56,9 %
Résultat financier	17,4	14,6	-2,7	-15,6 %
Résultat non technique	-2,6	-2,5	0,1	-3,8 %
Résultat exceptionnel	-1,2	-3,4	-2,2	183,3 %
Résultat avant IS et participation	41,7	20,8	-20,8	-50,0 %
Impôt sur les sociétés	-7,7	-5,0	2,7	-35,1 %
Résultat social	34,0	15,8	-18,1	-53,3 %

Rapport de gestion financière

Contexte macroéconomique en 2015

L'année 2015 a vu la poursuite du rééquilibrage de la croissance mondiale engagé en 2014. Ce rééquilibrage a cependant été plus asymétrique et a conduit à une baisse du rythme de la croissance mondiale. En effet, les économies développées ont poursuivi leur croissance mais avec des degrés d'avancement différents : les Etats-Unis ont confirmé leur capacité de croissance auto-entretenue et l'Europe sa sortie de récession sur un rythme de croissance modérée. En revanche, les économies émergentes ont été marquées par un fort ralentissement structurel (la Chine en particulier) ou conjoncturel (en raison de la baisse du pétrole). Dans ce contexte, les politiques des banques centrales ont été hétérogènes en fonction des rythmes de croissance domestique et des perceptions d'incertitude sur la croissance mondiale.

En zone Euro, la croissance a repris en 2015 dans l'ensemble des économies (de l'ordre de 1,5 % sur l'année), favorisée par l'affaiblissement de l'euro, l'amélioration des conditions de crédit et la baisse du cours du pétrole. Cette croissance est néanmoins anticipée comme durablement modérée en raison des faiblesses structurelles persistantes des économies du sud de l'Europe et d'un risque récurrent d'anticipation d'inflation négative. L'année a également été marquée par la remontée de risques politiques. En juin, en Grèce, le risque de sortie du pays de la zone euro a fortement augmenté avant d'être revu à la baisse en juillet suite à l'acceptation du plan demandé par les créanciers. En fin d'année, certains risques d'instabilité politique sont apparus dans la péninsule ibérique : en Espagne à l'approche des élections montrant une montée du séparatisme et des mouvements de protestation contre la politique gouvernementale et au Portugal avec la victoire de l'opposition.

Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique non conventionnelle avec l'extension en début d'année de la politique d'assouplissement quantitatif (QE) aux titres souverains et la poursuite des opérations de refinancement long terme des banques. Initialement prévus jusqu'en septembre 2016, la BCE a finalement annoncé en décembre une échéance plus lointaine pour la fin des achats de titres souverains et une nouvelle baisse du taux de dépôts dans un contexte d'incertitude sur la croissance mondiale apparues pendant l'été.

Aux Etats-Unis, malgré un début d'année en fort ralentissement en raison des conditions météorologiques, la croissance en moyenne sur l'année est en ligne avec celle de 2014 (de l'ordre de 2,5 %). L'économie est marquée par une accélération du marché de l'emploi et le redressement du secteur immobilier. Pourtant la réserve fédérale, contrairement aux anticipations de 2014, n'a amorcé sa remontée des taux directeurs qu'en décembre. Ce retard s'explique essentiellement par les incertitudes sur l'impact domestique de la baisse du cours du pétrole et du ralentissement de l'économie mondiale.

Malgré une croissance confortable tirée par la demande domestique (proche en moyenne de 2,4 % sur l'année), mais déclinante en fin d'année, le Royaume-Uni a quant à lui maintenu sa politique inchangée. Deux risques ont progressivement pesé sur l'économie britannique au cours de l'année : l'annonce de la mise en place en 2016 d'un référendum sur une éventuelle sortie du pays

de l'Union Européenne, le ralentissement de l'économie mondiale qui a fait baisser les anticipations d'inflation en fin d'année.

La Chine poursuit la mutation de son modèle économique, qui a pour conséquence un ralentissement de son économie, avec des indicateurs conjoncturels qui se sont progressivement dégradés. La Banque Centrale a tout au long de l'année accéléré ses mesures d'assouplissement monétaire (baisse des taux directeurs et de réserves obligatoires) et budgétaires en poursuivant son programme de libéralisation de l'économie et en augmentant les plans d'investissement en infrastructures au niveau local. Les changements de politique de change (dévaluation du Yuan) fin août ont exacerbé les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie provoquant un choc très violent dans les marchés.

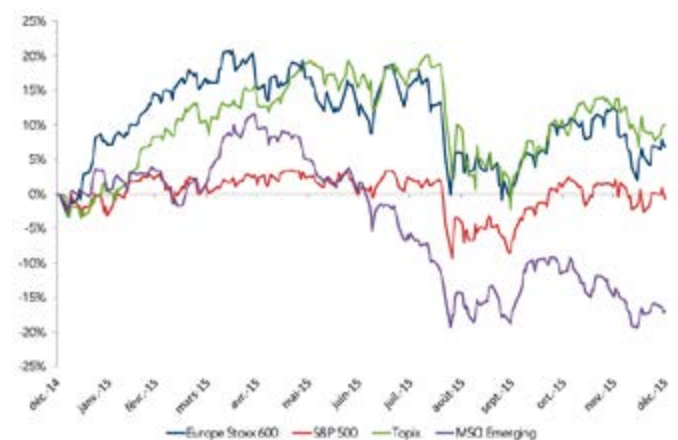
Les autres économies émergentes ont quant à elles été soumises globalement à l'impact de la poursuite de la baisse des matières premières, qu'elles soient alimentaires, énergétiques ou industrielles. Ces baisses ont pesé sur la balance commerciale des pays exportateurs contraints d'agir sur leurs devises. Celles-ci ont encore reculé de plus de 20 % en moyenne contre le dollar sur l'année. En même temps, les risques spécifiques, géopolitiques ou budgétaires ont accentué les difficultés de certains pays plus localement.

Au Japon, 2015 semble marquer un renversement de tendance de l'économie avec les premiers résultats positifs des politiques menées par le gouvernement Shinzo Abe, malgré une croissance chaotique. L'amélioration continue du marché du travail et l'accélération très progressive des salaires laissent entrevoir la possibilité d'une véritable sortie de la déflation. Ces évolutions expliquent que la Banque Centrale ait maintenu quasi inchangée sa politique monétaire tout au long de l'année.

Marchés financiers en 2015

Après un début d'année dans la continuité de 2014, l'année 2015 a été marquée par de mauvaises performances des actifs risqués à partir de juin dans un contexte d'accroissement de la volatilité.

Évolution des marchés actions



L'année 2015 a connu une forte volatilité sur les marchés action et des perspectives de croissance mondiale sans cesse revues à la baisse. Ainsi les performances ont été globalement en net retrait par rapport à 2014 :

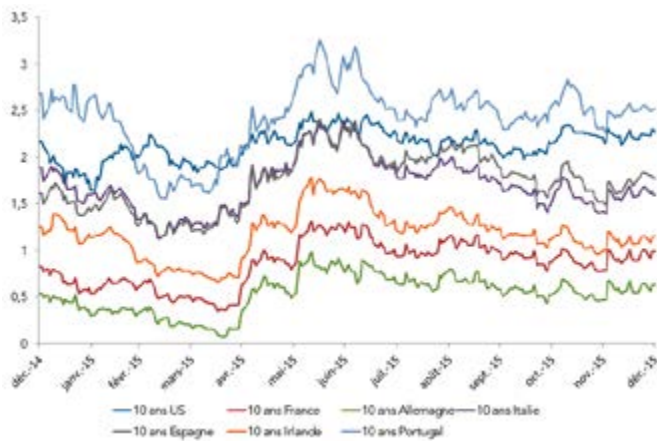
- Le marché américain (S&P 500) a terminé l'année quasi stable avec un recul de -0,7 % (après une

hausse de 11,4 % en 2014). Malgré une croissance supérieure à 2 %, les entreprises américaines ont été pénalisées par le renchérissement du dollar sur l'année, ainsi que par la baisse du prix du pétrole qui a fortement pesé sur le secteur énergétique, dont le poids est significatif dans l'économie américaine.

- Bien que les marchés européens aient bien plus souffert que les marchés américains depuis la dévaluation du Yuan, les actions européennes ont gagné 6,8 % au global sur l'année, pour des raisons symétriques à celles présentées sur les US : affaiblissement de l'euro et baisse du prix du baril.
- Les marchés d'actions japonais ont quant à eux été portés par la perception positive des politiques économiques (+9,9 % sur le Topix).

Les marchés d'actions émergentes ont fortement souffert en 2015, terminant l'année sur une baisse de 17 % (MSCI Emerging) entamée dès la fin du premier semestre en raison d'une dégradation de l'environnement économique des pays émergents.

Évolution des marchés de taux



Le marché des taux a été marqué par une hausse significative de la volatilité mais termine sur des niveaux proches de ceux constatés en début d'année :

- Aux États-Unis, en raison du report de la hausse du taux directeur la Réserve Fédérale tout au long de l'année, les taux longs américains ont évolué dans un intervalle compris entre 1,65 % et 2,50 % et termine l'année à 2,27 % (contre 2,17 % fin 2014).
- En zone euro, l'évolution des taux s'explique essentiellement par les mesures de la banque centrale, conduisant les taux longs vers des plus bas historiques à la fin du premier trimestre suite à l'annonce de son QE. Sur le reste de l'année les achats massifs de titres par la banque centrale assèchent les marchés obligataires ce qui plafonne les taux longs (en dépit de l'amélioration de la situation économique) et conduit à une convergence des taux de la zone. Ainsi :
 - Les taux 10 ans allemands et français ont respectivement augmenté de 9 et 16 bp, pour terminer en fin d'année à 0,63 % et 0,99 %
 - Sur la même période les taux 10 ans des pays périphériques, à l'exception de l'Espagne soumise à un risque politique plus fort, ont baissé entre 10bp sur l'Irlande et 30 bp sur l'Italie.



Malgré la fin d'année 2014 déjà en net recul, la dette souveraine émergente a réalisé une mauvaise performance en 2015 sur le segment de la dette en devises locales, du fait d'un contexte économique difficile. Au total, en 2015 la dette en USD a cru de 1,2 % tandis que la dette en devises locales a reculé de 14,9 %.

Évolution du marché du crédit



En zone euro, malgré l'accélération de la croissance et l'assouplissement monétaire, le crédit a connu une année 2015 chaotique : le crédit Investment Grade termine l'année en recul de 0,4 %, tandis que le crédit haut rendement a cru de 0,8 %. Les évolutions du crédit américain ont été encore plus dégradées : -0,6 % sur le crédit IG et -4,6 % sur le haut rendement.

Cette évolution s'explique d'une part par la sous-performance des actifs risqués, du fait des nouvelles macro-économiques à partir de l'été (baisse du cours du pétrole impactant l'industrie, surtout aux États Unis, crise chinoise impactant les sociétés exportatrices) et du fait de la hausse de la volatilité des taux provoquant un élargissement des primes de risque crédit. Dans ce contexte, les émetteurs les plus fragiles ont été les plus pénalisés.

La gestion financière

Les investissements :

Dans un contexte économique toujours tendu, marqué par des marchés toujours volatils, la stratégie d'allocation d'actifs 2015 a consisté à poursuivre la sécurisation du portefeuille en réduisant les plus fortes expositions et à rechercher des solutions d'investissement générant de la protection, du rendement récurrent et de la diversification.

Les périodes de hausse des marchés du 1er semestre ont été mises à profit afin de réaliser des plus-values sur la poche action, essentiellement sur les OPCVM. Par ailleurs, quelques acquisitions d'OPCVM actions

avec protection ont été réalisées au cours de l'année, ainsi que des actions en direct ayant pour objectif d'augmenter la diversification et le niveau des revenus récurrents.

Au niveau de la poche obligataire, l'année a été marquée par la poursuite de la baisse des taux et s'est traduite par le maintien d'une poche de trésorerie élevée. Des plus-values ont été réalisées sur la poche OPCVM convertibles permettant de réduire cette poche lorsque les marchés étaient en hausse. Par ailleurs, des investissements ont été réalisés sur les obligations structurées à capital protégé, sur des fonds de prêts et des fonds obligataires diversifiés. Les choix d'investissement ont été réalisés dans une optique de diversification, de réduction du risque et d'apport de rendement récurrent. Les tombées d'échéances sur le portefeuille d'obligation en direct ont été réinvesties sur du crédit « investment grade ». Le niveau des taux du souverain core n'a pas permis de renforcer cette poche (OAT à 0,99 % au 31/12/2015).

Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours bas, ne facilitant pas les investissements sur la poche obligataires, des opérations d'optimisation de la trésorerie ont été réalisées par la souscription de livret bancaire ou de DAT plus rémunérateur que des OPCVM de trésorerie ou que les taux d'intérêt au jour le jour (EONIA), lesquels sont restés à un niveau historiquement bas sur l'exercice.

Au global, le taux de rendement comptable à 3,86 % est en baisse mais reste encore à un niveau favorable.

Avec une volatilité élevée sur les marchés financiers, marquée par un contexte géopolitique difficile, et un ralentissement des économies européennes et émergentes, le CAC termine finalement l'année à 4 637 points en hausse de 8,53 % (vs 4 273 pts en 2014).

Le stock des plus et moins-values latentes est positif à 73,9 M€ en hausse de 5,9 M€ par rapport au 31/12/2014 (68 M€), essentiellement tiré par la progression des marchés actions.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Les produits nets des placements sont positifs à +14,6 M€ en 2015 contre +17,4 M€ en 2014, en baisse de 2,7 M€. Malgré le maintien d'un niveau de réalisation de plus-values nettes extériorisées proches de celui de 2014, la diminution du résultat financier s'explique par l'environnement de taux à la baisse.

Dépréciation des titres stratégiques Groupama Holding

Les résultats 2011 et 2012 de la caisse régionale avaient été très significativement impactés par la dépréciation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour un total de 201,2 M€.

Pour le 31/12/2015, la hausse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 est de 4,5 % par rapport à celle retenue dans les comptes au 31 décembre 2012. En application de la recommandation Groupe, aucune reprise de provision n'a été enregistrée dans les comptes.

La solidité financière :

Les plus-values latentes totales atteignent 73,9 millions contre 68 millions d'euros en 2014. Cette évolution est

principalement due à la hausse des plus-values latentes sur la poche action (+8,9 M€) en raison d'une bonne progression des marchés actions, et à la hausse de la valorisation de Groupama SA en augmentation de 3,8 M€. La poche obligataire est en baisse de 6,1 M€, impactée par des taux longs plus élevés en fin d'année.

Ainsi, fin 2015, la marge de solvabilité ressort à 8,02 fois le minimum réglementaire. Elle correspond au taux de couverture calculé selon le rapport entre la marge disponible et la marge minimale réglementaire. En 2014 elle s'élevait à 7,49.

Perspectives 2016

Comme en 2015, la croissance mondiale ne devrait pas connaître d'accélération marquée et poursuivre son cycle de croissance, sans non plus se dégrader davantage. L'économie mondiale va rester marquée par des situations contrastées entre les différentes zones.

La croissance Américaine devrait rester robuste et continuer à soutenir les investissements et les créations d'emplois à un niveau élevé. Cette poursuite de l'amélioration justifie le rythme prévu par la Fed pour une remontée progressive des taux.

La conjoncture reste également bien orientée dans la zone euro, favorisée par la baisse du prix du pétrole et la politique durablement accommodante de la BCE qui demeure un facteur de soutien des marchés et de soutien à l'investissement. Le risque politique est toutefois présent avec des situations délicates en Espagne, au Portugal notamment.

La croissance chinoise reste tendanciellement en baisse mais sans rupture. L'économie chinoise poursuit sa transition, ce qui crée des incertitudes et des conséquences négatives pour certains pays émergents producteurs de matières premières. L'offre surabondante devrait limiter tout rebond des prix de ces dernières.

L'année 2016 devrait ressembler à celle de 2015 et risque d'être caractérisée par un regain de volatilité, l'amélioration de l'économie devrait tout de même se refléter dans des bonnes performances pour les marchés actions. Les effets devises auront un impact sur les publications de résultats et donc sur la croissance des bénéficiaires. Ils devraient bénéficier aux actions de la zone euro.

Dans ce contexte plus favorable aux actifs risqués, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en optimisant la prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe, afin de rechercher à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité en recourant à des protections.

La recherche de titres performants permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Comme en 2015, la situation actuelle des marchés obligataires nous invite à être prudents dans un contexte de risque de remontée progressive des taux. Le scénario d'investissement devra prendre en compte ce risque et les conséquences en matière de rendements récurrents. Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque, la stratégie d'investissement reposera :

- Sur la poursuite de l'enrichissement du mandat de gestion avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations,

avec un poids de de la dette souveraine qui sera en baisse dans l'attente de meilleures conditions de rémunération.

- Sur une stabilité de la poche actions (relative et non absolue de l'enveloppe), dans le respect des limites de risques définies par le groupe.
- Sur une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec une poche de Dépôt à Terme (DAT) importante.

Une attention particulière devra être portée :

- À l'augmentation des produits récurrents,
- À la stabilité de l'exposition action,
- À la reconstitution du latent,
- À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- À l'adéquation des maturités avec les durations de passif tels qu'ils sont identifiés dans le rapport actuariel.

Augmentation de capital Groupama SA :

Groupama Centre Atlantique participera en 2016 à l'augmentation de capital de GSA via Groupama Holding et Groupama Holding 2, à hauteur de sa quote-part actuelles de détention dans Groupama SA, soit 11,45 % pour un montant de 80,2 M€.

Le financement se fera en priorité sur la poche trésorerie disponible et sur la poche obligataire.

Certificats mutualistes :

2016 sera également l'année du démarrage de la commercialisation des certificats mutualistes qui permettra à la caisse régionale de renforcer sa capacité de développement et sa solvabilité.

Dans ce cadre, les fonds collectés seront cantonnés dans des poches de placements sécurisés.

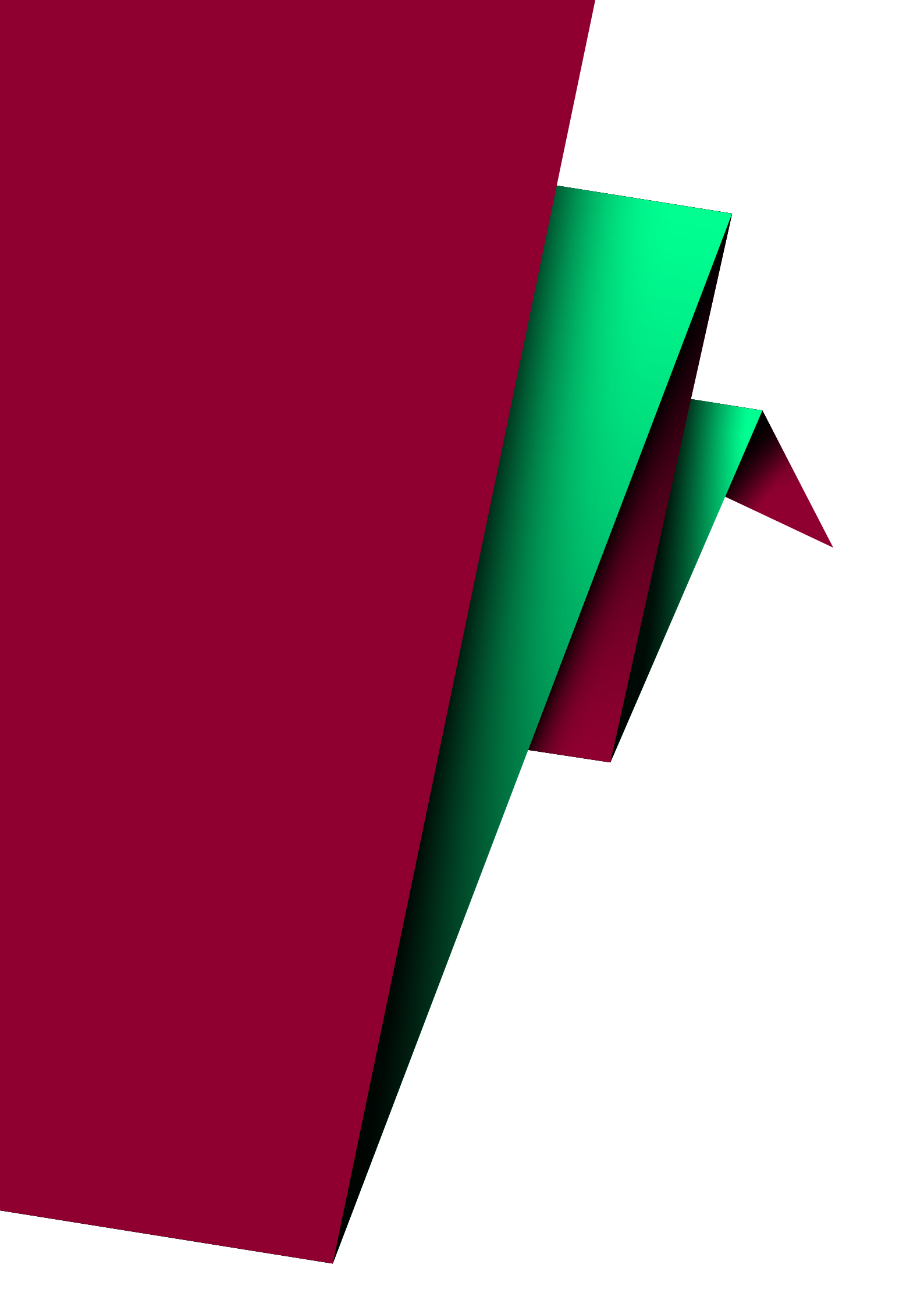
L'objectif de collecte pour Groupama Centre-Atlantique est de 54,5 M€ à l'horizon 2019.

Enfin, 2016 sera la première année d'application de Solvabilité 2. Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

La réserve de capitalisation

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 transposant la directive Solvabilité 2, supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises d'assurance non vie au 1er janvier 2016 et prévoit le virement en « autres réserves » du stock de la réserve de capitalisation au 31/12/2015.

En conséquence, le montant du transfert des comptes de réserve de capitalisation de Groupama Centre Atlantique vers le compte « réserves complémentaires » est de 14 830 176,85 €.



Responsabilité Sociale et Environnementale

1. Groupama, un groupe mutualiste construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE Page 18

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse Page 18
 - 2.1 - Assureur responsable
 - 2.2 - Action en faveur du développement des territoires et de la société civile
 - 2.3 - Employeur responsable
 - 2.4 - Action en faveur de l'environnement
 - 2.5 - Relations avec les parties prenantes
 - 2.6 - Loyauté des pratiques

3. Table des concordances et note méthodologique Page 40
 - 3.1 - Informations sociales
 - 3.2 - Informations environnementales
 - 3.3 - Informations sociétales
 - 3.4 - Note méthodologique

dont Groupama Centre-Atlantique, inscrit ses actions et participe à l'échange de bonnes pratiques.

La démarche RSE est déclinée au sein de Groupama Centre-Atlantique, par le biais d'un référent RSE.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une première stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur des engagements – assureur proposant des offres responsables, action pour les territoires et la société civile (dont la lutte contre les maladies rares), employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, ce qui inclut ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. Groupama Centre-Atlantique participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

Le groupe se dotera pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan, qui démarrera début 2016. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service du programme stratégique du groupe. Le nouveau plan d'action a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama, qui se déclinera également au sein de Groupama Centre-Atlantique.

2.1 Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, Groupama Centre-Atlantique s'engage avec le groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

Offres assurances et banques

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux

L'accessibilité. Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes. Ainsi, en 2012, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir, via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés via l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles.

Sauf mention contraire, l'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique.

1. Groupama, un groupe mutualiste construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le groupe Groupama forge assied son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée, la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes, fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance et financière – protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins... Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. Un plan-cadre triennal est défini au niveau groupe – pour la période 2013-2015, puis pour les 3 prochaines années (2016-2018) –, dans lequel chaque entreprise,

Dans le même esprit, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » en assurance auto. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable. En assurance complémentaire santé, le groupe s'engage : d'une part, il a été le premier assureur à adhérer au dispositif Optique solidaire (pour les assurés de 45 ans aux revenus modestes) ; il est aujourd'hui l'un des assureurs sélectionnés pour proposer des contrats aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS) ; d'autre part, il s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. En 2015, tous les contrats ont été transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire n'a pas été doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Séviane), en optique notamment. À noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement renoué son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). À noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.

Via ses offres, le groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à se protéger des aléas climatiques. Quelques exemples dans nos principaux marchés.

Les particuliers. L'assurance automobile et l'assurance habitation notamment.

- L'assurance auto : l'engagement environnemental du groupe intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Le groupe a poursuivi sa politique de réparation en lieu et place du remplacement des pièces automobiles endommagées, ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO² et notre production de déchets. Ainsi, pour Groupama Centre-Atlantique 29,7 % des pare-chocs et boucliers ont ainsi pu être réparés en 2015.

- En assurance habitation, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé dès 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique. Ces contrats encouragent ainsi nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société. L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

Par ailleurs, Groupama Banque et le site PrimesEnergie.fr sont associés depuis 2014 pour rendre plus accessible le financement de rénovation énergétique des particuliers.

L'agricole. Assureur engagé, organisme professionnel agricole, le groupe Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65 % du marché agricole français) et de la recherche de nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons d'une part l'offre multirisque qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs, qui comporte notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que d'assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation). D'autre part, Groupama a lancé dès 2005 l'offre « multirisque climatique (MRC) sur récoltes » qui permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont Groupama a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, sur toutes les productions (y compris prairies), la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité.

Les entreprises et collectivités. Le groupe développe de nombreuses solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement, qui font l'objet d'études préalables de risques. Sont prises en compte ainsi dans l'analyse du risque le développement des nouvelles technologies énergétiques. Par ailleurs, le groupe a lancé en 2015 en pilote pour les entreprises, un système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe. Pour les collectivités, le groupe a proposé à l'ensemble de ses assurées le service « Predict » face aux aléas climatiques, aujourd'hui étendu aux particuliers et aux entreprises (voir ci-dessous Prévention).

Assureur responsable au-delà des offres stricto sensu, le groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité – du suivi des besoins jusqu'à la gestion des situations de sinistre –, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients (voir 2.5, Relations avec les parties prenantes).

Prévention

La politique prévention du groupe Groupama se traduit depuis 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Les actions de prévention menées par les équipes du

groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers et lycéens, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé...). À Groupama Centre-Atlantique, la prévention se traduit sur le terrain à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure...), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, la Gendarmerie, les sociétés d'auto-route...) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire. Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Groupama développe et développera de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...).

Les actions menées par les équipes prévention de Groupama Centre-Atlantique se déclinent sur dix départements au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants et Prestataires de service ainsi qu'auprès des acteurs du Marché Agricole. Depuis le second semestre 2015, chaque action menée à Groupama Centre – Atlantique porte le Label « 60 ans de prévention ».

Quelques données chiffrées :

En 2015 : 446 journées prévention, tous risques et marchés confondus, ont été déployées à Groupama Centre-Atlantique par les experts préventeurs.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention – en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire - et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc. De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Le site internet www.bienmangerpourmieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement

réservées aux assurés Groupama.

Groupama Centre-Atlantique investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés dans le domaine de la santé. Les conseils en prévention auprès des clients et des non-clients sont présentés lors de rencontres santé ou d'actions spécifiques avec de nombreux partenaires.

- Par exemple, cinq conférences centrées sur les risques d'accidentologie cardiaque ont été organisées sur le département de la Vienne en partenariat avec le Professeur Paul MENU – Professeur émérite en chirurgien cardiaque et président de l'association Cœur Cerveau Sport et Santé. 751 sociétaires ont été ainsi sensibilisés à adopter les bons réflexes santé pour prévenir des risques cardiaques.
- D'autre part, des actions ont été menées sur les dix départements de GCA, sur le thème des accidents domestiques et sur les formations dédiées aux gestes de 1er secours. 75 sociétaires ont pu y assister.
- Pour « Octobre Rose » 2015, de nombreuses associations se mobilisent chaque année aux côtés de la Ligue contre le Cancer pour déployer des actions de proximité et pour encourager les femmes à réaliser une mammographie de dépistage du cancer du sein. À cette occasion Groupama Centre-Atlantique incite depuis 3 ans ses collaborateurs à participer à une marche locale organisée par le « club Soroptimist » de Niort. Les fonds collectés au titre de la participation sont reversés aux associations « Arcande 79 » et « Vivre comme avant », toutes deux mobilisées pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. Cet événement solidaire a été promu par le biais de l'Intranet Galaxie de la caisse régionale.

Sécurité routière

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes dès l'école aux seniors, les entreprises du groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les onze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents « en situation réelle », et incluant en outre un module d'écoconduite. En novembre 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, CENTAURE Aquitaine est également un relais important de nos actions de prévention à l'égard des sociétaires mais également à l'égard de nos collaborateurs en particulier depuis 2014 par le biais d'un module « écoconduite » pour l'ensemble des collaborateurs titulaires d'un véhicule de service/fonction avec :

- Mise en place d'une animation dans la durée pour sensibiliser les collaborateurs sur leur comportement au volant pour pérenniser la démarche ;
- Communication régulièrement sur les règles de bonne conduite, les gestes responsables, l'entretien

des véhicules, etc.

En 2015, 202 collaborateurs bénéficiant d'un véhicule de service ou de fonction ont été formés au module écoconduite dispensé par Centaure Aquitaine.

Au cours de la Semaine Européenne du Développement Durable, Groupama Centre-Atlantique a invité l'ensemble des collaborateurs à participer à un quizz interne sur l'Intranet « Galaxie » comprenant dix questions/réponses à choix multiples sur le thème de l'écoconduite. Cinq lauréats collaborateurs de la caisse régionale, ne bénéficiant ni de véhicule de service, ni de véhicule de fonction, ont ainsi gagné à titre gratuit, une session de formation écoconduite.

Formation à la conduite dans les centres Centaure (Niveau GCA).	2014	2015
Nombre de jours de formation effectués par les animateurs Centaure	687	751
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	3725	4565

Le nombre de formations dédiées à la conduite, dans les centres Centaure en 2015 est en hausse par rapport à 2014 : 64 journées de formations supplémentaires ont été effectuées en 2015 auprès de 840 nouveaux stagiaires.

Véritable priorité nationale, la sécurité routière est aussi un axe de prévention essentiel pour Groupama Centre-Atlantique : Stages de conduite, opérations de sensibilisation dès le plus jeune âge et accompagnement des seniors, écoconduites... Groupama Centre-Atlantique s'engage également au quotidien auprès des sociétaires.

Sécurité routière (hors CENTAURE) pour GCA, en 2015 :

- « Dix de conduite jeunes » : 1 350 élèves ont été sensibilisés à la conduite accompagnée,

Un exemple d'action : du 19 au 23 janvier 2015, 158 jeunes de 14 à 15 ans du Lycée agricole « Le Cluzeau » à Sigoulès (Dordogne) ont participé à l'opération « 10 de Conduite Jeune » avec pour objectif d'apporter une première approche de la conduite automobile. Ainsi, ces élèves, auxquels se sont associés ceux du Lycée agricole de « La Brie » de Bergerac, se sont consacrés à l'apprentissage anticipé de la conduite et ont pris le temps d'acquérir cette expérience en toute sécurité.

- « Conduite deux roues » 11 actions ont été organisées auprès de 1 386 jeunes bénéficiaires,
- « Conduite senior » : 39 ateliers de conduite dédiés aux seniors, ont été dispensés auprès de 1 290 participants,

Un exemple d'action : Le Conseil départemental de la Dordogne renouvelle chaque année, le premier jeudi du mois d'octobre, « le village Seniors, soyons sport ! ». Cette 11e édition a rassemblé plus de 2 000 seniors de tout le département. Groupama a été mentionné à plusieurs reprises pour la qualité de son animation de Prévention Routière, en présence de personnalités : les Capitaines de gendarmerie, le maire de Tréllissac, les représentants du Conseil départemental et la Préfecture de la Dordogne.

- « Sécurité routière Flotte auto » : 47 actions ont été effectuées auprès de 812 salariés d'entreprises et de collectivités,

auxquelles s'ajoutent 15 actions qui ont été réalisées

après de 1 750 jeunes dont l'ambition était de les sensibiliser à la consommation d'alcool ou de produits psycho actifs au volant mais aussi, 10 réunions de sensibilisation à destination du Grand Public sur la sécurité routière, en réalisant un « Code de la Route Géant ».

Risques domestiques

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs. Groupama publie également des fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décryptage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

Pour Groupama Centre-Atlantique en 2015, 105 journées de vérifications d'extincteurs ont été organisées par les préventeurs. Au total, 1 479 participants ont été sensibilisés, soit 130 personnes supplémentaires par rapport à 2014.

D'autres actions, telles que la vérification des installations électriques ou des rencontres prévention auprès des sociétaires ont également été réalisées sur l'ensemble du territoire.

De plus, Groupama Centre-Atlantique a mis en place une campagne d'information et de communication de grande ampleur auprès de ses assurés, en matière de sécurité de l'habitat et notamment dans le cadre de l'obligation d'apposer des détecteurs de fumée dans toutes les habitations. Parallèlement, grâce au partenaire « PB sécurité », une offre de 2 détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) à 20,00 € TTC livraison comprise au domicile de l'assuré, leur était proposée. C'est ainsi que 1 203 DAAF ont été vendus par cet intermédiaire.

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama qui célèbre en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

À Groupama Centre-Atlantique :

Agricole	2014	2015
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	209	136
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	1 236	664

On constate une baisse générale du nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs ainsi que du nombre de personnes ayant bénéficié de ces actions de prévention en 2015 par rapport à 2014 qui s'explique notamment par l'absence de réunions dédiées à la conduite de TMA qui n'ont pas été reconduites en 2015.

Exemple d'actions agricoles :

Sollicité par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine, Groupama Centre-Atlantique était présent du 11 au 13 mai 2015 au sein de l'espace Innovation du Salon Agricole de la Foire Internationale de Bordeaux. L'occasion pour la Caisse Régionale de mettre en évidence,

les solutions et les services novateurs pour accompagner les exploitants dans leur activité quotidienne. En présence du partenaire Airinov sur son stand, Groupama Centre-Atlantique a présenté un nouvel outil de protection des risques aux agriculteurs, qui conjugue l'expertise historique de Groupama sur ce marché et l'innovation technologique d'Airinov. Un banc d'essai tracteur grâce à la présence de Centaure, permettait également de sensibiliser les exploitants à la maîtrise de leur consommation de carburant. Au cours de ces 3 jours, Groupama Centre-Atlantique s'était également entouré de représentants d'OPA et d'experts en prévention pour aborder le thème des risques liés à l'utilisation des engins agricoles.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ». Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes – Groupama est le 1er assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application Groupama-Predict vient d'être élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde...

Le système d'alerte Predict a été étendu en 2015 aux particuliers et aux entreprises.

À Groupama Centre-Atlantique :

Entreprises et Collectivités	2014	2015
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	273	225
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	569	1248

En 2015, une démarche volontariste portée sur la maîtrise des risques automobiles a été initiée sur le marché des entreprises et des collectivités, ce qui explique la hausse du nombre de personnes ayant bénéficié d'action de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention. Ce fut le cas par exemple en novembre 2015, le marché des collectivités locales, en accord avec les caisses locales de Lesparre, Castelnau de Médoc, St-André, St-Savin, Carbon-Blanc, Cadaujac, et Pessac-Mérignac (Gironde), ont souhaité mettre en place une action de prévention pour le personnel et les élus des communautés de communes. 6 jours de formation ont été dispensés auprès de 6 communes qui ont adhéré à ce projet (Floirac, Cavignac, Lesparre, Castelnau, Canéjan et Arsac).

Le programme s'est déroulé de la manière suivante : le simulateur Centaure pour évaluer les réflexes selon des situations spécifiques, suivi du bar pédagogique : une sensibilisation à la consommation d'alcool.

Au total, c'est plus de 150 collaborateurs des commu-

nautés de communes qui ont participé à cette animation.

Une gestion responsable des actifs

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)* à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 31/12/2015 20,7 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés (16 % hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont stables en 2015/2014.

	2014*	Dont clientèle externe	2015*	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Millions d'euros)	21.694	6.995	20.725	6.577
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	24%	7,7%	23%	7.2%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit) ;
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires ;
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés ;

Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organisme de placement collectif) de Groupama Asset management. Ce changement de périmètre explique l'écart important vis-à-vis du montant communiqué pour le reporting RSE 2014.

Novethic a renouvelé en 2015 son label ISR pour Euro Capital Durable et Groupama Crédit Euro ISR, fonds de Groupama Asset Management.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits proposée aux salariés du groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par

le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).

Par ailleurs, le groupe a investi en novembre 2015 pour 50 millions d'euros dans le fonds Tera Neva (Green Bonds) et mène un important programme d'investissements en fonds de prêts en soutien de l'économie, visant notamment à financer des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des infrastructures en France.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, l'entreprise est particulièrement investie dans la gamme des produits proposés par Groupama Asset Management et plus spécifiquement dans le fonds Groupama crédit euros ISR à hauteur de 5 M€, en stabilité par rapport à 2014.

2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

40,5 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2014. 8 506 milliards d'euros de prestations ont été payés en 2015 à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale. Pour Groupama Centre-Atlantique, 158,7 millions d'euros de prestations ont été payés en 2015 aux assurés, dont 1,9 millions d'euros aux collectivités territoriales. La structure décentralisée du groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, le groupe Groupama organise notamment depuis 5 ans des Jobmeetings dans toute la France (13 meetings en 2015). Le Job meeting fut organisé à Bordeaux pour notre Caisse régionale en avril 2015.

Groupama Centre-Atlantique mène tout au long de l'exercice des actions/partenariats sociétaux de proximité.

En effet, les partenariats noués à différents échelons (local, départemental et/ou régional) avec les collectivités locales, les établissements scolaires, les universités et les écoles de commerce, la gendarmerie nationale, la police nationale, la préfecture, les pompiers et d'autres acteurs de la Société Civile renforcent notre capacité de mobilisation pour additionner nos compétences et agir en coopération au service de la société civile sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment -, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles -... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.

- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).

- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme

- favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage);
- soutenir des plateformes de crowdfunding qui permettent le financement de divers projets;
- créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires; Groupama Paris Val de Loire est la caisse pilote : elle déclinera des actions dans ses départements. [ce point sur la Charte E & Q peut être placé aussi dans le paragraphe Solidarité]

- Etre partenaire de l'ADIE – Depuis 2007, Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2015 de 1 000 000 euros.

Les partenariats auprès des clubs sportifs sont également une thématique retenue depuis des années à Groupama Centre-Atlantique. En lien avec nos valeurs mutualistes, cette implication permet à l'entreprise de soutenir à tous les échelons géographiques le monde associatif avec un dénominateur commun : le sport = la santé. Les manifestations sportives sont également un très bon vecteur de la relation de proximité. C'est aussi l'occasion de soutenir la dynamique locale dans des zones rurales parfois désertées.

D'autres partenariats autour du thème de la culture font partie intégrantes des actions sur l'ensemble des départements : c'est le cas notamment du festival de Confolens en Charente sur les danses, les chants et les musiques du monde organisé chaque année en Août ou le festival du film de Sarlat en Dordogne organisé en septembre.

D'autres actions sont menées auprès des professionnels de l'agriculture comme par exemple en 2015 :

- Groupama Centre-Atlantique était partenaire de la première édition de Péri'meuh, qui s'est tenue du 25 au 27 septembre 2015, organisée par les éleveurs, la chambre d'agriculture et la mairie. 30 000 visiteurs - soit à peu près le nombre d'habitants de Périgueux - sont venus respirer l'air de la campagne à la ville.
- Les 22 et 23 août, Groupama Centre-Atlantique participait à la 31e Fête professionnelle de la Viande Bovine Limousine axée sur l'élevage, organisées à

Saint Léonard de Noblat (Haute-Vienne), simultanément avec la fête médiévale et le marché artisanal.

- Groupama Centre-Atlantique est devenu également partenaire exclusif de l'animation de tonte à l'occasion du salon national du mouton qui s'est tenu à Bellac (Haute-Vienne) en septembre, désignant à l'issue le champion de France de la discipline. Ce dernier représentera la France au prochain tournoi de Tonte des six Nations.

Pour les Marchés ACPS et PME PMI : il s'agit de participation et soutien à des associations de maires ou d'entrepreneurs des territoires favorisant leur installation, de participation également avec la chambre de métiers 24, de soutien des actions en faveur de l'emploi et de l'installation des artisans ou de partenariats avec des organismes tel que la CAPEB. En décembre 2015, un accord de partenariat a été mis en place avec la CAPEB du Lot-Et-Garonne visant à promouvoir l'image de Groupama Centre-Atlantique, à encourager la recommandation de l'offre produits Groupama à ses adhérents et à favoriser l'intervention de collaborateurs Groupama Centre-Atlantique dans leur Assemblée.

Autres exemples d'actions de proximité :

- Dans le cadre de la journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, le samedi 10 Octobre 2015 au matin, l'Agence Groupama de Saint Mathieu (87) s'est parée de ses plus beaux atours. Pour cette opération organisée à l'initiative du marché ACPS, l'agence mandataire de la commune de Saint Mathieu, participait allègrement à cette journée des centres villes, prônant les bienfaits du commerce de proximité, une économie au service de la commune et de ses habitants. Tee-shirts, ballons, lampes de poches, pochettes, moments de convivialité offerts à tous les visiteurs par le Président de la caisse locale et son Conseil d'administration, ont permis d'animer cette opération.
- Pour la deuxième année, l'opération « Bracelets d'identité », menée en partenariat avec la CRS Aquitaine, a été mise en place de Soulac à Hendaye, en collaboration avec Groupama d'Oc. Ces bracelets ont été distribués par les Nageurs Sauveteurs de la CRS aux enfants, sur les 51 plages des 27 communes du littoral aquitain, depuis Hendaye (Pyrénées Atlantiques) jusqu'à Soulac (Gironde) sans oublier les plages landaises. Au global, 13 877 bracelets ont été distribués et 14 enfants ont été « assistés ».
- Groupama Centre-Atlantique a également participé à l'ouverture en novembre 2015, d'une école de la 2e chance à l'espace Dugesclin à Niort (L'E2C). Cette école a pour vocation d'assurer l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 35 ans sans qualification et sans emploi. L'E2C les aide, en réintégrant le système scolaire, à concrétiser un projet viable à court terme qu'ils valident, étape par étape, à leur rythme, leur permettant d'ouvrir la porte du monde de l'entreprise.

Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux : Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : un engagement

significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied. 8 entreprises engagées. Participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité...

- Le handicap : 7 entreprises ont indiqué mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Groupama Centre-Atlantique a participé en 2015 :

- aux 9e Rencontres Emploi Handicap, organisées par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, le 17 novembre 2015, Une occasion pour les candidats en recherche d'emploi de découvrir les métiers de l'entreprise et d'échanger sur les offres de poste à pourvoir avec les chargés de recrutement au cœur du stand Groupama Centre-Atlantique,
- Participation également au « Parcours Employeurs et Personnes en situation de Handicap » (PEPSH) proposé par Cap Emploi 79 et l'association IRVA, ayant pour but de recevoir des personnes en situation de handicap pour échanger avec elles sur notre secteur d'activité, nos métiers, et leur proposer un entretien de recrutement sous forme de simulation.
- Groupama Centre-Atlantique a également participé à une vente de peluches et de porte-clés auprès de ses salariés dont la collecte de fond est reversée au profit de l'association Handi'Chiens. Cette association a pour mission d'éduquer des chiens d'assistance pour les remettre gratuitement à des personnes atteintes d'un handicap moteur, sélectionnées dans le cadre de la Fondation pour la santé. Cette opération, pilotée par le groupe Groupama, a permis de collecter 954 € au sein de la caisse régionale.

Depuis 2011, une forte mobilisation de plusieurs acteurs de la DRH a permis le développement d'un partenariat étroit avec les services prévention de la MSA afin de mettre en place des actions d'aménagement de postes en prévention des risques TMS.

Ce partenariat a permis également un plus grand nombre de reconnaissance de salariés en situation de handicap pour des collaborateurs déjà présents en lien pour le montage de dossiers d'aménagements avec le SAMETH et ses différents intervenants (SIADV pour la déficience visuelle, 3DCONCEPT pour le matériel de bureau, Association DIAPASOM pour la déficience auditive...) ainsi que l'Agefiph.

Bilan de ce partenariat en 2015 :

- Nombre de dossiers d'aménagement suivis ou en cours en 2015 = 15 dossiers

Exemple de typologie d'aménagements de poste : aménagements visuels (écran d'ordinateur, lampes adaptées, loupe...), aménagement ergonomique (fauteuil adapté, support bras, souris verticale, repose pieds, support documents), aménagement auditif (appareil auditif, casque, téléphone adapté...)

- Nombre d'accompagnement des salariés dans une démarche de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé = 10

Depuis plusieurs années, Groupama Centre-Atlantique par le concours des caisses locales de Langon, Bazas, Sauveterre et La Réole, ainsi que de la Fédération départementale de la Gironde, s'unissent pour organiser un concert au profit de l'Association ALADIN qui réalise les rêves des enfants malades. Cette année, cet événement a eu lieu le 28 novembre 2015.

Mécénat culturel

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la « culture des terroirs » : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.).
- Le cinéma, un engagement transversal au Groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7e art.

Pour Groupama Centre-Atlantique, il s'agit de la participation en 2015 aux événements suivants :

- Le « Festival du rire de Villeneuve sur Lot » qui a pour dessein de découvrir de nouveaux talents dans le domaine de l'humour. Groupama Centre-Atlantique est l'un des partenaires principaux de cette manifestation.
- Le « Sirque de Nexon » qui soutient la création par l'accueil en résidence d'artistes et de compagnies de cirque, venant de France ou de l'étranger, de plus il favorise la diffusion du cirque contemporain tout au long de l'année à Nexon et en région Limousin. Cet organisme est reconnu "pôle national des arts du cirque" sur le plan national et Groupama Centre-Atlantique en est l'un des partenaires.
- Groupama Centre-Atlantique est également partenaire du "Festival du film de Sarlat", une occasion pour valoriser une initiative culturelle locale auprès de nos sociétaires.
- Groupama Centre-Atlantique soutient depuis plus de 50 ans le "Festival Folklorique de Confolens", festival international où se conjuguent cultures et danses du monde à destination de plus de 150 000 visiteurs.
- Groupama est partenaire enfin, du Festival Plein Sud de Coze dont l'objectif est de promouvoir la culture et l'art Africain.

	2014	2015
GCA - Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	70664 €	93197,71 €

Solidarité

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multifformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...); des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, en partenariat notamment avec

Génération mouvement, et qui a mené 38 projets en 2013.

- Des opérations type "Coups de cœur" sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Fidèles aux principes mutualistes de solidarité et de proximité de l'entreprise régionale, les élus Groupama Centre-Atlantique de la Gironde et de la Haute-Vienne ont soutenu l'« Association Solidarité Action Madagascar » de leur département. En 2015, 2 539 € euros ont été collectés au profit de l'association pour aider à la scolarisation des enfants malgaches.

La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Plus de 550 projets d'associations, 29 chercheurs et près de 160 associations partenaires ont été soutenus depuis 2000.

Avoir osé s'engager dans la lutte contre les maladies rares alors que personne n'en parlait et avoir maintenu cet engagement depuis maintenant plus de 15 ans est sans conteste une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30.000 patients. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015 ont été : de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation

Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une « bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums « maladies rares ». Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.

Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci (aide à la scolarisation en milieu hospita-

lier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins....) et par la remise tous les ans d'un prix de « L'innovation sociale » doté de 20 000 euros. Son objectif : soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Ce faisant, contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Depuis 2013, des « balades solidaires » ont lieu chaque année dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales Groupama, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2015, la troisième édition des « balades solidaires », organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15.000 marcheurs et permis de récolter près de 190.000 euros.

La « Semaine de la Fondation » qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 s'illustre d'une part avec la « soirée de la Fondation », au cours de laquelle est émise de la Bourse de l'Espoir (voir ci-dessus) et le Prix de l'innovation sociale (en 2015, un projet de développement d'une appli destinée à mesurer en temps réel l'activité de maladies auto-inflammatoires); d'autre part, via l'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares », qui aura mobilisé les collaborateurs du groupe (environ 6 millions de pas enregistrés) et permis de remettre un chèque de 6 000 euros à l'Association Maladies Foie Enfants).

Groupama Centre – Atlantique a organisé les « balades solidaires » les 6 et 7 juin 2015 :

- 10 marches sur différents parcours ont été mises en place pour l'occasion,
- 2 831 marcheurs (élus, sociétaires, prospects et collaborateurs) ont participé à ces balades, ce qui a permis de collecter 25.407 € au profit de la lutte contre les maladies rares. Ces fonds collectés en 2015 seront reversés intégralement à l'INSERM de Bordeaux pour financer la thèse de la jeune chercheuse Laetitia Dard. Le projet de thèse, que la Fondation Groupama pour la santé soutient, vise à étudier les processus moléculaires intervenant dans la croissance active des tumeurs infiltrantes de l'enfant. Cette chercheuse au cours de son stage au sein du laboratoire de Christophe Grosset à l'INSERM de Bordeaux peut ainsi se former à la recherche médicale dans le domaine pédiatrique et participer à la lutte contre les tumeurs cérébrales de l'enfant. Ce projet se poursuivra par une thèse doctorale, grâce au partenariat mis en place.

Groupama Centre-Atlantique a également reconduit en 2015, l'opération nationale les « P'tits bouchons » pour la Fondation Groupama pour la santé : une collecte de bouchons dont le poids récolté étant converti en euros pour une association en lien avec les maladies rares. Cette deuxième opération s'est terminée le 14 janvier 2016.

D'autres actions locales ont également été mises en place. C'est le cas par exemple du département de la Haute-Vienne où les élus se sont mobilisés pour soutenir l'association « Transhépate Limousin » en leur remettant un chèque de 1 000 €. Cette association, présidée par M. Denis Touchet, dont le siège social est

au CHRU Dupuytren de Limoges (Service Chirurgie Digestive – Pôle Viscéral et Orthopédie), a pour but :

- de sensibiliser l'opinion publique aux risques de l'insuffisance hépatique grave,
- de faire prendre conscience de l'importance de l'information et du dépistage des hépatites,
- de diffuser l'information sur les dons d'organes,
- d'assurer la défense des intérêts collectifs des malades atteints de cette pathologie et des transplantés du foie,
- d'apporter à ses adhérents une aide dans le domaine social, juridique et administratif,
- de soutenir la recherche sur les problèmes de greffe du foie,
- et enfin, de pratiquer une solidarité morale entre tous ses membres.

2.3 Employeur responsable

Forts de leurs valeurs, le groupe Groupama et ses entreprises conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives dans les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, le groupe a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

Emploi

Pour Groupama Centre-Atlantique l'effectif du périmètre consolidé au 31 décembre 2015 s'établit à 1.560 salariés. Les données 2015 font apparaître 211 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) contre 246 embauches en 2014 et 232 départs CDI (hors sessions) contre 108 en 2014 dont 28 licenciements contre 59 en 2014.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 62,63 % de femmes et 37,37 % d'hommes,
- 9,93 % des salariés ont moins de 30 ans, 62,31 % ont entre 30 et 49 ans et 27,76 % ont 50 ans et plus,

Répartition géographique des salariés :

Département	Nombre salariés
Charente	62
Charente-Maritime	99
Dordogne	167
Gironde	223
Indre	107
Lot et Garonne	76
Deux-Sèvres	559
Vendée	84
Vienne	72
Haute-Vienne	111

L'effectif se situe en baisse de -2,37 % du fait en outre de la cession du département des Landes à Groupama d'Oc.

Eléments de rémunération et/ou masse salariale : Concernant la masse salariale, elle s'établit à 57.657.325 € euros en 2 014 et 58.015.637 € euros en 2015.

Parallèlement, dans le cadre des nombreuses actions de recrutement, la DRH de Groupama Centre-Atlantique se mobilise aussi activement pour participer à des forums ou organiser des manifestations permettant de recruter tous horizons

Détails des actions recrutements GCA 2015 :

Date	NOM	Lieu	Spécialité
20/03/2015	Forum Alternance	Bordeaux	Alternance
10/04/2015	Tremplin pour l'emploi	Limoges	Jeunes
13/04/2015	Mobimeeting	Entretiens téléphoniques	Mobilité Groupe
16/04/2015	Job Meeting	Bordeaux	Généraliste
23/04/2015	Job Meeting	Limoges	Généraliste
16/10/2015	Forum Recrutement Rochefort	Rochefort	Banque Assurance
13/10/2015	Rencontre jeunes diplômés APEC	Poitiers	Jeunes
23/10/2015	Forum Job-dating « Les Experts » Limoges	Limoges	Généraliste
05/11/2015	Forum Entreprise Inseec	Bordeaux	Jeunes
12/11/2015	Forum emploi 86	Poitiers	Généraliste
17/11/2015	Forum emploi handicap	Bordeaux	Handicap

Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise Groupama Centre-Atlantique se situe à 34 heures 30 minutes sans modification par rapport à 2014. L'absentéisme s'établit à 7,99 %, soit 24.100 jours (dont 2.81 % des absences liées à la maladie et 1.19 % à la maternité/paternité), contre en 2014, un absentéisme à 9,59 %, soit 29.218,5 jours (dont 66,90 % des absences liées à la maladie et 20,26 % à la maternité/paternité), soit une baisse de 1,6.

Relations sociales

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social au sein du groupe Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

À Groupama Centre-Atlantique, en cohérence avec celui du groupe, le dialogue social veille à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et les commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leur mandat.

Comité d'entreprise :

L'entreprise dispose d'un CE unique représentant l'ensemble des sites de gestion de l'entreprise qui se réunit une fois par mois avec la participation systématique du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du DRH et du Responsable des Relations Sociales. Sont abordées au cours des réunions mensuelles dont l'ordre

du jour est proposé par les membres du CE à la Direction, toutes questions relatives à la vie économique et sociale de l'entreprise, son organisation et ses projets.

Délégués du Personnel et CHSCT :

Ils sont organisés par site de gestion ce qui permet une représentation du personnel au plus près des salariés. L'animation de ces instances est assurée par un responsable référent sur site en lien avec la DRH, laquelle coordonne la préparation de ces instances et veille à la cohérence des réponses apportées sur l'ensemble des différents sites.

Ces instances se réunissent régulièrement conformément aux dispositions légales :

- Mensuellement pour les DP sur les 6 sites de gestion,
- Trimestriellement pour les CHSCT sur les 6 sites de gestion. Le CHSCT de Niort ayant pour périmètre 5 départements, il se déplace également 3 fois par an dans les agences commerciales afin d'examiner les conditions de travail des salariés du réseau commercial. Sur les autres départements, les CHSCT réalisent l'une de leur réunion trimestrielle dans une agence afin de valider également les problématiques du réseau commercial.
- Dans le cadre de l'accord relatif à la prévention des risques signé le 19/09/2013, une Commission Centrale Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CCHSCT) a été mise en place avec les partenaires sociaux.

Chargée d'instruire toutes les situations impactant de manière transversale les conditions de travail de tout ou partie des salariés de l'entreprise, elle se réunit tous les quadrimestres et elle est composée entre autre d'un représentant de chaque CHSCT de site, ce qui permet un vrai dialogue entre les 6 CHSCT de site.

Représentants syndicaux :

6 syndicats sont présents dans l'entreprise : il s'agit des syndicats suivants : CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CGT, FO, CFTC et UNSA-AA.

À la suite des élections du CE en octobre 2013, 5 sont aujourd'hui représentatifs (CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CGT, FO et UNSA-AA) et participent aux négociations. La CFTC qui n'est plus représentative depuis les dernières élections, a constitué une section syndicale qui est présente dans le site de gestion de Châteauroux.

Au sein des 5 organisations syndicales représentatives, 4 délégués syndicaux centraux d'entreprises sur 5 sont aussi très fortement investis dans les délégations syndicales centrales du Groupe et sont amenés à participer aux différentes négociations au niveau du Groupe ou de l'UDSG.

Cette représentation au niveau national influe directement sur le dialogue social de l'entreprise par leur parfaite connaissance des dossiers nationaux qui leur permet de jouer un rôle de « courroie de transmission » entre l'UDSG et Groupama Centre Atlantique.

Accords ou thèmes abordés en négociations :

2015

- Négociation annuelle obligatoire pour 2016 = PV de désaccord du 25 janvier 2016
- Accord GPEC signé le 12/11/2015 pour 3 ans (intégrant les dispositions du contrat de génération)

- Accord Egalité Hommes Femmes signé le 12/11/2015 pour 3 ans.

Bilan : 2 accords collectifs signés en 2015 : Accord GPEC et Accord Egalité Hommes Femmes.

Projets de négociations à venir d'ici fin 2016 :

- Négociation annuelle obligatoire pour 2017
- Négociation sur les modalités de consultation des instances CE et CHSCT

Commissions de suivi des accords collectifs en 2015 :

Pour chaque accord signé, une commission de suivi paritaire est instaurée permettant aussi aux représentants du personnel de suivre dans la durée la mise en application de l'accord signé :

- Commission GPEC 2 fois par an (juin et décembre)
- Commission Handicap
- Comité diversité
- Commission PRV
- Commission Contrats Frais de soin
- Commission Chartes informatiques

Santé et sécurité

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

Les dispositions Groupe traitent des axes suivants :

- Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
- Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
- Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
- Désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
- Élaborer un diagnostic et un plan d'actions concer-

nant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,

- Élaborer une procédure « gestion de crise »,
- Accompagner les salariés lors des changements importants.
- Création d'une Commission Qualité de vie au travail groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

En 2015, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois. Ses travaux ont porté sur le thème des technologies de l'information et de la communication. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

En 2015, 26 entreprises du groupe en France ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles ont engagé un plan d'actions et les autres sont en cours, soit 67 % des entreprises du groupe en France.

La qualité de vie est également au cœur de la stratégie de Groupama Centre-Atlantique. Qu'il s'agisse de risques psychosociaux, de conciliation vie privée/vie professionnelle ou de sécurité au travail, des actions sont menées sur plusieurs domaines :

Actions menées à GCA en 2015 à la suite, en outre, de l'accord Qualité de Vie au Travail Groupe,

- Mise en place d'une procédure d'alerte et de gestion en cas d'incidents en agence diffusée auprès de l'ensemble des salariés du réseau commercial,
- Proposition systématique de recourir à PSYA pour les salariés victimes d'agression en agence,
- Information à destination des salariés sur l'accès à PSYA
- Formation de sensibilisation aux RPS
- Sensibilisation des nouveaux managers lors d'une formation aminée par la DRH (février 2015).
- Nomination en interne d'un chargé de prévention des risques professionnels en septembre 2015
- Mise en place de la démarche de prévention des risques psychosociaux au sein de l'entreprise en juillet 2015.

En matière de sécurité routière, Groupama Centre-Atlantique réalise régulièrement des actions d'information, de formation, de prévention pour limiter les causes et la survenance des risques, sensibiliser les collaborateurs et les accompagner à réagir face aux situations (recommandations, procédures) telle que l'action écoconduite mis en place en 2014 et poursuivie en 2015 (confère 2.1 Assureur Responsable – Prévention – Sécurité Routière).

Enfin, en matière de prévention des risques professionnels, des formations ont été déployées aussi bien au niveau des RPS en général, qu'au niveau de la gestion des incivilités au téléphone, qu'au niveau de la gestion du stress et des incivilités émanant du public.

Les 14 managers nommés en 2015 ont été formés à la prise en compte des risques psychosociaux au

quotidien. Cette formation s'inscrit dans un parcours complet qui inclut également une formation de 4 jours sur les fondamentaux du management durant lesquels ils sont sensibilisés à la prévention et à la gestion des éventuels problèmes liés au stress, au harcèlement, à la violence au travail et aux incivilités émanant du public.

Par ailleurs les 4 nouveaux Chargés de Relation clientèle ont été formés à la gestion des incivilités dans la relation au téléphone. À noter que l'ensemble de nos Chargés de Relation Clientèle de nos pôles G Fil sont formés à cette problématique.

De plus en 2015, l'entreprise a accompagné la commission des œuvres sociales du Comité d'entreprise sur des actions de médecine douce

- au sein du site de Niort avec des séances d'Amma Assis : basée sur les principes des Médecines traditionnelles japonaise et chinoise cette pratique combine plusieurs techniques corporelles qui s'apparentent à la réflexologie, au shiatsu, au massage suédois et à la chiropratique. Elle a pour objectif de prévenir et maintenir la santé en exerçant une série de manœuvres sur des points spécifiques situés le long des muscles et des articulations. 50 collaborateurs du site de Niort ont bénéficié de cette prestation réalisée par un Relaxologue avec des retours positifs sur cette prestation.
- au sein du site de Bordeaux avec des séances de massage sur chaise : réalisé sur une chaise ergonomique avec un double objectif : prévenir les risques psycho-sociaux en améliorant la qualité de vie au travail et améliorer la performance des équipes. 3 séances réalisées en Novembre, décembre 2015 et janvier 2016) ont été mises en place et ont permis à 24 collaborateurs du site de Bordeaux de bénéficier de cette technique dans la salle de pause du site pendant la pause déjeuner.

Actions à mener à GCA courant 2016 :

- Finalisation de la démarche des risques psycho-sociaux afin d'établir un plan d'action de prévention des risques psychosociaux à destination de l'ensemble des collaborateurs de GCA.

En partenariat avec le CE sur le site de Niort

- Séance de Sophrologie : technique de relaxation s'apparentant à l'hypnose, en ce sens qu'elle amène le sujet dans un état de conscience qu'on pourrait dire « désencombré ». Le sujet est alors capable de se concentrer d'une manière exceptionnelle sur un besoin spécifique. Il peut s'agir, par exemple, d'atténuer les douleurs causées par un traitement médical, de préparer un examen ou une compétition, d'abandonner une dépendance ou de réduire les effets du stress.

En 2015, on recense au niveau de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, 10 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 3,78 % et le taux de gravité est de 0,32 %. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la MSA en 2015.

Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

La formation professionnelle est considérée à Groupama Centre-Atlantique comme un véritable vecteur d'évolution professionnelle.

C'est pourquoi l'effort de formation est depuis de nombreuses années largement au-dessus du taux préconisé de 2.3 % de la masse salariale par la branche assurance puisqu'il se situe entre 5 % et 6 %.

Pour Groupama-Centre Atlantique la formation doit concourir à :

- Favoriser l'employabilité des salariés de l'Entreprise tout au long de leur vie professionnelle en leur donnant les moyens de faire évoluer leurs compétences et de construire leur projet professionnel,
- Permettre de maintenir leurs compétences face aux évolutions économiques, technologiques et d'organisation par une anticipation et un accompagnement lié au changement,
- Favoriser le développement économique et la compétitivité de l'Entreprise par la qualité du service rendu aux sociétaires.

Le plan de Formation est construit en complète adéquation avec les orientations et les objectifs résultant notamment de la Planification Stratégique Opérationnelle (PSO).

Les actions de formation recensées dans le cadre du plan s'inscrivent en totalité dans les deux catégories d'action définies par la loi sur la Réforme de la Formation Professionnelle.

- Des actions d'adaptation au poste de travail (catégorie 1)
- Des actions de formation liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi (également de catégorie 1)
- Des actions de formation qui participent au développement des compétences (catégorie 2).

En parallèle l'entreprise s'appuie sur la politique de formation proposée et mise en œuvre par le Groupe, notamment avec l'Université Groupama qui met à disposition des entreprises des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation.

Groupama Centre-Atlantique possède son propre Centre de Formation à Niort animé par un Responsable et ses 6 collaborateurs Chargés de Formation et Formateurs sous la responsabilité du Responsable du Département Développement Ressources Internes et du Directeur des Ressources Humaines.

Le Service Formation peut faire appel à des formateurs occasionnels au sein de l'Entreprise qui ont été formés à la pédagogie formation. Il peut également faire appel sur des domaines spécifiques à des prestataires externes.

En 2015, à Groupama Centre-Atlantique :

- 87 254 heures de formation ont été dispensées pour un volume de 7 186 stagiaires (salariés en formation).
- 1 276 collaborateurs ont suivi au moins une formation durant l'année 2015.

Égalité de traitement

Le Comité d'éthique groupe, composé de deux directeurs généraux de Caisses Régionales, du directeur général, des deux directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du groupe et sur les aspects sociaux. En 2015, il s'est réuni à ce sujet le 26 mars.

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la Diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique de diversité du groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité groupe,

- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales,

Depuis 2009, en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances, la DRH groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité.

L'enjeu de diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Les entreprises ont également développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

En tant qu'employeur socialement responsable, Groupama Centre-Atlantique comme le Groupe, inscrit ses actions de prévention contre les discriminations et de ses actions de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes stratégiques prioritaires RSE.

Depuis 2013, Groupama Centre-Atlantique a choisi comme objectifs prioritaires parmi les 5 axes stratégiques du Groupe pour la période 2013/2015, l'axe Employeur Responsable avec l'objectif de poursuivre la lutte contre la discrimination.

Au sein de l'entreprise, le correspondant diversité, présent depuis 2009, décline la politique Diversité du Groupe et la relaie notamment auprès d'instances représentatives du personnel, du Comité élargi de la Diversité qui se réunit une fois par an et par les plans d'actions élaborés. Il assiste et veille à l'application de la politique définie et peut assurer un rôle de médiation en cas de différend à caractère discriminatoire.

L'enjeu Diversité est intégré aux formations management à travers le module « Manager, l'essentiel en RH » suivi par les nouveaux managers.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 905 femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015, l'entreprise Groupama Centre-Atlantique considère la mixité comme un véritable atout.

Afin de parvenir à cet objectif, l'entreprise Groupama Centre-Atlantique a mis en place un certain nombre

d'actions, dont la signature le 29 mai 2012 d'un accord relatif à l'égalité Hommes/femmes. Les indicateurs de l'accord sont présentés au sein d'une commission de suivi annuelle avec un point d'étape sur la méthode de suppression des écarts de rémunération H/F. Lors de la commission de suivi du 28 mai 2015, ce point étape a fait apparaître 12 situations d'écarts de rémunération résorbés sur 18 recensées, soit plus de 66 % de situations résorbées.

Cet accord a été renouvelé le 12 novembre 2015. Conclu pour une durée de 3 ans, il réaffirme l'attachement de l'entreprise au respect du principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation, la rémunération, l'évolution de carrière ou encore la recherche de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Parmi les mesures négociées, peuvent être soulignées les mesures suivantes :

- Mixité : viser comme objectif prioritaire le rééquilibrage de la répartition hommes/femmes au sein de chacune des Directions de l'entreprise
- Recrutement : assurer une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes dès le stade du recrutement
- Formation : garantir l'égalité d'accès entre les hommes et les femmes à la formation professionnelle
- Évolution de carrière : veiller au respect de la proportionnalité des promotions entre les hommes et les femmes à compétences équivalentes
- Rémunération : veiller à l'égalité de rémunération (à + ou - 3 %) entre les hommes et les femmes à poste et compétence égale
- Equilibre entre vie professionnelle et vie privée : faciliter la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle pour toutes et tous.

Une commission de suivi se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des actions menées dans le cadre de l'application de l'accord.

Au 31 décembre 2015, les femmes représentaient :

- 37,68 % des cadres ;
- 72,65 % des non cadres ;
- 0 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015 :

- la famille de métiers « administrative » compte 61,89 % de femmes ;
- contre 63,41 % dans une famille de métiers « commercial »

Par ailleurs en 2015, 61,46 % des femmes ont obtenu une promotion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – Intranet du groupe – (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination

des professionnels ou du grand public),

- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'AGEFIPH, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Groupama Centre Atlantique a également participé comme chaque année à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 16 au 22 novembre 2015.

Actions de Groupama Centre-Atlantique pour la semaine handicap 2015 :

- Courrier d'information envoyé en juin 2015 pour mise à jour des données des salariés et de leur situation familiale
- Action de formation « Développer ses achats au secteur protégé » en mai 2015 – du Responsable Achat Logistique
- Formation des managers « Manager, l'essentiel en RH » (février 2015)
- Participation au concours pour la création de l'affiche groupe,
- Participation à l'opération menée par le Groupe au profit de l'association « Handi'Chiens. Pour l'occasion et pour collecter des fonds, une vente de peluches et porte-clés au profit de l'association Handi'Chiens a été organisée.
- Diffusion du questionnaire « Handicap » pour évaluer le degré d'information des salariés sur ce thème. Les résultats seront communiqués sur Galaxie au cours du 1er trimestre 2016 et permettront d'orienter nos futures actions.
- Participation au PEPESH (Parcours Employeurs et Personnes en situation de Handicap) : accueil et échanges avec 6 candidats + animation de l'atelier CV + action « 1 jour, 1 métier » avec CAP EMPLOI 79
- Participation aux 9es Rencontres Emploi Handicap à Bordeaux (70 candidats rencontrés)

Avec cette politique dynamique depuis plusieurs années, le taux moyen d'emploi n'a pas cessé d'augmenter passant de 1,65 % en 2009 à 5,01 % pour la déclaration faite en 2015 (DOETH exercice 2014). Sur l'ensemble des effectifs, au 31 décembre 2015, 60 salariés sont en situation de handicap. Au cours de cet exercice, 4 salariés en situation de handicap ont été recrutés (3 en contrat à durée déterminée et 1 en contrat à durée indéterminée) et l'entreprise a employé 2 intérimaires et 3 stagiaires. Les chiffres 2015 : 10 en contrat à durée indéterminée, 60 en contrat à durée déterminée et 2 intérimaires et 3 stagiaires.

En région, le Correspondant Diversité est également le correspondant Handicap et relaye les objectifs poursuivis et suit le plan d'actions triennal (2013-2015) en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et la Commission handicap, destinataire d'un bilan annuel sur les actions de l'entreprise.

Maintien dans l'emploi des seniors

En 2015, les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/ tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : création de binôme d'échange entre des seniors et des jeunes de l'entreprise
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Groupama Centre-Atlantique a comme d'autres entreprises du Groupe renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors. L'ensemble des dispositions de l'accord relatif au contrat de génération du 19 septembre 2013 a été intégré à l'accord GPEC renégocié le 12 novembre 2015. Ces dispositions portées sur les éléments suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors ;
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités ;
- l'anticipation de leur évolution de carrière ;
- le développement de leurs compétences ;
- l'aménagement de leur fin de carrière ;
- la transmission de leur savoir.

L'entreprise Groupama Centre-Atlantique compte 433 seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2015 dont :

- 65,36 % de non cadres ;
- 32,33 % de cadres ;
- 2,31 % de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 28,41 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciale ;
- 71,59 % exercent une activité dans une famille de métiers « administrative » ;

Bilan 2015 des actions du contrat de génération :

- Nombre d'aménagements de poste de salariés seniors au 30/09/2015 : 68
- Nombre d'interventions de préventions auprès des salariés seniors au 30/09/2015 : 7
- Nombre de formation de préparation à la retraite : au 30/09/2015 : 7
- Nombre de seniors de 58 ans en aménagement temps partiel à 90 % au 30/09/2015 : 14

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Groupama rappelle son engagement à

respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

Charte éthique groupe

La Charte éthique du groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires-mandataires de caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte sera diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

À Groupama Centre-Atlantique la phase d'information-consultation des instances (CE et 6 CHSCT) s'est déroulée de septembre à octobre 2015.

Pour Groupama Centre-Atlantique, un Comité d'éthique, composé de 10 administrateurs de Fédération (1 par département) a été mise en place depuis le 1er octobre 2013. Il se réunit 1 fois par trimestre.

En 2015, il s'est réuni les 21 janvier, 3 juin et 22 octobre 2015.

Il a travaillé sur les sujets suivants :

- Déploiement du guide des procédures institutionnelles au sein des instances de gouvernance.
- Etat des fermetures des comptes bancaires de caisses locales.
- Cas spécifiques et procédure d'escalade.
- Projet de rédaction de règles éthiques et déontologiques des missions d'un administrateur.

2.4 Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, le groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons aussi améliorer nos impacts directs par la réduction de nos émissions de CO₂, de nos consommations de papier, etc. De ce fait, nous continuons nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

Concernant l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique, l'ambition du Groupe Groupama est d'initier des solutions d'assurance adaptées et innovantes afin :

- de mieux prévenir et indemniser face aux aléas climatiques (exemple de l'assurance multirisques climatique sur récolte, ou du service prévention et d'alerte Predict).
- et qui contribuent positivement ou indirectement à l'environnement en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, des offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat via des solutions adaptées :
 - en assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus modérée ou sûre mais également qui induisent des baisses de consommation de carburants, comme les offres « petits rouleurs » ou Pay As You Drive d'Amaguiz (assurance au km) ou plus récemment le Pay How You Drive (une tarification liée au style de conduite), lancé par la filiale turque et nommé au prix « Créateurs de succès ». Cette offre devrait être lancée par Groupama en France très prochainement...

En partenariat avec Coyotte, Amaguiz lance une expérimentation avec des clients autour d'un service d'alerte communautaire en amont des bouchons. Une offre SmartAutostop sera lancée fin novembre (à préciser).

Par ailleurs, les 11 centres Centaure dédiés à la sécurité routière (plus de 38.000 stagiaires en 2014), dont Groupama est actionnaire, proposent

des modules d'écoconduite parmi son éventail de formations post-permis.

De plus, l'engagement environnemental du groupe intègre l'analyse du cycle de vie des produits. Ainsi, l'offre de réparation automobile privilégie une réparation au lieu du remplacement des pièces automobiles endommagées dans l'optique de réduire les coûts, les déchets et les émissions de CO₂ induites. Ainsi, 36,6 % des pare-chocs et boucliers ont été réparés et non remplacés en 2014.

- en multirisques habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- des offres et analyses de risques qui intègrent la dimension environnement concernent également les entreprises et les professionnels dont ceux de l'agriculture ; des offres d'assurance liées aux risques environnementaux, aux énergies renouvelables ou en matière de performance énergétique sont proposées (photovoltaïque, éolien, géothermie, ou par exemple en agriculture, couverture des activités de production de bioénergies comme la méthanisation (un référentiel « Méthanisation » a été conçu et diffusé début 2015 dans les entités).

Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs du groupe Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, impulsée au niveau groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S) et les entreprises du groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Centre-Atlantique sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans le respect des impacts environnementaux. L'entreprise a fait un bilan des émissions de gaz à effet de serre BEGES en 2015 dont les résultats ont été transmis le 11/01/2016 et un Audit énergétique est actuellement en cours de réalisation au 31/12/2015.

D'autres actions ponctuelles et régulières participent à cet objectif : telles que la formation à l'éco conduite des salariés utilisant un véhicule de l'entreprise ou la mise à disposition d'un système de réservation automatisé de 33 véhicules en covoiturage.

Le groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque

environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques. Pour Groupama-Centre-Atlantique, les émissions étant principalement dues à la consommations d'énergie et aux transports des employés, les mesures de préventions, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sont traitées dans les parties du présent rapport reprenant ces éléments.

Utilisation durable des ressources

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2015, l'entreprise a consommé 15 413 m³ d'eau, soit 10 m³ par ETP (1538 ETP au 31/10/2015). Concernant l'approvisionnement en eau, Groupama Centre-Atlantique est relié au réseau public.

La consommation de papier de bureau atteint 51 tonnes en 2015, 100 % est labellisé. La consommation de papier a donc diminué de 15 % entre 2014 et 2015 pour les raisons suivantes : notamment grâce à la centralisation des impressions sur les photocopieurs et la suppression des imprimantes individuelles, les impressions recto-verso noir et blanc programmées par défaut, ainsi qu'à une sensibilisation interne sur la responsabilisation de tous à travers chaque geste du quotidien.

En 2015, la consommation d'énergie de l'entreprise (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 8 882 800 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 5 776 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 4 % entre 2014 et 2015, principalement en raison d'un hiver plus clément et du transfert des agences du département des Landes vers Groupama d'Oc. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a diminué de 2 %. Concernant le recours aux énergies renouvelables, Groupama Centre-Atlantique est reliée au réseau national électrique et profite ainsi de la part renouvelable du réseau.

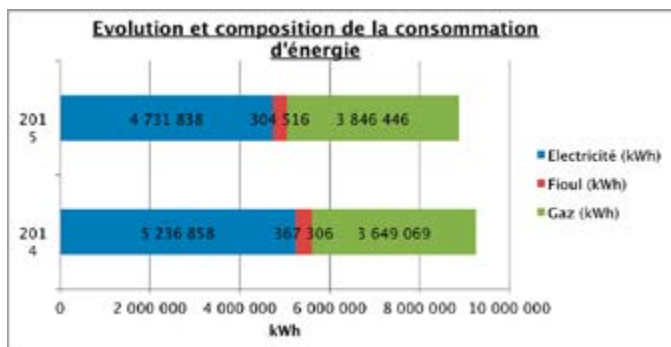
Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le groupe et donc Groupama Centre-Atlantique ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2014	2015
Consommation d'eau (m ³)	13 492	15 413
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	8	10

	2014	2015
Consommation totale d'énergie (kWh)	9 253 233	8 882 800
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	5 875	5 776
Consommation d'électricité (kWh)	5 236 858	4 731 838
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	3 325	3 077
Consommation de gaz (kWh)	3 649 069	3 846 446
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	2 317	2 501
Consommation de fioul (kWh)	367 306	304 516
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	233	198

Consommation de chaleur (kWh)	0	0
Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)	0	0
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)	0	0



Détail des consommations de papier :

	2014	2015
Consommation de papier et d'enveloppes de bureau (tonnes)	60	51
Consommation de papier et d'enveloppes de bureau par personne (kg/ETP)	38	33
Consommation de papier et d'enveloppes documents marketing et techniques (tonnes)	26	18
Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	17	12
Consommation de papier et d'enveloppes en éditique de masse (tonnes)	35	44
Consommation de papier et d'enveloppes en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	22	29
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : bureau (%)	100%	100%
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : documents marketing et techniques (%)	100%	100%

Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour y parvenir portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé d'indiquer et de mettre en place de façon collaborative des voies d'actions.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2014	2015
Déplacements professionnels en avion (km)	21 690	48 306
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	14	31
Déplacements professionnels en train (km)	606 385	666 168
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	385	433
Déplacements professionnels en voiture (km)	13 014 291	12 246 301
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	8 263	7 962

Déplacements Professionnels en Km	2014	2015	Evolution
Train	606 385	666 168	9,86%
Avion	21 690	48 306	122,71%
Véhicules détenus	249 913	223 229	-10,68%
Véhicules non détenus	12 764 378	12 023 072	-5,81%
Total	13 642 366	12 960 775	-5,00%



En 2015, les émissions totales de CO2 atteignent 4 415 tonnes équivalent CO2, soit 2.87 tonnes équivalent CO2 par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO2 pour la période de Reporting 2015 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO2)	2014	2015
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz	675	842
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz par ETP	0.43	0.55
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul	90	99
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul par ETP	0.06	0.06
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	63	56
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP	0.04	0.04
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	828	997
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0.53	0.65

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO2)	2014	2015
Emissions directes de CO2 liées à la consommation d'électricité	408	388
Emissions directes de CO2 liées à la consommation d'électricité par ETP	0.26	0.25
Emissions directes de CO2 liées à la consommation de chaleur	0	0
Emissions directes de CO2 liées à la consommation de chaleur par ETP	0	0
Emissions directes de CO2 liées à la consommation d'eau glacée	0	0
Emissions directes de CO2 liées à la consommation d'eau glacée par ETP	0	0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	408	388
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.26	0.25

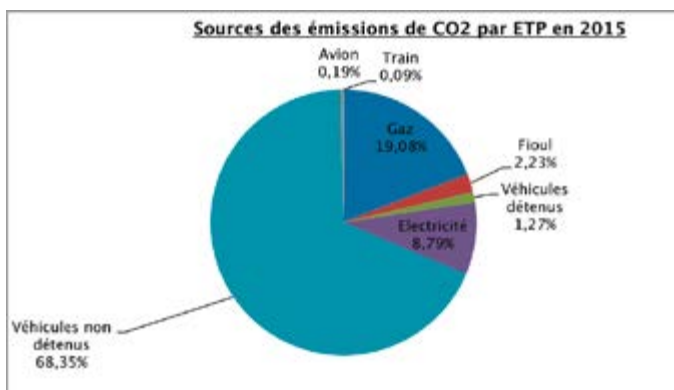
Emissions autres – Scope 3 (TeqCO2)	2014	2015
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2170	3018
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	1.38	1.96
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion	2.75	8.36
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion par ETP	0.0017	0.0054
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train	3.46	4.00
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train par ETP	0.0022	0.0026
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	2 176.16	3 030.15
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1.3817	1.9702

Le total des émissions de CO2 par ETP a augmenté de 32.50% entre 2014 et 2015. L'augmentation s'explique principalement par le changement des coefficients « Facteur d'émission », donnés par la Direction RSE, en 2015 par rapport à 2014.

Par exemple pour les véhicules terrestres non détenus 251 au lieu de 170.

Si on neutralise l'évolution des coefficients en utilisant ceux de 2015 pour 2014 on peut constater une baisse de nos émissions de CO2.

Total en tonne	4 622	4 415	-4,46%
Tonne/ETP	2,93	2,87	-2,17%



Pollution et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama Centre-Atlantique ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

GCA	2014	2015
Déchets d'Equipements Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	2.185	0.594
Déchets d'Equipement Electroniques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)	1.39	0.39

Déchets de papier/carton produits (tonnes)	107	125
Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)	67.94	81.27
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	0	0
Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)	0	0

En 2016, Groupama Centre-Atlantique va tester auprès d'un échantillon de collaborateurs du site de Niort, la mise en place de corbeilles à papier « ÉLISE » d'un contenant de 30 litres, lui permettant de collecter feuilles imprimées, journaux, magazines... Le papier collecté sera ensuite récupéré périodiquement par la société « Élise » qui le recycle.

Ce test va être effectué sur une période de 6 mois. Une démarche qui s'inscrit dans la politique RSE de l'entreprise régionale, visant à terme une démultiplication auprès de l'ensemble des salariés.

Protection de la biodiversité

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5 000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1 999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2 009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2016.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France à hauteur de 322 493 téqCO₂. Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la Société Forestière Groupama ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. La contribution de Groupama Centre-Atlantique dans l'ensemble des forêts gérées par le Groupe s'élève à 101HA (Forêt de la Morcière en Vienne).

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

Par ailleurs dans le but d'améliorer la biodiversité Groupama Centre-Atlantique a mis en place 3 ruches dans le patio du siège situé à Niort. Les recettes liées à la vente du miel réalisées par la commission des œuvres sociales du Comité d'entreprise sont reversées à la Fondation Groupama pour la Santé. Suite à la première récolte, 80 pots mis en vente et un chèque de 240 euros leur sera adressé très prochainement. Une réunion découverte sur l'apiculture a été organisée le 2 décembre 2015 au profit des collaborateurs du site et de leurs enfants.

2.5 Relations avec les parties prenantes

Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur trois pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages...)
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants...)
- achats assurantiels.

Groupama Centre-Atlantique, pour le compte du Groupe, a en charge les négociations auprès des constructeurs automobiles. Un des paramètres de référencement est la limitation des émissions de CO₂. Pour information sur 2015 les véhicules retenus sont la Clio Renault (82 g) et la Mégane Renault (90 g). Il est constaté sur le parc GCA une émission moyenne rejetée par km en nette régression :

- 2 012 => 110 g CO₂/km
- 2013 => 104 g CO₂/km
- 2014 => 98 g CO₂/km (données au 15/09/2014).

Groupama Centre-Atlantique a recours à la sous-traitance notamment pour les prestations ménages et l'accueil qui représentent chaque année un total d'environ 880 K€ soit environ 0,6 % des frais généraux.

Définition de la sous-traitance (cf. Direction Conformité groupe)

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise

d'assurance elle-même.

La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Ainsi ne sont pas considérées comme des activités relevant de la sous-traitance :

- Les prestations d'expertises, sinistres, sélection médicale..., (l'assureur conserve l'instruction du dossier, l'expertise est une aide à l'évaluation du dommage ou du risque)
- DARVA
- Les fournisseurs d'énergie (comme EDF), d'eau, de réseaux et/ou téléphonie comme Orange
- Le gardiennage des locaux
- Les services d'entretien des locaux
- La Poste/les activités de distributeurs de courrier interne
- Centaure
- Caps Auto
- FMB
- Activeille
- Prédicit Services

La plupart des activités importantes ou critiques étant sous-traitées en interne il reste peu d'activités importantes identifiées en externe ; Au sein de Groupama centre-atlantique une politique de la sous-traitance pour ces activités a été formalisée en Octobre 2015 par la Direction Audit et Contrôle des Risques. À ce jour aucune des activités de sous-traitance en externe de l'entreprise n'ont été qualifiées d'activités importantes ou critiques nécessitant l'application de la politique précitée.

Autres parties prenantes

• les sociétaires :

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3 300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Groupama Centre-Atlantique dans le cadre d'événements climatiques d'ampleur, n'hésite pas à solliciter les élus de proximité qui demeurent les portes parole des sociétaires et des experts par exemple.

Par ailleurs, Groupama Centre Atlantique a initié en 2014 une démarche intitulé « Toujours là pour vous » mettant l'amélioration de la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie.

Cette démarche permet de mesurer la qualité de la relation client, grâce aux sondages de satisfaction menés au fil de l'eau - demandes clients, souscriptions, réclamations, gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

En 2015, 21 134 sociétaires contre 14 363 sociétaires en 2014 ont ainsi participé à des enquêtes à chaud pour donner leur avis (2 479 sinistres auto, 1 699 sinistres DAB, 298 sinistres TMA, 1 068 pour la prestation optique, 569 pour la prestation dentaire, 8 392 demandes, 352 réclamations et 6 267 pour les souscriptions).

L'INR calculé en 2015 issu de l'enquête interne particuliers passe de -2 à +2 (soit une progression de 4 points par rapport de l'an dernier. Le taux de satisfaction globale a progressé de 3 points passant 86 à 89 %.

Parallèlement, depuis 2 ans, Groupama Centre-Atlantique met en place une enquête à destination des collaborateurs qui a pour vocation de mesurer l'implication des salariés dans l'amélioration de la satisfaction client. En 2015, 867 salariés (soit 59 % des effectifs) ont répondu au questionnaire contre 1081 en 2014 (soit 72 %).

Au travers de cette enquête, plusieurs items ont été mesurés :

- 1/L'image de Groupama : Moins d' 1/4 des répondants est prêt à recommander Groupama que ce soit en tant qu'assureur ou en tant qu'employeur. La part des détracteurs diminue par rapport à 2014 mais reste cependant trop forte. La part des détracteurs varie fortement selon les directions.
- 2/La motivation des répondants : les collaborateurs se disent prêts à en faire davantage et ont le sentiment de contribuer aux actions d'amélioration, mais les moyens dont ils disposent leur semblent toujours insuffisants. Les deux premières questions de cet item font partie des « top 3 » avec les meilleurs scores INR et les taux de promoteurs les plus élevés. En revanche, la question 5 affiche l'INR le plus faible du questionnaire.
- 3/Le travail collaboratif et bienveillant : l'INR de la question concernant le travail collaboratif et bienveillant au sein de son équipe progresse de 6 points par rapport à l'enquête précédente mais reste négatif. La part de détracteurs du travail collaboratif en interaction avec d'autres équipes, reste très importante bien qu'également en amélioration de 12 points par rapport à 2014.
- 4/Le management : la vision qu'ont les répondants sur cette partie « management » est hétérogène selon la question. Le soutien apporté par le manager fait partie des questions du « top 3 » avec 34 % de promoteurs (+12 pts d'INR par rapport à 2014). Malgré une évolution de l'INR de 22 points depuis la dernière enquête, l'information du niveau de satisfaction global reste insuffisante avec un INR négatif. Enfin, l'information des résultats de satisfaction client de « mon équipe » fait partie des questions du « flop 3 », avec un INR à -38 et un taux de détracteurs de plus de 50 %.

• les organisations professionnelles/participation au débat professionnel:

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la

Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

Représentants des sociétaires, les élus de Groupama Centre Atlantique sont très investis dans la vie de leur territoire (membre d'association ou titulaires d'un mandat) et participent au développement de leurs Caisses Locales en organisant des actions au profit des sociétaires et prospects. En 2015, on compte 2 803 élus sur notre territoire.

Des journées formations pour chaque nouvel élu sont organisées chaque année, aux niveaux régional, départemental et local. En 2015, une session sur l'économie collaborative avec SHARITORIES a été dispensée aux administrateurs régionaux et 3 administrateurs régionaux ont suivi une formation « Business Game ». 17 nouveaux administrateurs ont suivi la journée d'intégration à la Fédération départementale. 27 Présidents de caisses locales ont suivi le module « gestion de la caisse locale » Des supports d'information sont mis à leur disposition sous l'Extranet des élus. Des réunions à thème pour sensibiliser nos élus à leur rôle et responsabilité, sont également mises en place.

Chaque année, les Assemblées générales de caisses locales constituent un rendez-vous privilégié avec le sociétariat. Elle est le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires et favorise le dialogue et l'écoute. En 2015, le thème d'animation traitait des incendies dans les biens d'habitation.

Ainsi, plus de 335 000 sociétaires de Groupama Centre-Atlantique sont invités à participer chaque année aux Assemblées générales de nos 237 caisses locales présentes sur les 10 départements de notre territoire, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. Le taux de participation pour 2015 est de 6.15 % soit plus de 20 663 sociétaires présents ou représentés.

En 2015, le Conseil d'administration composé de 22 membres élus par les sociétaires et 4 administrateurs salariés, concourt au renforcement d'une démarche plus participative et active des Elus en intégrant les complémentarités entre les différents niveaux de la gouvernance délibérative

• Enseignement

Groupama Centre-Atlantique entretient également depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles et établissements d'enseignement pour favoriser la promotion de l'image de l'entreprise sur le territoire local et attirer de futurs candidats à l'emploi en passant par l'apprentissage ou l'alternance dans différents domaines, à l'université ou grandes écoles ou par la présence de professionnels RH dans des salons ou forums de recrutement spécialisés.

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

L'entreprise Groupama Centre-Atlantique entretient des relations avec des établissements d'enseignement présents sur le périmètre de ses 10 départements qui revêtent des formes diverses :

- Participation aux forums emploi (INSEEC Bordeaux, Sup de Co la Rochelle, Université La Rochelle)
- Participation aux salons de l'enseignement supérieur
- Participation au salon de l'alternance avec présence des écoles et des employeurs ; GCA est présent chaque année à Bordeaux.
- Participation aux épreuves de sélection des étudiants (Sup de Co La Rochelle), Lycée Jean Macé (BTS Assistant Manager)
- Participation d'un Cadre RH de GCA au conseil pédagogique de certains écoles (exemple : Sup de Co La Rochelle) dans le but d'enrichir les programmes par l'écoute des besoins des professionnels
- Intervention de cadres RH dans les programmes de formation (IAE de Poitiers – Site de Niort, IAE de Nantes, Institut des Risques (IRIAF) à Niort, Institut du Droit de l'Assurance Pôle Universitaire Niort...
- Accueil de stagiaires de tous niveaux (de la classe de 3e jusqu'au Master 2)
- Versement de la taxe d'apprentissage à de nombreux établissements du périmètre de l'entreprise
- Participation ponctuelle et financière à des projets d'action conduits par les étudiants
- Développement d'une politique dynamique orientée vers l'alternance (Contrats de professionnalisation et apprentissage) ; la licence banque & assurance étant le diplôme de référence mais pas l'unique (BTS NRC, BTS Assurance, Licence Assurance, Master banque Finance, Master Droit de l'assurance...)
- Etablissement d'un partenariat avec l'Université de Poitiers (UP et PRO – ex SAFIRE) afin d'accompagner des démarches de validation des acquis de l'expérience au sein de GCA

Enfin, Groupama Centre-Atlantique soutient également des écoles et lycées professionnels en lien à différents domaines du risque : routiers, santé, et risques domestiques, risques financiers, risques environnementaux.

2.6 Loyauté des pratiques

Conformité

Le groupe Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité groupe mise en place en 2010 et modifiée en 2015, suite à la transposition en droit français de la Directive Omnibus II, dans la perspective de la mise en œuvre de la norme Solvabilité II. Celle-ci couvre toutes les activités du groupe Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du groupe.

Les entreprises d'assurance du groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité progressif a déjà été initié par l'équipe CIL du groupe et se poursuit en 2015-2016.

Pour Groupama Centre-Atlantique, en 2015 le service

Technique & Actuariat est chargé de revoir les mentions informatives dans les contrats d'assurance. Ce travail est toujours actuellement en cours.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement

du terrorisme.

Un responsable LAB/FT est en place à Groupama Centre-Atlantique. Il est chargé d'animer le dispositif et d'assurer la formation des nouveaux commerciaux, de rédiger les procédures, de diffuser les bonnes pratiques et d'instruire les dossiers.

Enfin, le groupe Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du groupe.

Le groupe Groupama adhère à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des Droits de l'Homme, aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

À Groupama Centre-Atlantique, un Correspondant Relais Informatique et Liberté a été nommé dans le prolongement de la création de la fonction CIL du Groupe en 2007.

Ses missions visent notamment à :

- à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière,
- à diffuser la culture informatique et libertés (code de bonne conduite, recommandations, formation Elearning Informatique et Libertés,...),
- à gérer les droits d'accès, d'opposition.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre-Atlantique présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1 Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.3
Les embauches et les licenciements	Partie 2.3
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.3
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.3
Absentéisme	Partie 2.3
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.3
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.3
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.3
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.3
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.3
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.3
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.3
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.3
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.3
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.3
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.3
A l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.3

3.2 Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.4
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.4
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.4
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.4
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.4
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.4
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.4
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.4
L'utilisation des sols	Partie 2.4
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.4
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.4
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.4

3.3 Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.2
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.2
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Parties 2.2 et 2.5
Les actions de partenariat ou de mécénat	Parties 2.1 et 2.2
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.5
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.5
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.3 et 2.6
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.1
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Parties 2.3 et 2.6

3.4 Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

Périmètre géographique du reporting :

L'ensemble des informations du rapport porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, sauf mention contraire.

Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux, logistique pour les indicateurs environnementaux et service institutionnel et métier pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion/du Rapport au conseil à l'Assemblée générale ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO2 sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne. La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir

répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Calculs des émissions de CO2

Les émissions de CO2 sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- scope 1, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du groupe ;
- scope 2, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- scope 3, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2015 à partir de la base ADEME.

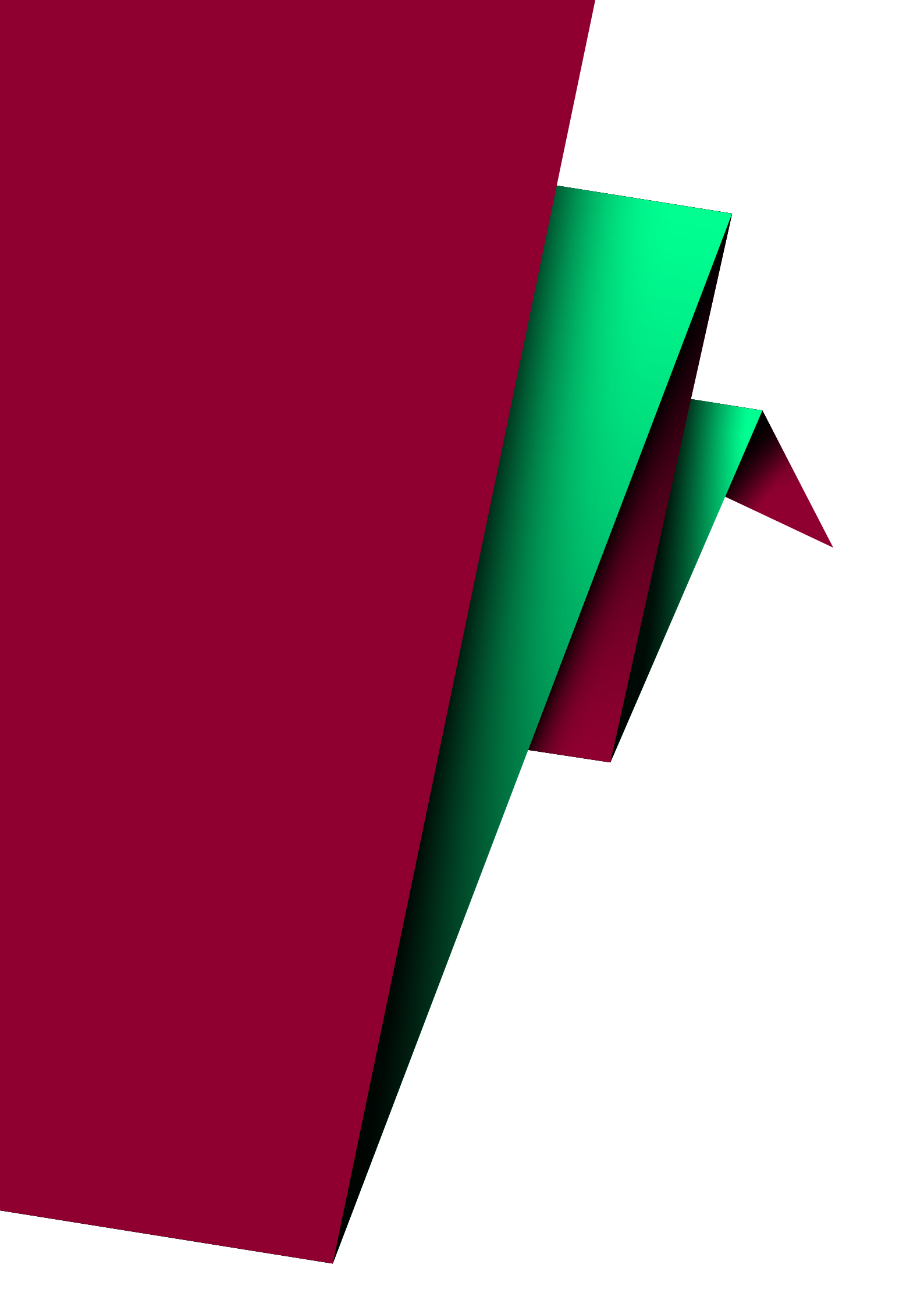
Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- Taux d'absentéisme en France = nombre de jours d'absence (cdd & cdi en ouvrés)/[(effectif moyen mensuel cdi & cdd)*(nombre de jours ouvrés - 25 congés payés)]
- Taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents

de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/heures théoriques travaillées annuelles

- Taux de gravité des accidents = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 /heures théoriques travaillées annuelles

Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire * 12 mois * effectif moyen cdi & cdd de l'année.



Les comptes annuels

au 31/12/2015

1. Bilan	Page 46
2. Compte de résultat	Page 48
3. Annexe	Page 49

BILAN 2015

I - ACTIF (en K€)	2015	2014
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège:		
2 Actifs incorporels :	6 770	6 623
3 Placements:	784 444	789 835
Terrains et constructions	49 310	49 022
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	332 462	333 669
Autres placements	402 672	407 144
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques:	366 379	374 330
Provisions pour primes non acquises	12 227	12 286
Provisions d'assurance vie (non-vie)		
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	248 846	261 991
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions d'égalisation (non-vie)		
Autres provisions techniques (Non-Vie)	105 306	100 053
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
6 Créances:	53 782	57 359
Créances nées d'opérations d'assurance directe:	6 859	7 849
6aa Cotisation acquises non émises	2 324	2 886
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 535	4 963
Créances nées d'opérations de réassurance	3 018	2 545
Autres créances:	43 904	46 965
6ca Personnel	455	557
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11	68
6cc Débiteurs divers	43 438	46 339
Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	60 185	24 506
Actifs corporels d'exploitation	6 088	5 717
Comptes courants et caisse	54 097	18 789
Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif :	11 014	10 794
Intérêts et loyers acquis non échus	3 336	3 756
Frais d'acquisition reportés	7 458	6 843
Autres comptes de régularisations	219	195
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	1 282 573	1 263 447

II - PASSIF (en K€)	2015	2014
1 Capitaux propres	426 061	410 454
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 000	1 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	155 759	150 897
Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	1 136	1 136
Subvention d'investissement		
Ecart de dévolution	208 721	208 721
Report à nouveau	43 597	14 682
Résultat de l'exercice	15 849	34 018
2 Passif subordonnés		
3 Provisions techniques brutes:	730 043	738 582
Provisions pour cotisations non acquises	38 019	38 236
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	511 401	531 404
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions pour égalisation	8 908	4 450
Autres provisions techniques (Non-Vie)	171 715	164 492
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	19 760	16 098
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes:	103 281	94 913
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 526	7 712
Dettes nées d'opérations de réassurance	49 321	42 941
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	6 950	6 044
Autres dettes :	41 484	38 216
Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5	4
Personnel	16 111	12 304
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 918	14 270
Créanciers divers	9 450	11 637
8 Comptes de régularisation passif	3 427	3 401
9 Différence de conversion Actifs corporels d'exploitation		
Total du Passif	1 282 573	1 263 447

Compte de résultat technique au 31 décembre 2015 en K€

	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2015	2014
1. Cotisations acquises	497 455	188 646	308 809	319 938
Cotisations	497 238	188 587	308 651	321 587
Variations des cotisations non acquises	217	59	158	-1 649
2. Produits des placements alloués	6 850		6 850	8 397
3. Autres produits techniques	11 377		11 377	11 468
4. Charges de sinistres:	-300 233	-95 479	-204 754	-216 817
Prestations et frais payés	-320 235	-103 174	-217 061	-235 574
Charges des provisions pour sinistres	20 002	7 695	12 307	18 757
Charges et autres provisions techniques	-7 223	197	-7 420	-891
6. Participation aux résultats				
7. Frais d'acquisition et d'administration	-103 735	-31 867	-71 869	-64 189
Frais d'acquisition	-96 670		-96 670	-91 923
Frais d'administration	-7 065		-7 065	-6 467
Commissions reçues des réassureurs		-31 867	31 867	34 202
8. Autres charges techniques	-19 624		-19 624	-18 702
9. Variation de la provision pour égalisation	-4 458		-4 458	-2 673
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	80 409	61 497	18 912	36 531

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2015 en K€

	2015	2014
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	18 912	36 531
2. Résultat technique de l'assurance Vie		
3. Produits de placements:	21 745	25 741
Revenus des placements	14 773	16 019
Autres produits des placements	376	3 743
Profits provenant de la réalisation des placements	6 596	5 979
4. Produits des placements alloués		
5. Charges des placements:	-7 103	-8 393
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 554	-1 540
Autres charges des placements	-4 037	-2 727
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 512	-4 126
6. Produits des placements transférés	-6 850	-8 397
7. Autres produits non techniques	1 989	2 222
8. Autres charges non techniques	-4 476	-4 785
9. Résultat exceptionnel:	-3 367	-1 187
Produits exceptionnels	235	199
Charges exceptionnelles	-3 603	-1 386
10. Participation des salariés		
11. Impôts sur les bénéfices	-5 001	-7 713
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 849	34 018

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2015 en K€

	2015	2014
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés:	-1 457	-946
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-1 457	-946
Autres engagements donnés		
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	184 959	216 867
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers		
7. contrepartie des engagements	-183 502	-215 921

1. Informations générales	Page 50
- Juridique	
- Compétence géographique	
- Consolidation	
- Intégration fiscale	
2. Faits marquants de l'exercice	Page 50
3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	Page 50
4. Règles d'évaluation et de présentation	Page 50
5. Changement de méthode	Page 51
6. Opérations techniques	Page 51
- Cotisations	
- Provision pour cotisations émises non-acquises	
- Frais d'acquisition reportés	
- Sinistres	
- Provision pour égalisation	
- Opérations de réassurance acceptées	
- Réassurance des Caisses locales	
- Opérations d'assurance cédées	
7. Placements	Page 52
- Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice	
• Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières	
• Valeurs mobilières à revenu fixe	
• Actions et autres titres à revenus variables	
• Prêts	
- Provisions	
• Provisions pour dépréciation à caractère durable	
• Provision pour risque d'exigibilité	
• Placements immobilières, valeurs mobilières à revenu variable, prêts	
- Produits et charges des placements	
8. Autres opérations	Page 54
- Créances	
- Immobilisations incorporelles et corporelles	
- Provisions pour risques et charges	
- Comptes de régularisation	
- Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux	
- Frais de gestion et commissions	
- Autres produits et charges non techniques	
- Résultat exceptionnel	
- Impôt	
- Informations diverses	
• Honoraires des commissaires aux comptes	
• Droit individuel à la formation	
• Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	

Informations générales

1) Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

2) Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama :

Charente,
Charente-Maritime,
Dordogne,
Gironde,
Indre,
Lot-et-Garonne,
Deux-Sèvres,
Vendée,
Vienne,
Haute-Vienne.

3) Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama S.A. (ci-après GSA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8e).

4) Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GSA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

Les 11 caisses locales des Landes ont demandé, après accord de leur Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique, de se retirer, à titre exceptionnel et par dérogation à l'article 10 des statuts de Groupama Centre-Atlantique, du Traité de réassurance conclu avec Groupama Centre-Atlantique, pour adhérer à Groupama d'Oc et se réassurer auprès de cette caisse régionale, à compter du 1er janvier 2015.

Les conséquences comptables et financières ont été enregistrées par Groupama Centre Atlantique sur l'exercice 2015.

La marge technique nette à 124 M€ est en baisse de 9,7 M€ par rapport au 31/12/2014.

Le chiffre d'affaires IARD à 497,2 M€ est en diminution de 4,5 % (-23,3 M€) et est impacté par la sortie du portefeuille des Landes pour 15,3 M€.

La charge sinistres de l'exercice est en baisse (-36,3 M€) et le S/C à 62,53 % ressort en amélioration de 4,49

pts, en raison notamment d'une sinistralité plus faible en auto, en tempête et en récoltes.

Les boni sur exercices antérieurs ressortent à 32,5 M€ en baisse de 15,1 M€ par rapport à 2014.

La marge technique est également marquée par un environnement de taux bas, impactant les provisions de sinistres de rentes en attente et les provisions mathématiques de rentes en cours. Pour ces dernières l'impact est de 9,6 M€ en origine.

Au niveau des frais généraux, un crédit d'impôt complicité emploi (CICE) a été enregistré pour 2,3 M€, en diminution des charges de personnel.

Les autres charges et produits techniques sont impactés par une charge de 1,1 M€ concernant le rachat des provisions techniques suite à la sortie du portefeuille des Landes mais qui est compensée par une reprise de provision pour le même montant en autres provisions techniques.

D'un point de vue financier, la période a été marquée par les événements suivants :

Des marchés qui sont restés très volatils : avec un 1er semestre en forte progression, l'indice CAC 40 a gagné 24 % en quatre mois, inscrivant le 27 avril son plus haut annuel à 5 284 points. La conjonction favorable de la baisse des taux d'intérêt, du pétrole et de l'euro a encouragé des achats d'actions européennes. Mais des premiers doutes ont surgi dans l'esprit des investisseurs avec la crise grecque et le ralentissement de la conjoncture internationale avec une baisse de régime de l'économie chinoise. Le CAC termine l'année en hausse de 8,53 % à 4 637 pts (vs 4 273 pts en 2014).

Un contexte de taux très bas ne favorisant pas les réinvestissements (11,6 M€ de tombées d'échéance en 2015), avec un OAT 10 ans à 1 % au 31/12/15 ; et un rendement récurrent qui se réduit chaque année (-1,2 M€ en 2015).

Le stock des plus et moins-values latentes est positif à 73,9 M€ en hausse de 5,9 M€ par rapport au 31/12/2014 (68 M€).

Aucune variation de PDD dans les comptes sociaux sur les titres GH (total de 201,2 M€), la valorisation des titres restant inférieure à 105 % de la VNC.

Au niveau de l'impôt sur les sociétés une charge de 5 M€ a été enregistrée et ce malgré le stock important des déficits dont l'utilisation est plafonnée à 50 % du résultat fiscal.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2015 de la Caisse Régionale de Groupama Centre Atlantique a autorisé la souscription à l'augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 80,1 M€. Cette augmentation de capital permettra à Groupama holding de souscrire à une augmentation de capital de Groupama SA, qui interviendra avant fin février 2016.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et pré-

sentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Opérations techniques

1) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément aux articles R.331-6-2 et A.331-16 du Code des assurances, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion constitué conformément à l'article R.331-16 du Code des assurances.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R.331-5 du Code des assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH/TF 2000-2002.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des assurances.

En risques dépendance, les provisions pour risques croissants sont calculées par assuré en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription. D'un point de vue méthodologique, elles sont calculées sur une base prospective par la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

5) Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.331-6-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2015, de doter une provision sur les risques dus à des éléments naturels suivants :

- Catastrophes naturelles pour 1 259 K€
- Grêle : 781 K€
- Autres risques dus à des événements naturels : 1 308 K€

6) Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GSA. Un pool permanent de rétrocession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GSA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. À ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

8) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale Groupama Centre-Atlantique à Groupama SA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou rétrocessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

L'avis 2009-12 du 1er octobre 2009 du Conseil National de la Comptabilité, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance finite ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Placements

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les États considérés comme « non core », (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement n° 2014-04 du 5 juin 2014, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 332-19 du Code des assurances, l'article R931-10-40 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 332-20 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-53 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;

- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.332-19 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R332-20, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité du 18 décembre 2002, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2012, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte un titre est provisionné pour un total de 1 545 K€ (vs 1 titre en 2 014 pour 1 083 K€).

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des

méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

« En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding. »

Valorisation des titres stratégiques Groupama Holding

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA repose sur une valorisation de Groupama SA, comme une société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intragroupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intragroupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non Vie : cette méthode consiste à additionner l'actif net comptable, les plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, avec la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre, et avec celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser ;
- pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre 2015 ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires ;
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires ;

- sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

La baisse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 est de 33 % par rapport à la valorisation retenue dans les comptes au 31 décembre 2011, qui était elle-même en baisse de 25 % par rapport au 31 décembre 2010. Pour le 31/12/2015, la hausse de valorisation en valeur d'utilité recouvrable des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 est de +4,5 % par rapport à celle retenue dans les comptes au 31 décembre 2012. En application de la recommandation Groupe, aucune reprise de provision n'a été enregistrée dans les comptes (comme en 2014).

- Dans la mesure où, à fin 2011, ces titres étaient en moins-value latente (soit une valeur d'utilité recouvrable qui est inférieure à leur prix de revient comptable), le résultat net de la caisse régionale avait été impacté en 2011 par la baisse de valeur du titre durant l'exercice 2011 (provision de 30,8 M€).
- Sur l'exercice 2012, une provision pour dépréciation complémentaire a été constatée à hauteur de 170,4 M€, sur la base d'une valeur d'utilité de 332,1 M€, la valeur de réalisation des titres s'établissant à 322,4 M€.

La baisse de valeur en 2011 trouve son origine principalement dans les circonstances de marché exceptionnelles connues lors de cet exercice (crise grecque, baisse des marchés actions).

La baisse additionnelle en 2012 reflète la restructuration de Groupama SA décidée et achevée en 2012 pour renforcer la situation financière du groupe. Cette décision a conduit à réviser certaines hypothèses qui avaient prévalu lors de l'arrêté des comptes 2011. Ainsi, deux facteurs expliquent dans des proportions quasiment équivalentes la baisse de valeur en 2012 : les opérations de cession d'actifs et de filiales ou branches d'activité et les conséquences de l'évolution de l'environnement économique.

La hausse de la valorisation des titres constatée en 2015 trouve son origine principalement par la hausse des marchés financiers.

2. 2 Provisions pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des

engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2015, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 332-20 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

2. 3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2015 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste Réserve de capitalisation. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

La dotation à la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement uniquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Cela permet de lisser les résultats correspondants aux plus ou moins-values réalisés sur des obligations cédées avant leur terme, en cas de mouvements de taux.

Autres opérations

1) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode

d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

Materiels	Duree amortissement
Logiciel & programme info.	3 Ans
Agencements-amenag.-Installat.	10 Ans
Vehicules de tourisme	5 Ans
Vehicules utilitaires	5 Ans
Materiel de bureau	5 Ans

Materiel informatique	4 Ans
Mobilier de bureau	10 Ans
Autres materiels	5 Ans

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

5) Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31 décembre 2015 s'élève à 5 508 K€.

Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (PBO).

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2015, une provision de 5 267 K€ a été constituée et a été évaluée sur la base de la différence entre le montant total de l'engagement de la caisse et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Vie.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) Autres produits et charges non techniques

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 consécutif à la modification du régime fiscal de la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances 2011, la dotation et la reprise à la réserve de capitalisation mentionnées donnent lieu respectivement à une reprise et une dotation non technique sur la réserve de capitalisation correspondant au produit et à la charge théorique d'impôt de ces premières. À ce titre, un montant de 148 K€ a été enregistré en autres charges non techniques.

8) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 3 367 K€ et se décompose de la façon suivante :

- Des produits exceptionnels divers : + 161 K€
- Une reprise de provision pour divers contentieux : + 74 K€
- Une dotation de provision pour indemnités de fin de carrière : - 117 K€
- Le versement d'engagements sociaux du personnel transféré à GOC : -122 K€
- Une dotation pour plan de transformation : -988 K€
- Des charges exceptionnelles diverses : ...- 75 K€

- Une dotation pour l'assurance retraite du président et des vices présidents : -2 300 K€

Suite à la décision de dénoncer le dispositif de régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI) mis en place en 2002 au profit du Président et des Vice-Présidents, une charge exceptionnelle de 2,3 M€ a été enregistrée pour matérialiser les engagements relatifs aux droits acquis jusqu'au 31/12/2015, conformément à la méthode dite préférentielle sur les engagements sociaux, adoptée par Groupama Centre-Atlantique en 2003.

9) Impôt

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

Le stock de déficits reportables au 31/12/2015 s'élève à 71 525 K€.

10) Informations diverses

10.1 Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 138 600 € TTC.

10.2 Droit individuel à la formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette disposition libère l'employeur de l'obligation d'information relative au nombre d'heures acquis au titre de la formation.

10.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Groupama Centre-Atlantique bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 %. Au titre de l'exercice 2015, une provision de 2 277 K€ au titre du CICE a été comptabilisée. Au titre de l'exercice 2014, une provision de 2 252 K€ avait été passée en 2014 et a été réglée en 2015.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- de formation des collaborateurs ;
- d'actions liées au développement durable.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	40 416			2 956		43 372
Total	40 416			2 956		43 372

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	33 793			2 809		36 602
Total	33 793			2 809		36 602

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	33 793			2 809		36 602
Total	33 793			2 809		36 602

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		
Autres immobilisations incorporelles	6 623	6 770
Total	6 623	6 770

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	55 093	284	284	685	445	55 334
Parts de société	22 536	20 700	19 668	186	15	23 739
Total	77 629	20 984	19 952	871	460	79 073

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	23 394			1 265	97	24 562
Parts de société						
Total	23 394			1 265	97	24 562

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	35					35
Parts de société	5 178			234	247	5 165
Total	5 213			234	247	5 200

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	23 429			1 265	97	24 597
Parts de société	5 178			234	247	5 165
Total	28 608			1 499	344	29 762

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	31 664	30 737
Parts de société	17 358	18 574
Total	49 021	49 311

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	542 437					542 436
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 172					1 172
Total	543 609					543 608

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298					210 298
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 170					1 170
Total	211 469					211 469

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298					210 298
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 170					1 170
Total	211 469					211 469

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	332 139	332 138
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Total	332 140	332 139

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 810		1 032	234		1 012
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	721				68	653
Dépôts espèces chez cédants						
Total	2 531		1 032	234	68	1 665

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 003			9		1 012
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				331		331
Dépôts espèces chez cédants						
Total	1 003			340		1 343

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	807	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	721	322
Dépôts espèces chez cédants		
Total	1 528	322

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	416 625			537 955	541 285	413 296
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	416 625			537 955	541 285	413 296

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	9 481			1 156	14	10 624
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	9 481			1 156	14	10 624

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	9 481			1 156	14	10 624
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	9 481			1 156	14	10 624

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	407 144	402 672
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC		
Total	407 144	402 672

1.3 Les Immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	105			36		141
Installations et agencements	17 676			1 364	49	18 991
Mobilier et matériel	7 881			130	26	7 985
Matériel informatique	2 212			201		2 413
Total	27 874			1 731	75	29 530

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements						
Mobilier et matériel						
Matériel informatique						
Total						

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	12 724			1 060	48	13 736
Mobilier et matériel	7 447			164	26	7 585
Matériel informatique	1 986			135		2 121
Total	22 157			1 359	74	23 442

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	105	141
Installations et agencements	4 952	5 255
Mobilier et matériel	434	400
Matériel informatique	226	292
Total	5 717	6 088

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (en K€)

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2015			BILAN 2014		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
RECAPITULATION PAR NATURE						
I. Les placements						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	79 072	49 310	70 297	77 629	49 022	70 648
Dans l'O.C.D.E	79 072	49 310	70 297	77 629	49 022	70 648
Hors O.C.D.E						
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	567 227	353 514	374 931	564 947	352 376	368 026
Dans l'O.C.D.E	567 227	353 514	374 931	564 947	352 376	368 026
Hors O.C.D.E						
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4.)	53 953	47 793	62 043	48 239	42 079	49 736
Dans l'O.C.D.E	53 953	47 793	62 043	48 239	42 079	49 736
Hors O.C.D.E						
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	85 564	85 564	91 406	91 559	91 559	99 214
Dans l'O.C.D.E	85 564	85 564	91 406	91 559	91 559	99 214
Hors O.C.D.E						
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	191 504	185 963	197 044	184 385	178 851	194 224
Dans l'O.C.D.E	191 504	185 963	197 044	184 385	178 851	194 224
Hors O.C.D.E						
6. Prêts hypothécaires						
Dans l'O.C.D.E						
Hors O.C.D.E						
7. Autres prêts et effets assimilés	3 352	3 352	3 352	4 196	4 196	4 196
Dans l'O.C.D.E	3 352	3 352	3 352	4 196	4 196	4 196
Hors O.C.D.E						
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Dans l'O.C.D.E						
Hors O.C.D.E						
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8.) et cautionnements en espèces et autres placements	107 453	106 110	106 441	85 941	84 938	84 938
Dans l'O.C.D.E	107 453	106 110	106 441	85 941	84 938	84 938
Hors O.C.D.E						
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers						
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
Autres OPCVM						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Total des placements	1 088 125	831 606	905 514	1 056 896	803 021	870 982

1.4 L'Etat récapitulatif des placements - Suite (en K€)

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2015			BILAN 2014		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
A) Récapitulation par mode d'estimation						
Valeurs estimées selon l'article R 332-19	169 290	165 969	178 047	160 816	157 501	172 400
Valeurs estimées selon l'article R 332-20	918 835	665 637	727 468	896 080	645 520	698 581
Valeurs estimées selon l'article R 332-5						
b) Récapitulation par mode d'affectation						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	1 075 788	831 602	905 515	1 044 568	803 017	870 982
Valeurs déposées chez les cédants						
Dont caution solidaire						
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France						
Autres affectations ou sans affectations	12 337	4		12 328	4	
II Actif affectables à la représentation des provisions techniques						
(Autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)						
III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Détail des terrains et constructions						
A) Terrains et constructions						
Acomptes						
B) Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation	52 132	28 656	40 045	51 832	29 491	40 526
Droits réels	52 132	28 656	40 045	51 832	29 491	40 526
Parts des S.I ou SOC foncière						
Autres immobilisations	26 942	20 655	30 252	25 796	19 530	30 122
Droits réels	3 203	2 081	2 867	3 260	2 172	3 225
Part de S.I ou SOC foncière	23 739	18 574	27 385	22 536	17 358	26 897
C) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article 332-19						
Décote non encore amortie	106	106		75	75	
Prime de remboursement non reprise	3 427	3 427		3 390	3 390	

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote-part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avais donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2015	Nette 2015					
Participations à plus de 50%										
GROUPAMA HOLDING 2	261 937	2 547	59,62%	302 872	157 683		-5			
SCI FERRÈRE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	1 302	350			173
SCI CHÂTEAU D'AGASSAC	3 990	-854	96,00%	5 846	1 471	185	-118	229		
HÔTEL DU CHÂTEAU	967	2	69,23%	1 399	890	40	321			
Participations entre 10% et 50%										
SC GROUPAMA PARTICIPAT°	22 175	-33 698	41,02%	9 097			-244	1 012		
SCA CHATEAU AGASSAC	6 468	-1 150	50,00%	4 124	4 124	1 338	-231	883	332	
SCP GUEYZE IMMOBILIER *	1 531	310	22,87%	350	350		66			15
SA CENTAURE	370	-284	50,00%	1 170		1 081	-56	331	440	
SCIMA GFA	150	2	15,00%	23	23		17			0
SOCHEPAR *	19	168	14,65%	11	11	666	48			
SARL SEPAI *	15	524	10,00%	2	2	380	-39			
SOGEFA *	1	8	16,67%	0	0	3	-4			
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement										
GROUPAMA HOLDING	2 520 662	85 027	6,69%	230 468	174 456		-798		84	
SCPI ACCÈS VALEUR PIERRE *	536 856	601 876	0,14%	1 789	1 507	75 648	56 047			81
Société Forestière Groupama *	74 958	3 184	1,33%	1 123	1 123	4 608	981			13
SAFER POITOU-CHARENTE *	1 261	4 270	6,24%	75	75	23 382	133			
SOGAP 24 + 47 *	929	3 883	7,62%	67	67	12 280	96			
SEMIE NIORT *	2 372	10 256	2,73%	61	61	4 090	473			
SAS CENTRE OUEST EDITION *	100	982	5,11%	51	51	1 379	67			
SCI LES MARRONNIERS	1 924	-175	2,38%	46	46	45	-1			
SAFER MARGE LIMOUSIN *	1 561	1 828	2,59%	35	35	3 215	53			
SARL VIGNERONS D'AQUITAINE *	739	79	4,22%	31	31	77	-1			
NOUV REP DU CENTRE OUEST *	5 316	-499	1,05%	26	26	78 239	1 341			
SCI MAISON DE LA COOP. *	355	146	5,15%	18	18		16	22		
VENDÉE EXPANSION *	3 037	3 919	0,55%	15	15	4 852	26			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avais donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	317 960	167 888	229		173
Participations	14 777	4 510	2 227	772	15
Françaises	14 777	4 510	2 227	772	15
Étrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2015				Bilan 2014			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	6 859			6 859	7 849			7 849
6aa Cotisations acquises non émises	2 324			2 324	2 886			2 886
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 535			4 535	4 963			4 963
Assurés	4 124			4 124	4 692			4 692
Intermédiaires d'assurances	384			384	231			231
Coassureurs								
Autres tiers	27			27	39			39
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 018			3 018	2 545			2 545
Réassureurs	3 018			3 018	2 545			2 545
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances:	37 738	6 166		43 904	40 140	6 825		46 965
6ca Personnel	455			455	557			557
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11			11	68			68
6cc Débiteurs divers	37 272	6 166		43 438	39 515	6 825		46 339
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	47 616	6 166		53 782	50 535	6 825		57 359

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.2 Dettes

	Bilan 2015				Bilan 2014			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 526			5 526	7 712			7 712
Assurés	5 523			5 523	7 689			7 689
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs	3			3	22			22
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	49 321			49 321	42 941			42 941
Réassureurs	6 572			6 572	803			803
Cédantes	42 750			42 750	42 138			42 138
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	6 950			6 950	6 044			6 044
7e Autres dettes	41 484			41 484	38 216			38 216
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5			5	4			4
7ec Personnel	16 111			16 111	12 304			12 304
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 918			15 918	14 270			14 270
7ee Créanciers divers	9 450			9 450	11 637			11 637
Total Autres dettes	103 281			103 281	94 913			94 913

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif

ACTIF	Montant 2015	Montant 2014
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	3 336	3 756
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	7 458	6 843
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		119
Différence sur prix de remboursement à percevoir	106	75
Autres comptes de régularisation Actif	113	
Total 8C (Contrôle) de cohérence	219	195
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	11 014	10 794
Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
c) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif

PASSIF	Montant 2015	Montant 2014
B) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 427	3 390
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif		11
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	3 427	3 401
Dont charges à payer rattachées à des dettes		

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2015	Montant 2014
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	4 124	4 692
Intermédiaires d'assurance	384	231
Coassureurs		
Réassureurs	3 018	2 545
Cédantes		

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2015	Montant 2014
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	5 523	7 689
Intermédiaires d'assurance		
Coassureurs	3	22
Réassureurs	6 572	803
Cédantes	42 750	42 138

1.8 Lien de participation et avec les entreprises liées (en K€)

1.8.1 Lien de participation et créances actifs

	BILAN 2015			BILAN 2014		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	332 138	324	332 462	332 946	723	333 669
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	332 138	324	332 462	332 946	723	333 669
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	366 379		366 379	374 330		374 330
Primes non acquises (non vie)	12 227		12 227	12 286		12 286
Provisions Sinistres (non vie)	248 846		248 846	261 991		261 991
Participation bénéfices et ristournes (vie)						
Participation bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	105 306		105 306	100 053		100 053
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	-1 344		-1 344	-3 714		-3 714
Dont sur preneurs d'assurance	-1 344		-1 344	-3 714		-3 714
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	3 018		3 018	2 545		2 545
Débiteurs divers	9 594		9 594	7 137		7 137
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	709 785	324	710 109	713 244	723	713 967

1.8 Lien de participation et avec les entreprises liées - Suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises du groupe et entreprises liées

	BILAN 2015			BILAN 2014		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfiques et ristournes (vie)						
Part bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	365		365	346		346
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	3		3	22		22
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers	3		3	22		22
Dettes nées d'opérations de réassurance	49 321		49 321	42 941		42 941
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	90		90	529		529
Compte de régularisation passif						
Total	49 779		49 779	43 838		43 838

1.8 Lien de participation et avec les entreprises liées - Suite (en K€)

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés		417	440	600	1 457
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		417	440	600	1 457
2d Autres engagements donnés					
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		184 959			184 959
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2 014	Affectation du résultat 2014	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2 015
Capital social	1 000					1 000
Prime d'émission						
Prime de fusion						
Réserve statutaire	127 331	5 103				132 433
Réserve spéciale PVLT 15 %						
Fonds de solidarité statutaire	8 495					8 495
Réserve de capitalisation	15 071		-241			14 830
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode	1 136					1 136
Subvention d'investissement						
Ecart de dévolution	208 721					208 721
Report à nouveau	14 682	28 915				43 597
Résultat de l'exercice	34 018	-34 018			15 849	15 849
Total 1 Capitaux propres	410 454		-241		15 849	426 061
Distribution						

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2 015	2 014	Variations
Provisions pour risques financiers	4 896	4 796	100
Provisions pour engagements sociaux	13 075	10 427	2 648
Provisions pour impôts	107	107	
Provisions autres	1 682	768	914
Total	19 760	16 098	3 662

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2015				Exercice 2014			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	219		1 335	1 554	309		1 231	1 540
Autres charges de placements	675		3 362	4 037	375		2 352	2 727
Pertes provenant de la réalisation des placements			1 512	1 512	79		4 047	4 126
Total 5 Charges de placements	894		6 209	7 103	763		7 630	8 393

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2015				Exercice 2014			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	202	15	14 556	14 773	257	11	15 751	16 019
Revenus des participations								
Revenus des placements immobiliers	202	15	3 106	3 323	257	11	3 205	3 473
Revenus des autres placements			11 450	11 450			12 546	12 546
Autres revenus financiers								
Autres produits des placements	264	13	99	376	58		3 685	3 743
Profits provenant de la réalisation des placements			6 596	6 596			5 979	5 979
Total 3 Produits des placements	466	28	21 251	21 745	315	11	25 415	25 741

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2015				Exercice 2014			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	466	28	21 251	21 745	315	11	25 415	25 741
Charges des placements	894		6 209	7 103	763		7 630	8 393
Résultat des placements	-428	28	15 042	14 642	-448	11	17 785	17 348

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2015	2014	2013
Salaires	65 229	62 671	61 429
Pensions de retraite			
Charges Sociales	28 789	26 939	26 907
Autres	-3 965	-3 907	-2 914
Total	90 053	85 703	85 422

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2015	2014	2013
Commissions d'acquisition	3 110	3 146	2 839
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	3 110	3 146	2 839

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2015	2014
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Dotation aux fonds de solidarité		
Affectation aux réserves pour plus-values		
Affectation aux autres réserves	2 377	5 103
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau	57 069	28 915
Total	59 446	34 018

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2015	2014
Report à nouveau précédent créditeur	43 597	
Bénéfice de l'exercice	15 849	34 018
Prélèvements sur réserves		
Prélèvement sur compte du siège social		
Report à nouveau		
Report à nouveau	59 446	34 018

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2015	2014	2013
Primes brutes émises hors taxes directe en France	497 455	519 166	522 920
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)			
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro			

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2015	2014	2013
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	31 449	45 765	14 566
Amortissements et provisions	10 599	4 034	-6 240
Impôt sur les sociétés	5 001	7 713	3 533
Résultat net comptable	15 849	34 018	17 273

2.4.3 Personnel

Libellé	2015		2014	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	1	15	1	14
Cadres	152	262	151	248
Non cadres	605	525	619	565
Total	758	802	771	827

2.4.4 Autres Produits non techniques

Libellé	2015	2014
Commissions diverses	378	105
Autres Commissions & subvention Groupama Banque	1 561	2 005
Produits / cessions immobilisations	1	1
Travaux en gestion de patrimoine	48	47
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation		64
Total	1 988	2 222

2.4.5 Autres Charges non techniques

Libellé	2015	2014
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-1	-19
Autres charges non techniques réparties	-3 265	-3 921
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-1 062	-844
Dotation non technique à réserve de capitalisation	-148	-1
Total	-4 476	-4 785

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2015	2014
Provisions pour risques en cours	1 172	1 403
Prévisions de recours à encaisser	19 279	19 890
Provisions pour sinistres à l'ouverture	531 404	590 014
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	139 740	190 606
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	353 576	344 327
Boni / Mali	38 088	55 081

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
Exercice N-2					
Règlements	211 948	186 659	118 567		
Provisions	65 993	59 003	179 310		
Total des sinistres (S)	277 941	245 662	297 877		
Primes acquise (P)	346 483	360 335	350 303		
S/P	80,22%	68,18%	85,03%		
Exercice N-1					
Règlements	221 783	198 250	222 771	95 208	
Provisions	56 832	37 622	53 696	130 822	
Total des sinistres (S)	278 615	235 872	276 467	226 030	
Primes acquise (P)	346 524	360 306	350 423	347 605	
S/P	80,40%	65,46%	78,90%	65,02%	
Exercice N					
Règlements	230 273	203 697	233 604	153 411	86 671
Provisions	41 745	30 267	30 455	71 658	108 012
Total des sinistres (S)	272 018	233 964	264 059	225 069	194 683
Primes acquise (P)	346 511	360 329	350 446	346 979	332 189
S/P	78,50%	64,93%	75,35%	64,87%	58,61%

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	146 072	10 357	63 922	76 441	140 363	68 019	31 225
1b. Variation des Primes non Acquises	-515	35	123	138	261	-281	301
Total 1	146 587	10 322	63 799	76 303	140 102	68 300	30 924
2a. Prestations et frais payés	108 119	8 898	38 312	55 782	94 094	33 414	16 628
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-530	652	19 945	-794	19 151	-10 672	-1 467
2. Charges des prestations	107 589	9 550	58 257	54 988	113 245	22 742	15 161
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	38 998	772	5 542	21 315	26 857	45 558	15 763
5. Frais d'acquisition	28 747	2 087	12 504	14 975	27 479	13 286	6 079
6. Autres charges de gestion nette	4 391	320	1 891	2 336	4 227	2 036	919
B CHARGES D'ACQUISITION	33 138	2 407	14 395	17 311	31 706	15 322	6 998
7. Produits des placements	1 845	60	1 862	343	2 205	791	544
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	1 845	60	1 862	343	2 205	791	544
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	37 740	2 286	24 710	29 938	54 648	29 789	12 394
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	25 174	1 854	13 335	16 888	30 223	11 980	6 413
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	325	196	16 592	-818	15 774	-10 516	-1 106
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 794	293	4 341	4 524	8 865	5 621	2 791
D SOLDE DE REASSURANCE	-6 447	57	9 558	-9 344	214	-22 704	-4 296
RESULTAT TECHNIQUE	1 258	-1 518	2 567	-4 997	-2 430	8 323	5 013
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	9 979	271	6 468	6 499	12 966	7 620	2 834
15. Provisions pour PNA (ouverture)	10 495	236	6 345	6 361	12 705	7 902	2 533
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	62 289	3 400	230 783	17 978	248 761	50 870	41 893
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	63 676	2 650	216 204	20 276	236 480	62 731	43 393
18. Autres provisions techniques (Clôture)	93 992	1 813	75 463	1 505	76 968	1 928	1 188
19. Autres provisions techniques (ouverture)	93 135	1 910	70 097		70 097	739	1 154

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

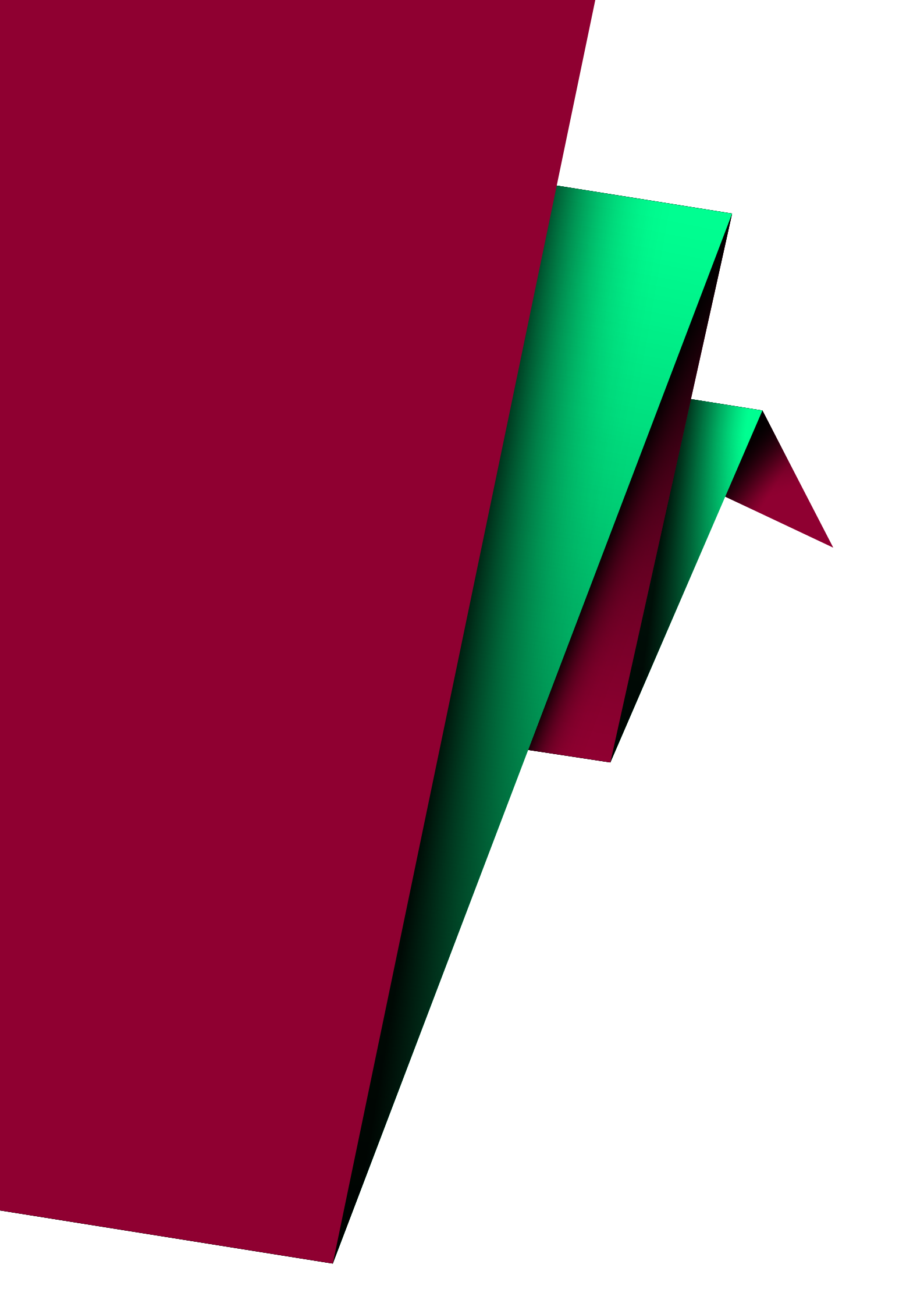
Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	50 319	149 562	12 874	1 762	10 081	12 138	506
1b. Variation des Primes non Acquises	-20	-1	-5	-23	60	-31	1
Total 1	50 339	149 563	12 879	1 785	10 021	12 169	505
2a. Prestations et frais payés	28 534	78 576	9 078	465	4 808	5 115	43
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-4 715	-16 854	-8 187	781	195	-757	-23
2. Charges des prestations	23 819	61 722	891	1 246	5 003	4 358	20
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	26 520	87 841	11 988	539	5 018	7 811	485
5. Frais d'acquisition	10 462	29 826	2 524	225	1 962	2 381	55
6. Autres charges de gestion nette	1 618	4 573	387	34	298	371	8
B CHARGES D'ACQUISITION	12 080	34 399	2 911	259	2 260	2 752	63
7. Produits des placements	330	1 664	134	46	74	-4	
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	330	1 664	134	46	74	-4	
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	27 376	69 559	9 007	682	3 957	8 933	261
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	13 782	32 176	6 122	149	1 521	4 814	12
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-4 750	-16 372	-6 810	403	-10	-724	-13
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 529	13 940	492	195	685	1 217	68
D SOLDE DE REASSURANCE	-12 815	-39 815	-9 203	65	-1 761	-3 626	-194
RESULTAT TECHNIQUE	1 955	15 291	8	391	1 071	1 429	228
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	592	11 046	1 067	354	1 034	1 263	3
15. Provisions pour PNA (ouverture)	611	11 046	1 072	377	974	1 293	2
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	24 915	117 678	19 767	3 558	5 412	1 726	5
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	30 963	137 087	29 288	2 758	5 378	2 483	36
18. Autres provisions techniques (Clôture)	1 441	4 557	2 743		177		8
19. Autres provisions techniques (ouverture)	108	2 001	1 410	19	17		

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Cautions (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 461	502	2 594			8 966	497 238
1b. Variation des Primes non Acquises	1						-217
Total 1	1 460	502	2 594			8 966	497 455
2a. Prestations et frais payés	138	399	2 736			7 763	320 235
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	17	-812	-88			-1 865	-8 322
2. Charges des prestations	155	-413	2 648			5 898	311 913
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 305	915	-54			3 068	185 542
5. Frais d'acquisition	286	90	518			489	96 670
6. Autres charges de gestion nette	44	14	79			569	15 313
B CHARGES D'ACQUISITION	330	104	597			1 058	111 983
7. Produits des placements	2	60	291			473	6 850
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2	60	291			473	6 850
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	579	162	832				188 646
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	43	107	979				103 174
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	5	-445	-222				-7 892
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	136	30	151				31 867
D SOLDE DE REASSURANCE	-395	-470	76				-61 497
RESULTAT TECHNIQUE	582	401	-284			2 483	18 912
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	36						38 019
15. Provisions pour PNA (ouverture)	35						38 236
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	119	3 996	21 472			23 218	511 401
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	102	4 808	21 556			25 101	531 404
18. Autres provisions techniques (Clôture)						365	180 622
19. Autres provisions techniques (ouverture)		1	4			346	168 942



Rapports du Commissaire aux comptes

au 31/12/2015

- | | |
|--|---------|
| 1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Page 80 |
| 2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits | Page 81 |
| 3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | Page 81 |

Rapport du commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit,
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Sociétaires GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE
2, avenue de Limoges 79044 Niort Cedex 09

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des

comptes de votre caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnées au chapitre « Opérations Techniques » de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la caisse, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au chapitre « Placements - 2. Provisions » de l'annexe.

Nous avons examiné l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.332-20 du code des assurances au regard de l'intention de détention de ces titres par votre caisse et nous avons revu, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les informations relatives aux critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par votre caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.332-19 du code des assurances et notamment à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Sociétaires GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE
2, avenue de Limoges 79044 Niort Cedex 09

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine profes-

sionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à prendre connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L.322-26-2 du code des assurances et le directeur général bénéficient, au même titre que d'autres salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint, et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs, dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Sociétaires GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE
2, avenue de Limoges 79044 Niort Cedex 09

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'at-

tachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 322-57 IV 2° du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA**

La convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA a été amendée en 2015.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses Régionales.

Elle porte sur :

- l'audit des caisses régionales,
- le fond de solidarité des caisses régionales,
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des directeurs généraux de caisses régionales.

Elle a été modifiée principalement « pour instituer un nouveau dispositif de solidarité financière entre les caisses régionales et Groupama SA répondant mieux aux exigences posées par la réglementation Solvabilité 2 qui entre en vigueur le 1er janvier 2016. Des clarifications et des adaptations sur d'autres aspects de la convention ont été également apportées. »

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 322-57 IV 2° du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat Incapacité Invalidité des membres du bureau**

La Caisse Régionale avait souscrit en 2005 pour le compte des membres du bureau un contrat d'assurance auprès d'AVIVA couvrant l'incapacité et l'invalidité.

Le contrat a été renouvelé tacitement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. La garantie s'exerce 24h sur 24, lors de toutes activités entrant dans le cadre de leur mandat.

La prime annuelle s'élève à 1 791 €.

- **Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA**

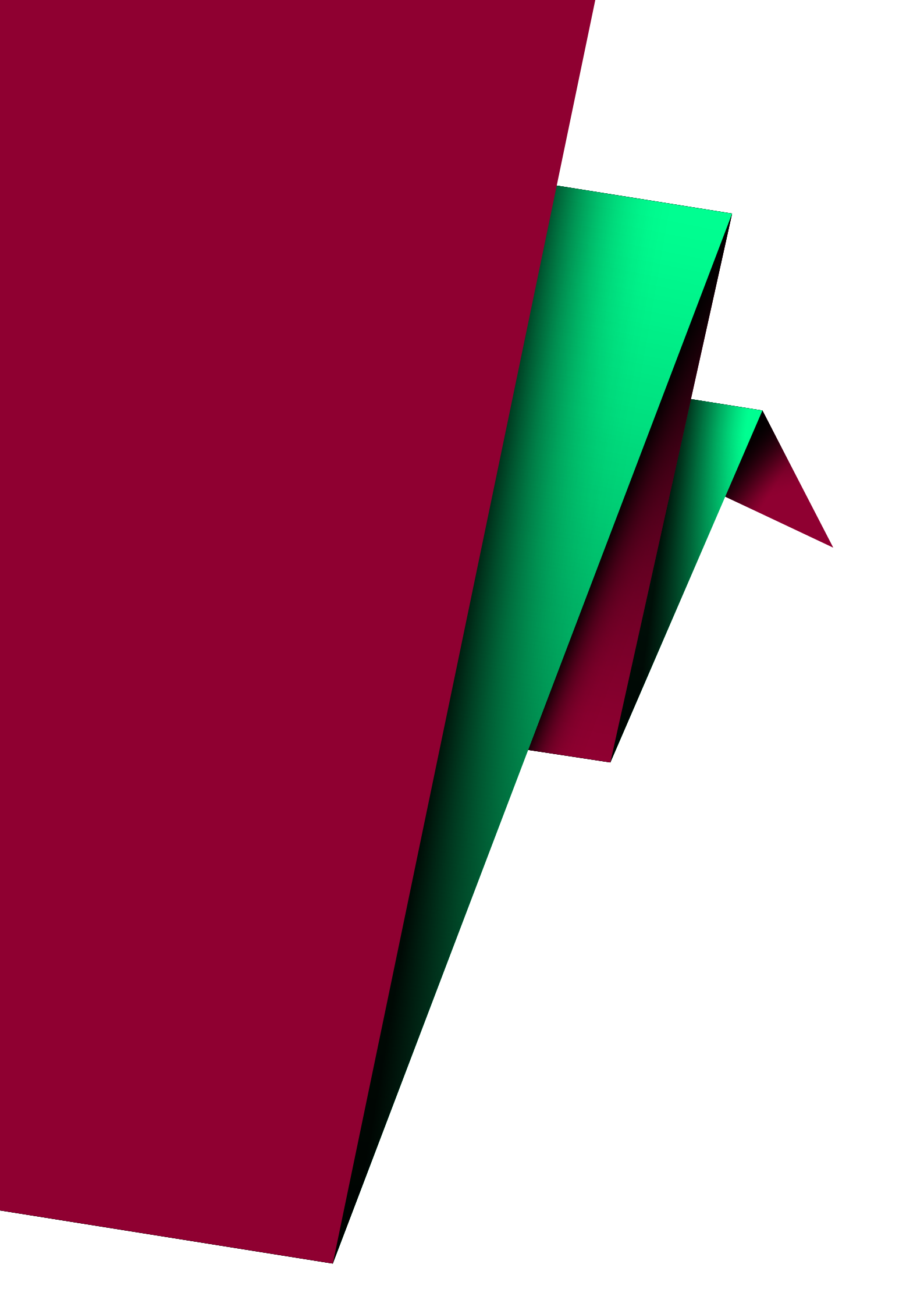
Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2015.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.322-57 du Code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen



Rapport sur le contrôle interne

1. La préparation et l'organisation des travaux du conseil d'administration	Page 84
2. La description du dispositif de contrôle interne	Page 84
a) La position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise	Page 84
b) 1 - La conformité aux stratégies	Page 85
2 - La conformité aux dispositions réglementaires	
3 - La conformité en matière de protection de la clientèle	
4 - La conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
c) L'évaluation des placements et de la qualité des actifs	Page 92
d) Le contrôle des placements et la séparation des tâches	Page 92
e) 1 - Le contrôle des risques liés aux engagements de l'entreprise	Page 93
2 - La conformité des pratiques en matière de cession en réassurance	
3 - La conformité des pratiques en matière de provisionnement	
f) Le suivi de la gestion des sinistres et des modes de commercialisation	Page 95
g) L'élaboration et la vérification de l'information financière et comptable	Page 95
3. La préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2	Page 96

Le conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique a validé lors de la séance du 1er avril 2016 le rapport requis par l'article R336-1 du code des assu-

rances. Ce rapport décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2015.

La préparation et l'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2015 : les 6 février, 13 mars, 24 avril, 2 juillet, 28 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2015. Le secrétariat du conseil a été assuré par le directeur général de Groupama Centre-Atlantique. Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion.

Au cours de chacune des séances dudit conseil, il a été fait état des faits marquants intervenus depuis la précédente réunion, d'un compte-rendu sur l'activité et d'un suivi des résultats d'activités ou de gestion financière.

Les principales décisions et informations du conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique ont porté sur :

- La vie du groupe

Les informations données sur le groupe portent systématiquement sur les événements marquants qui se sont produits depuis le conseil précédent, ainsi que sur les résultats tant en France qu'à l'international.

- La vie de l'entreprise

Un temps important est consacré aux aspects propres à l'entreprise Groupama Centre-Atlantique sur :

- Les éléments d'organisation (du réseau commercial, des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des sociétaires...),
- Les évolutions des offres commerciales et des services, et le nouveau programme de fidélisation,
- Les résultats commerciaux et techniques mensuels et en consolidation sur les mois précédents avec une mise en perspective des objectifs définis par la planification stratégique opérationnelle,
- Les comptes de l'exercice 2014, les rapports

des commissaires aux comptes et les textes des résolutions en vue de l'Assemblée générale,

- Les politiques écrites,
- Les dirigeants effectifs et les fonctions clés,
- La convention de solidarité entre Groupama S.A et Groupama Centre-Atlantique,
- Le projet du programme d'émission des certificats mutualistes,
- La mise à jour de la politique de risque, le rapport ORSA, la gestion des risques, les plans de contrôle permanent, le déploiement de Solvabilité 2, et ce par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques et/ou par des points de formations dispensés auprès des administrateurs,
- Le suivi des audits (triennal, transverses du groupe et interne),
- La gestion du patrimoine immobilier de l'entreprise (vente et achat d'immeubles).

- La vie institutionnelle

Un temps est également consacré aux aspects de la vie institutionnelle de Groupama Centre-Atlantique et notamment sur :

- Les propositions des ateliers et de la commission gouvernance institutionnelle,
- Le suivi des travaux du comité éthique avec la validation du guide de procédures institutionnelles,
- La restitution des travaux du comité financier,
- La préparation des événements institutionnels de l'année (assemblées générales de Caisses Locales, assemblée générale de Groupama Centre-Atlantique, Assemblées Générales de Fédérations Départementales).

La description du dispositif de contrôle interne

La mise en place et l'animation d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constituent pour l'ensemble du groupe auquel appartient Groupama Centre-Atlantique, un objectif prioritaire pour :

- Satisfaire aux obligations réglementaires,
- Renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Le contrôle interne de Groupama Centre-Atlantique s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans une politique de contrôle interne.

a) La position et l'organisation générale du contrôle interne au sein de l'entreprise

Comme dans chaque entreprise du groupe, le dispositif de contrôle interne de Groupama Centre-Atlantique se décompose en :

- Un système de contrôle interne : un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques et un ensemble organisé de procédures de reporting visant à permettre à la direction de Groupama Centre-Atlantique de connaître en permanence l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place. L'efficacité de la démarche repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.
- Un comité d'audit et des risques composé de six administrateurs issus du conseil d'administration et chargé de veiller à la mise en place et à l'efficacité du contrôle interne et de présenter au conseil d'administration son rapport pour validation.

- Un service de contrôle interne & gestion des risques qui pilote les travaux de déploiement du contrôle interne. Ces travaux s'organisent autour d'un diagnostic de l'environnement de contrôle et de la mise en place d'une cartographie des risques et de plans de contrôle permanent.

Le service de contrôle interne & gestion des risques vérifie l'application par les directions ou entités concernées de ses recommandations relatives au déploiement ou à des questions spécifiques telles que la mise en conformité des procédures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Composé de quatre membres, il est rattaché à la Direction audit risques contrôle et conformité. Il est indépendant de l'opérationnel, reporté au directeur audit risques contrôle et conformité et a accès au directeur général.

Le service s'appuie, depuis la fin d'année 2014, sur un réseau de correspondants contrôle interne. Ces derniers, au nombre de quatre, sont rattachés aux directions indemnisation, opérations & souscription, Commerciale et Organisation qualité & système d'information.

- Un audit interne qui conduit des missions décidées par la direction générale, missions formalisées dans un plan d'audit présenté en comité de direction en décembre 2014. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine audité et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations adressés à la direction générale. Composé de 1,5 ETP, l'audit interne est rattaché à la Direction Audit, Risques, Contrôles et Conformité.

Au cours de l'exercice 2015, les principales réalisations en matière de contrôle interne ont porté :

Sur le dispositif de contrôle interne

Sur la base des travaux de déploiement de SOLVABILITE 2 Pilier 2 menés par le Groupe depuis plusieurs années et auxquels il a participé, le service de contrôle interne & gestion des risques a déployé des process et des outils sur Groupama Centre-Atlantique en 2015 soit :

- Une actualisation de la cartographie des contrôles suivant la nomenclature des processus groupe,
- La poursuite du déploiement des contrôles managériaux et opérationnels sur l'ensemble de l'entité,
- La poursuite du déploiement d'un outil (Canopée) qui permet de tracer des contrôles managériaux, décrire des plans d'actions, gérer des corrections de contrôles (depuis le 4^e trimestre 2015), déclarer des incidents et offrir une supervision contrôle interne & gestion des risques. Une nouvelle fonctionnalité (l'assignation de contrôle aux managers) développée en 2015 sera opérationnelle courant 2016,
- Une révision de la cartographie documentaire qui intègre les évolutions liées à la mise à jour de la politique de risques, à l'amélioration du dispositif de contrôle permanent et à la réorganisation du groupe,
- Une mise à jour de l'évaluation des risques majeurs entreprises suivant une méthodologie groupe,
- Une sensibilisation des nouveaux collaborateurs des collaborateurs à Solvabilité 2 via quatre modules de formation en e-learning déployé en 2014 auprès de l'ensemble des collaborateurs,

- Le déploiement du contrôle de niveau 2,
- La mise en place d'un suivi des incidents significatifs relatifs aux risques opérationnels,
- L'animation de comités spécialisés qui se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2015.

Au cours de l'ensemble de ces travaux, le service de contrôle interne & gestion des risques a poursuivi ses actions d'information auprès des équipes d'encadrement en matière d'exigences réglementaires de Solvabilité 2.

Sur le contrôle permanent de niveau 1

Au 31 décembre 2015, 131 équipes sont dotées de l'outil de traçage des contrôles permanents niveau 1 déployé depuis 2013 dans sa nouvelle version.

A partir de cet outil, ces équipes ont tracé 16 945 contrôles réalisés sur leurs métiers respectifs.

Sur le contrôle permanent de niveau 2

Sur l'exercice 2015, des missions de contrôle de niveau 2 ont été réalisées sur les métiers sinistres santé, sinistres corporels, relation client, souscription IARD back office, souscription vie et conformité bancaire.

b) – 1 La conformité aux stratégies

La stratégie de Groupama Centre-Atlantique se définit dans le cadre du processus groupe de planification stratégique opérationnelle (P.S.O.).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- Un cadrage préalable par les instances dirigeantes du groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics établis par les directions métiers de Groupama S.A et de normes.
- L'élaboration des P.S.O. Métiers :
 - La formalisation qualitative des ambitions stratégiques,
 - Le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
 - La définition des plans opérationnels (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, calendrier de réalisation).
- L'élaboration des P.S.O. des entreprises, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels l'entreprise exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés

Le suivi de la PSO fait l'objet d'un reporting mensuel auprès du comité de direction générale.

b) – 2 La conformité aux dispositions réglementaires

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Centre-Atlantique consistent notamment dans :

- Les procédures de contrôle interne assumées par le département juridique et la direction institutionnelle dans le cadre de la gestion juridique & institutionnelle,
- Les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des ressources humaines relatives

à l'application du droit du travail,

- La vérification permanente de l'application des dispositions du code des assurances par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistre, de comptabilisation, et par la direction financière en matière de gestion des placements.

S'ajoutent à ces aspects généraux les points spécifiques suivants :

En matière de secret bancaire, Groupama Centre-Atlantique a intégré en 2004 dans son règlement intérieur l'article afférent diffusé par le groupe en concertation avec Groupama Banque.

Dans le cadre de la convention Belorgey, pour l'application des recommandations du code de bonne conduite, Groupama Centre-Atlantique a mis en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et proposant.

Depuis 2011, le parcours de formation des nouveaux commerciaux intègre une intervention du responsable LAB – FT, une intervention du contrôle interne & gestion des risques sur la réglementation et les risques de non conformité (connaissance client - devoir d'information et de conseil, LAB – FT. secret professionnel, informatique et libertés).

Au cours de l'exercice 2015, les principales réalisations en matière de conformité ont porté :

- Un rappel de la procédure précisant les modalités de prise en charge des contrôles émanant des défenseurs des droits, enquêteurs de la DGCCRF, inspection du travail, MSA, enquêtes judiciaires et la CNIL a été rédigée et diffusée à l'ensemble des accueils des sites de gestion.
- L'opération de sensibilisation des collaborateurs de Groupama Centre-Atlantique à la sécurité informatique, initiée en 2012 via l'espace intranet se prolonge chaque année par des actions ponctuelles.
- Pour faire face à ses ambitions en matière de collecte d'épargne, le groupe a élaboré un dispositif complet de labellisation épargne des réseaux sur 4 niveaux. Ce label consiste à s'assurer que chaque collaborateur dispose des compétences nécessaires au segment de clientèle qui lui est attribué.
- La rédaction des politiques écrites suivantes validées par le conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique :

Relevant de la conformité

- Contrôle interne,
- Audit interne,
- Conformité,
- Plan de continuité d'activités,
- Rémunération,
- Sous-traitance,
- Honorabilité et compétence,
- Reporting au superviseur,
- Diffusion publique d'informations.

Relevant de la gestion des risques

- Souscription/provisionnement,
- Réassurance,
- Gestion actif-passif/risque d'investissement,

- Gestion de capital,
- Gestion des risques,
- Gestion des risques opérationnels.

- Le développement d'outils en matière de gestion de crise tels que la mise en place de l'annuaire cellule de crise sur smartphone, la création de numéros téléphoniques destinés à la réalisation de conférences téléphoniques de la cellule de crise, à l'information des collaborateurs et à l'information des clients.

- L'aménagement de locaux de repli utilisateurs en cas de déclenchement de PCA indisponibilité immeuble et la réalisation d'un test relatif à ces nouvelles solutions.

b) – 3 La conformité en matière de protection de la clientèle

« Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2014, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Centre-Atlantique le 2 juin 2015 après validation par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, et ce, en conformité avec les délais requis par l'ACPR (soit le 30 juin 2015 au plus tard).

Concernant l'exercice 2015, la nouvelle Instruction du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle définit la version actualisée du reporting à adresser en la matière à l'ACPR. À titre dérogatoire, le régulateur permet aux entreprises assujetties de transmettre ce dernier au plus tard le 30 septembre 2016. Le Groupe a dès à présent entamé les travaux correspondants afin de s'assurer que Groupama Centre-Atlantique sera en mesure de fournir à l'ACPR l'ensemble des statistiques attendues.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, Groupama Centre-Atlantique a participé en janvier 2015 à l'atelier Conformité Groupe qui traitait des thématiques suivantes :

- Traitement des réclamations (démarche d'Amélioration de la Satisfaction Client en lien avec les recommandations de l'Audit transverse dédié au traitement des réclamations réalisé en 2014 auprès de entreprises d'assurance françaises du Groupe, actualisation du processus traitement des réclamations & évolutions à venir en matière de Médiation);
- Actualités juridique/réglementaire (textes d'application sur l'action de groupe, la résiliation infra annuelle et sur l'information relative à la liberté du choix du réparateur);
- Questionnaire protection de la clientèle (Analyse des questionnaires transmis à l'ACPR au titre de l'exercice 2013, propositions de réponses Groupe au titre de l'exercice 2014);
- Restitution et points d'attention abordés dans le cadre de la Conférence de l'ACPR du 4 novembre 2014.

Les missions dévolues au Responsable de la Fonction clé « Vérification de la Conformité » notamment en matière de protection de la clientèle ont été définies dans le cadre de la Politique de Conformité Groupe

validée le 30 juillet 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Cette Politique aborde notamment :

- Les principes d'exercice et d'organisation de la Fonction clé de « Vérification de la Conformité » ;
- La protection de la clientèle et la gestion des risques de non-conformité correspondants ;
- La gestion des conflits d'intérêts ;
- Les règles en matière d'Éthique et de Déontologie au sein du Groupe.

Par ailleurs, la Politique de rémunération Groupe a été validée le 27 mai 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Concernant la rémunération variable des commerciaux salariés des Caisses Régionales, des principes directeurs communautaires ont été définis. Ils visent notamment à :

- Améliorer la connaissance de nos clients, assurer le respect des règles de souscription et contribuer à la maîtrise technique via l'utilisation des moyens les moins coûteux ;
- Favoriser une posture relationnelle permettant la mise en œuvre du devoir de conseil et de l'obligation d'information précontractuelle vis-à-vis du client et développer une démarche de vente globale, reposant sur la détection des besoins du client et la qualification de leur intérêt ;
- Assurer une relation client plus proche et plus régulière.

Groupama Centre-Atlantique a décliné ces principes dans le cadre de sa stratégie et son périmètre d'intervention. Ils sont formalisés dans ses propres politiques de Conformité et de Rémunération en cohérence avec celle du Groupe.

Au niveau Groupe, ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers en Comité des Risques Opérationnels Groupe. Ils sont relayés dans les entreprises françaises du Groupe lors des Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens. Leur mise en œuvre à Groupama Centre-Atlantique est coordonnée et suivie par la Direction Audit, Risques, Contrôles et Conformité en relation notamment avec les directions commerciales et métier assurance.

En outre, Groupama Centre-Atlantique a pris notamment en compte :

- Les montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC du Groupe visant à renforcer la conformité des dispositifs de « recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie » (Recommandation 2013-R-01 du 8 janvier 2013). Dans ce contexte, elle a déployé le module de formation Groupe correspondant préalablement à la montée de version d'octobre 2015
- L'actualisation du dispositif d'évaluation des commerciaux dans le cadre de la « labellisation » de ces derniers.

Au regard des contrôles sur place réalisés par l'ACPR au sein de Groupama Gan Vie portant sur les contrats en déshérence, Groupama Gan Vie et le Groupe s'assurent de l'intégration des demandes de l'ACPR dans le plan d'actions ad hoc et que celui-ci fait l'objet d'un suivi rigoureux.

b) – 4 La conformité en matière de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

1) Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB - FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- Surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- Favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information,
- Présente un tableau de bord semestriel à la direction générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe,
- Assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi,
- Assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- D'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB-FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- D'une charte d'organisation de la LAB-FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

L'entité dispose d'un responsable LAB-FT, chargé de veiller à la conformité du dispositif et à l'application des obligations législatives et réglementaires, et d'assurer la coordination avec le groupe.

Il est chargé, notamment de :

- Elaborer les règles écrites, définir et actualiser les procédures et en assurer la diffusion,

- Proposer et suivre les actions de formation décidées,
- Etablir un compte rendu destiné au conseil d'administration,
- Alerter ou informer la direction de tout événement grave ou marquant,
- Effectuer l'instruction des dossiers,
- Effectuer les déclarations de soupçon pour l'activité IARD et de répondre à toute demande de TRACFIN,
- Fournir au Secrétariat Général de Groupama SA les informations nécessaires à l'élaboration du compte rendu trimestriel.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de distributeur assurance vie pour le compte de Groupama Gan Vie, et Banque pour le compte de Groupama Banque, l'entité dispose d'un correspondant régional pour chacune de ces entités.

Ils sont chargés, notamment de :

- Assurer la diffusion des règles internes et instructions de Groupama GAN VIE, de Groupama Banque,
- Instruire les dossiers,
- Transmettre les dossiers à leur correspondant/déclarant TRACFIN,
- Remonter des informations.

2) Les actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Centre-Atlantique

Les actions menées au sein de l'entreprise pendant l'exercice écoulé

Plusieurs actions majeures ont été conduites sur l'exercice 2015 :

- L'entreprise a pris en compte la baisse du plafond des paiements espèces et mis en place un dispositif visant à substituer au paiement espèces des primes d'assurance IARD, des paiements par prélèvement – TIP – chèque – paybox ou mandat cash.
- Un contrôle a posteriori a été mis en place sur tous les mouvements et opérations de gestion des clients sous vigilance.
- Un contrôle de niveau 2 a été réalisé sur le contrôle managérial effectué par les responsables commerciaux dans le cadre de la procédure d'identification des nouveaux clients.
- Un contrôle de niveau 3 a été réalisé par l'audit de GGVIIE sur le recueil et l'actualisation des données client dans le cadre de la distribution assurance vie.

Les actions de formation et d'information réalisées

Au niveau du groupe (périmètre France)

Deux bagages de formation spécialement dédiés à la LAB - FT sont proposés.

- Bagage groupe de formation à distance (par e-learning)

Ce bagage de sensibilisation à la LAB - FT par e-learning, conçu par le groupe et régulièrement actualisé, est destiné à l'ensemble des collaborateurs concernés via la plateforme Arobase.

Il a fait l'objet en 2015 de travaux de refonte, de modernisation et d'actualisation. La nouvelle version est disponible sur la plateforme Arobase depuis mai 2015.

- Bagage de perfectionnement acquis auprès du CFBP (Centre de Formation de la Profession bancaire)

Ce bagage, proposé aux entreprises adhérentes de la FFSA et acquis par Groupama SA auprès du CFBP, comprend quatre modules spécialisés : module « assurance vie », module « assurance de dommages », module « mixte » (Vie/Banque/IARD) et module « général » (destiné aux fonctions supports). Il est mis à disposition des entreprises du groupe depuis avril 2013.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

Une action de formation engagée les exercices précédents a été poursuivie et étendue à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, quel que soit le métier.

Le responsable LAB FT, le correspondant GG Vie, ont participé régulièrement aux réunions et groupes de travail organisés par GSA et GG Vie.

Concernant la formation e-learning de sensibilisation LAB-FT dispensée en 2015 :

- 68 personnes ont suivi le module e-learning de sensibilisation LAB-FT,
- 39 ont suivi le profil général,
- 28 ont suivi le profil Vie,
- 35 ont suivi le profil IARD,
- 466 ont suivi le profil Mixte.

Le plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

Groupama SA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'informatisation visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a été marquée par la finalisation du déploiement de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe et par la réalisation de travaux d'évolution et de fiabilisation des outils Vigiliste et VigiDS.

Le profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil permet de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre France).

Cet outil détermine des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis. Il paramètre des scénarios de surveillance qui déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

S'agissant de l'activité bancaire, l'outil Vigiprofil est opérationnel depuis début 2013. Il comporte 35 scé-

narios de surveillance. Afin de renforcer la couverture du risque, un lot de scénarios complémentaires sera à l'étude à compter de 2016.

S'agissant de l'activité vie/épargne, l'outil a été mis en production fin avril 2014. Il comprend à ce jour 15 scénarios actifs. 8 scénarios complémentaires sont en cours d'analyse.

Afin de renforcer la couverture du risque (nouvelles pratiques des blanchisseurs, recommandations Tracfin, etc.) dans le cadre des activités vie et banque au sein du groupe, 21 évolutions sont déjà recensées dans Vigiprofil, dont 11 portent sur la création ou l'évolution de scénarios existants.

Les actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, menées en 2014, ont été poursuivies en 2015 auprès des utilisateurs de l'outil. A ce jour, plus de 70 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

La détection et le traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste permet la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation, à savoir :

- Les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés comme étant à risque en matière LAB/FT ;
- Les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé), avec un accès manuel pour des contrôles unitaires accessible à l'ensemble des entreprises (accès libre),
- Pour les entreprises n'utilisant pas l'OAV Groupe de Gestion de la relation Client (GRC), des rapprochements unitaires périodiques des bases clients avec les bases de Vigiliste sont effectuées à la demande des entreprises.
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, certaines filiales ont choisi d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

La base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS

Vigids est la base des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et de consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont intervenues au cours de la période sous revue en vue d'élargir son accès aux caisses régionales et filiales Gan et de permettre l'échange d'informations sur les contenus des déclarations de soupçon et les dossiers placés sous vigilance renforcée, entre personnes habilitées, pour les clients communs aux activités d'assurance vie, d'assurance

de dommages et de banque.

Le déploiement de la nouvelle version de l'application (formation, habilitations, mise à disposition de la nouvelle version, etc.) est planifié en 1er semestre 2016.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

Le traitement automatisé de détection des « Personnes Politiquement Exposées » étrangères et des personnes figurant sur les listes de terroristes, est actif sur l'entité et exploité.

En complément, Groupama Centre-Atlantique a mis en production en avril 2014 le profilage de la relation client au travers l'exploitation de l'outil Vigiprofil développé par le groupe.

Groupama Centre-Atlantique s'appuie sur les outils :

- Vigiprofil - Profilage de la relation client : 3 utilisateurs ont été formés et les traitements sont assurés régulièrement depuis la mise en service en 2014,
- Vigiliste : Détection et traitement des listes de personnes sensibles : L'outil est consultable en accès libre par l'ensemble des collaborateurs de GROUPAMA Centre-Atlantique,
- Scoring STAT LAB Entrée fonds : Analyse renforcée par le Responsable LAB-FT et émission fiche scoring systématiques, pour toute entrée de fonds > 150 K€ (mise en application depuis 2008),
- Scoring STAT LAB Sortie Fonds : Analyse renforcée par le Responsable LAB-FT et émission fiche scoring sur scénarios retrait, cumul retraits + versements (mise en application 2014).

Le traitement des alertes est assuré régulièrement par le responsable LAB-FT ou les personnes qui ont reçues délégation (3 utilisateurs réguliers) depuis la mise en service en 2012.

368 alertes VIGIPROFIL ont été traitées en 2015, selon les scénarios suivants :

- A07 - Ajout/modification RPP - Seuils relatifs à partir de 5 000 Euros
- A08 - Contrôles renoncations à garantie
- A09a - Contrôles rachats précoces - Client non frontalier
- A09b - Contrôle des rachats précoces - Client frontalier
- A10b - Comparaison des cumuls de rachats totaux ou partiels et cumul de versements - Client non frontalier
- A10d - Comparaison des cumuls de rachats totaux ou partiels et cumul des versements - Client frontalier
- A11 - Souscription atypique
- A12 - Contrôles versements en cumul sur plusieurs contrats
- A21 - Clients déclarés TRACFIN => traité par la Conformité LAB
- A22 - Client sous surveillance => traité par la Conformité LAB
- A23 - Versements par un client non résident fiscal en France
- A24 - Rachat total ou partiel par un client non résident en France
- A24 - Rachat total ou partiel par un client non résident en France

Les déclarations de soupçon : bilan 2015

Les données du secteur assurance (Données Tracfin)

2015	2014	2013	2012
NC	1423	1 169	1 059

Les données de Groupama Centre-Atlantique

2015	2014	2013	2012
4	5	0	1

Pour 2015, aucun retour n'a été reçu de la part de TRACFIN et les déclarations portent sur :

- 1 soupçon d'abus de bien social,
- 1 soupçon de montage juridique sans justification économique,
- 1 fraude à l'assurance,
- 1 refus de produire la justification/vol espèces.

Par ailleurs,

- 2 dossiers ont été détectés dans le cadre de la demande d'assurance de véhicules de forte valeur.
- 2 dossiers ont été détectés dans le cadre de la procédure d'échange mise en place avec les correspondants fraude des services sinistre.

3) Les actions menées en matière de contrôle

Au niveau du groupe

Le risque lié à la LAB-FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA et le Comité Exécutif Groupe. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique

Concernant l'organisation du contrôle permanent

Le risque lié à la LAB-FT est rattaché à la Direction Audit Risques Contrôles et Conformité et suivi par le Pôle Contrôle Permanent & Conformité / Gestion des risques.

Il fait l'objet d'une présentation par le responsable LAB-FT et d'une sensibilisation, dans chacune des promotions de nouveaux entrants commerciaux.

Il fait l'objet de rappels ponctuels des procédures et/ou d'opérations de communication et d'information auprès de collaborateurs.

En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama Centre Atlantique, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place.

Concernant les contrôles réalisés pendant l'exercice écoulé, moyens et méthodes utilisés

En assurance dommage, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- Un point de contrôle LAB-FT intégré aux fiches de contrôle managérial en production et sinistre, contrôle de 1er niveau,

- Un contrôle managérial de niveau 1 sur le recueil de la CNI pour les nouveaux clients, et un contrôle de niveau 2 réalisé en 2015,
- L'examen conjoint avec le responsable LAF des dossiers de fraude ou tentative de fraude en IARD,
- L'examen par le responsable LAB-FT des demandes de souscription des véhicules de valeur élevée qui lui sont soumises,
- Un traitement des alertes Vigiliste par le responsable LAB-FT.

En assurance Vie, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- Un contrôle managérial effectué par l'unité de gestion sur les entrées et sorties de fonds, contrôle de 1er niveau,
- Un contrôle permanent de niveau 2 est effectué par un collaborateur non opérationnel dans le cadre de la délégation de gestion avec Groupama GAN Vie,
- Un contrôle systématique par le responsable LAB-FT des dossiers de versement supérieurs à 150 K€, à mode de paiement atypique ou profession à risque,
- Un contrôle des prestations rachats précoces et importants,
- Un traitement des alertes Vigiliste,
- Un traitement des alertes Vigiprofil dans le cadre des scénarios actifs,
- Un contrôle par requête sur les paiements atypiques (chèque de tiers, chèque de banque,...),
- Un contrôle sur les « résidents étrangers », résidents nationaux au moment de la souscription,
- Participation du contrôleur aux 2 réunions plénières LAB-FT (juin et décembre 2015).

Le contrôle porte notamment sur les éléments d'identification et de connaissance client, justification de l'origine des fonds, justification de la destination des fonds, les moyens de paiement, la cohérence de l'opération et tout élément atypique.

Les anomalies détectées et mesures correctives engagées/envisagées

Une sensibilisation des équipes commerciales, équipes de souscription et sinistres est envisagée en 2016, pour l'IARD.

Concernant l'activité VIE, la généralisation début 2016 du recours à l'outil de souscription ISICLIC doit conduire à une sécurisation des opérations, au travers les règles, plafonds et blocages intégrés.

L'organisation du contrôle périodique

Un contrôle de niveau 3 a été effectué en 2015 par l'audit de GROUPAMA GAN VIE sur le devoir de conseil à conduit à auditer le processus de recueil et d'actualisation des données client.

4) Les évolutions réglementaires et professionnelles

L'adoption de la quatrième directive « lutte anti-blanchiment »

La directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, dite « IVème directive », a été adoptée le 20 mai 2015. Son entrée en vigueur a été fixée au 25 juin 2015, les Etats membres

disposant d'un délai de deux ans pour la transposer dans leur droit interne. Elle complète et renforce le dispositif précédent issu de la troisième directive.

Parmi les apports de cette directive, on peut citer l'extension du dispositif aux « Personnes Politiquement Exposées – PPE » nationales – actuellement applicable aux « PPE » étrangères, ce qui aura un impact important sur le nombre d'alertes générées par les outils de détection des personnes sensibles (Vigiliste pour le groupe) et la gestion des dossiers correspondants. Une étude est en cours afin de rendre opérationnelle la production des alertes correspondantes.

La modification du code monétaire et financier et « communication systématique d'informations »

Afin de renforcer la lutte contre les circuits financiers illicites qui ont recours à des moyens de paiement anonymes, l'article L.112-6 du CMF relatif à l'interdiction du paiement en espèces (ou au moyen de monnaie électronique) de certaines créances a été modifié : le seuil, applicable lorsque le débiteur est résident français ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, a été abaissé de 3 000 à 1 000 euros.

Cette modification, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2015, concerne le paiement des cotisations d'assurance.

Les critères de sélection des opérations en espèces ont été adaptés dans les scénarios Vigiprofil de Groupama Gan Vie afin de prendre en compte ces évolutions. Cette modification de seuil a été anticipée au niveau de l'assurance IARD et fait l'objet d'un suivi spécifique.

L'actualité de l'ACPR

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé deux décisions de sanction en juin et juillet 2015 dans le domaine de la lutte anti-blanchiment pour des activités d'assurance vie :

- La première à l'encontre de la Mutuelle d'Ivry La Fraternelle (avertissement et sanction pécuniaire de 500 000 euros). Parmi les griefs retenus par la Commission, on peut citer : une classification des risques inadaptée et des procédures internes incomplètes, des informations de connaissance client insuffisantes, un dispositif de surveillance des opérations insuffisant, de nombreux défauts de déclarations à Tracfin. La décision prend en compte les actions entreprises par la mutuelle pour remédier aux carences constatées et sa petite taille (50 salariés).
- La seconde à l'encontre de Generali Vie (blâme et sanction pécuniaire de 5 millions d'euros). Parmi les griefs retenus, on peut citer :
 - une classification des risques incomplète et des outils de suivi de la relation d'affaires et de détection des anomalies non adaptés et insuffisants,
 - des mesures de vigilance constante insuffisantes en matière de vérification de l'identification du client et du bénéficiaire effectif ainsi que d'actualisation de la connaissance client,
 - une détection des « Personnes politiquement exposées – PPE » effectuée sur base déclarative du client et non de façon automatisée durant toute la relation d'affaire,
 - une insuffisance dans l'obligation d'effectuer un examen renforcé de certains dossiers dont les montants ou opérations l'auraient néces-

sité, et pour lesquels il n'a pas été effectué de déclaration de soupçon ou ont été effectuées des déclarations tardives.

Cette décision de la Commission des sanctions de l'ACPR est la première à prononcer pour le secteur de l'assurance vie, dans le domaine de la LAB-FT, une sanction pécuniaire de cette importance.

Dans ce contexte, Groupama Gan Vie a procédé à examen de celles-ci et a identifié des plans d'actions à déployer afin de renforcer la conformité du dispositif LAB- FT correspondant. Certains de ces axes d'amélioration ont déjà été déployés en 2015, d'autres restent à planifier en 2016.

La révision des lignes directrices conjointes ACPR/Tracfin relatives à la déclaration de soupçon

Les principaux objectifs de cette révision sont de procéder à une actualisation suite aux modifications réglementaires intervenues depuis 2010, date de publication des lignes directrices précédentes, mais également de les compléter et de les préciser.

On peut noter en particulier un renforcement des exigences concernant : le profilage de la relation d'affaires, les cas d'examen renforcés, dont les cas de rapatriement de fonds en provenance de l'étranger, les cas de déclarations de soupçon, en particulier en cas de fraude organisée aux organismes sociaux. Les lignes révisées ont été publiées le 19 novembre 2015.

L'actualité de Tracfin

Le rapport d'activité pour 2014

Dans son rapport annuel d'activité publié en avril 2015, Tracfin note une forte hausse du nombre des déclarations de soupçon reçues (+34 % par rapport à 2013, avec près de 37 000 déclarations) et une augmentation des déclarations effectuées par les professions financières (34 000 contre 25 000 en 2013), avec toujours une forte contribution du secteur bancaire (86 %). Cette hausse est en partie expliquée par un accroissement des signalements de cas de fraude fiscale.

S'agissant du secteur des assurances, Tracfin souligne l'insuffisante implication et la faiblesse déclarative de ce secteur comparativement à son poids dans l'économie française. Il considère que malgré une augmentation du nombre de déclarations reçues des compagnies d'assurance (1423 contre 1169 en 2013), la participation du secteur au dispositif LAB/FT reste perfectible.

On peut également noter que dans son rapport, Tracfin signale des cas typologiques pour le secteur des assurances dont un cas de soupçon de donation déguisée par des versements sur un contrat d'assurance vie par un tiers au contrat et un cas de fraude aux mutuelles dans le cadre de remboursements de frais d'optique.

Le rapport relatif aux « Tendances et analyses des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour 2014 »

Tracfin a publié en juin 2015 un rapport évaluant les risques de blanchiment, cette démarche s'inscrivant dans le cadre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Parmi les points abordés, Tracfin mentionne les enjeux économiques et financiers que représente le secteur de l'assurance et la mise en place du fichier FICOVI. Il appelle également à maintenir la vigilance à l'égard des risques connus et notamment les cas de soupçon de blanchiment d'abus de biens sociaux et de fraude fiscale dans le cadre d'un montage reposant sur l'uti-

lisation de bons de capitalisation dont les rachats ont été versés sur un contrat d'assurance vie.

c) L'évaluation des placements et de la qualité des actifs

En amont de la décision d'investissement, des analyses sont menées suivant les types de placements. Ces analyses couvrent une sphère très large puisqu'elles intègrent les contraintes financières, les contraintes réglementaires, les contraintes comptables et fiscales et les contraintes liées à la mise en place en 2013 d'un dispositif de limite de risques.

Le dispositif de limites de risques est décliné en limites primaires sur les grandes classes d'actifs et en limites secondaires selon une segmentation plus fine à l'intérieur de ces mêmes grandes classes d'actifs. Il vise à encadrer la prise de risques pour protéger le capital, le ratio de solvabilité et les ressources de l'entreprise.

Ce dispositif permet d'anticiper les menaces recensées dans la cartographie des risques telles que la couverture imparfaite, le risque crédit, le risque d'enregistrement comptable inexact ou le manquement aux obligations fiscales.

Ces analyses sont présentées lors de comités hebdomadaires d'actifs, mis en place afin de surveiller régulièrement la qualité des actifs détenus en portefeuille. Ce comité est composé du directeur financier, du responsable du pôle comptable et financier, et du responsable du contrôle financier et de l'analyse financière.

De plus, des contrôles a posteriori sont effectués à l'aide des reporting suivants :

- Tableaux de bord mensuel de l'état des actifs, suivi du réalisé/prévisionnel,
- Rapports sur la politique financière au conseil d'administration,
- Rapport annuel de solvabilité destiné à l'ACPR.

Une transparence du portefeuille des OPCVM a été mise en place en 2013.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, la société a mis en place des outils de pilotage incluant notamment :

- La détermination de comptes de résultats et d'éléments de bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central,
- Des prévisions de cash-flow régulièrement mises à jour.

Les bases d'une gestion actif-passif sont en place. L'objectif est de contrôler la bonne adéquation entre les passifs et les actifs en adossant aux passifs classés par durée des actifs plus ou moins liquides. L'étude repose sur l'hypothèse d'une situation en run-off. La démarche est annuelle.

Cette analyse permet de conclure que le passif à faible ou moyenne durée (jusqu'à 5 ans) est couvert par des actifs très liquides (trésorerie, OPCVM, obligations).

Dans le cadre de cette gestion, les actifs stratégiques sont affectés en priorité aux fonds propres, puis à l'endettement ; les autres actifs sont affectés aux provisions techniques, les actifs les plus liquides étant affectés aux provisions à développement court, afin d'assurer la cohérence des durées des actifs et des passifs et de minimiser les risques de liquidité (adossement des tombées d'échéances de l'actif et du passif).

D'autres contrôles a posteriori sont effectués pour garantir le respect permanent de :

- La conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs du conseil d'administration,
- La conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances.

L'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés :

- La gestion des placements est effectuée par le directeur financier qui fonde ses décisions sur diverses analyses personnalisées. Dans le cadre d'une optimisation des investissements, il peut avoir recours à des gestionnaires externes au travers d'OPCVM spécialisés ou de mandats de gestion. Leur sélection repose sur des approches multi critères combinant des filtres quantitatifs (performance, volatilité) et des filtres qualitatifs (notation, qualité de gestion),
- Des reportings mensuels, trimestriels et annuels sont élaborés : valorisation du portefeuille de valeurs mobilières cotées avec suivi des principaux indicateurs de risques,
- Des analyses des poches d'investissements avec benchmarking : les investissements sont comparés par nature et avec des indices de marché,
- Le suivi du risque crédit : chaque mois, les notations des émetteurs et des dettes en portefeuille sont recensées,
- La maturité et durée du portefeuille obligataire,
- La structure des actifs : un inventaire est élaboré mensuellement pour contrôler les pourcentages alloués par catégorie,
- Le suivi du résultat financier et des plus-values réalisées : le suivi des plus ou moins-values du portefeuille est réalisé via des outils informatiques (CHORUS) qui contrôlent le respect des règles administratives et comptables,
- Le suivi des entrées et des sorties,
- La mesure des performances,
- Le suivi des filiales et participations,
- Le suivi de la trésorerie en date de valeur : l'objectif est de gérer la trésorerie à zéro pour optimiser les produits financiers,
- Le contrôle exhaustif des limites de détention : ratios de liquidité, ratios de dispersion, ratios de congruence,
- Le contrôle des besoins de constitution de provisions pour risque d'exigibilité,
- Le contrôle budgétaire.

d) Le contrôle des placements et la séparation des tâches

Les orientations en matière de placements sont définies par délégation du conseil d'administration au directeur général, subdéléguee au directeur financier en intégrant les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie,

- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - Taux fixes, taux variables, duration, éventail des signatures autorisées (green list),
 - Répartition géographique ou sectorielle pour les actions,
 - Immeubles d'habitation ou de bureaux pour l'immobilier.
- La politique générale de maîtrise des risques : programme de couverture, dotation des réserves, sensibilité du portefeuille coté aux risques de marché.

Les collaborateurs de la direction financière sont tenus à un engagement de confidentialité.

Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans le document de référence de la commission financière.

Les décisions et le suivi correspondant sont délégués au directeur financier qui rend compte au directeur général.

Un mandat de gestion a été établi avec Groupama Asset Management. Il fait l'objet d'un reporting mensuel (performance, liquidité, sensibilité, duration, taux actuariel, stratégie prévisionnelle d'investissement et de rendement).

Le mandataire s'engage à respecter les ratios réglementaires et internes au groupe en termes de dispersion, de qualité de l'émetteur ainsi que les règles de conformité et de limites de risques.

Le calendrier des opérations et de reporting est ajusté aux contraintes des arrêtés de comptes.

Le processus de gestion des placements, élaboré en concertation avec les commissaires aux comptes, repose sur une stricte séparation des tâches entre les différents acteurs impliqués : directeur financier et pôle comptable & financier.

- Le directeur financier est en charge des choix des placements dans les limites fixées par le directeur général sur délégation du conseil d'administration, des modélisations actif-passif, de l'allocation d'actifs, du pilotage de la relation avec les prestataires, du suivi de la constitution du résultat financier et de la construction d'un reporting.
- Le pôle comptable & financier est en charge des opérations de saisie, de validation, d'exécution des transactions et de reportings.
- Le middle office placements s'assure de la bonne exécution des transactions (quantité, prix d'achat, règlement et livraison, respect des dates de valeur), de la transmission des ordres de mouvement, de la construction de reportings détaillés.
- Le back office placements a en charge la saisie et la validation comptables des opérations, des divers rapprochements et de la diffusion des états comptables.
- Le trésorier procède après validation ci-dessus aux règlements des opérations financières.

La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par la direction financière.

e) 1- Le contrôle des risques liés aux engagements de l'entreprise

- a - Groupama Centre-Atlantique identifie et évalue les risques de toute nature auxquels elle est confrontée du fait de ses activités. La cartographie qui en résulte est complétée par un diagnostic des mesures de contrôle des risques, qui doit donner lieu à des plans d'amélioration visant à une réduction des risques résiduels.
- b - Groupama Centre-Atlantique procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les commissaires aux comptes. Sur cette base, Groupama Centre-Atlantique réalise son rapport de solvabilité.
- c - Groupama Centre-Atlantique établit des règles de souscription et définit les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA et sur la base des statistiques par branche et catégorie observée sur les portefeuilles en cours de Groupama Centre-Atlantique.
- d - Groupama Centre-Atlantique contrôle le respect de ces dispositions grâce à l'intégration des tarifs, de modèles de conditions particulières des polices à émettre dans le système d'information utilisé par les souscripteurs et grâce à une politique de contrôle des souscriptions. L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

e) 2 - La conformité des pratiques en matière de cession en réassurance

Les principes régissant la réassurance interne Groupama

Conformément aux dispositions de l'article R 322-120 du code des assurances, l'ensemble des caisses de réassurance mutuelle agricoles régies par ce même code et par l'article L771-1 du code rural ont signé avec Groupama SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une convention de réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de leur circonscription.

Cette convention stipule que les cessions effectuées par les caisses régionales doivent à la fois permettre à Groupama SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations. Elle est conclue, sous réserve des cas très spécifiques prévus pour sa résiliation, pour une durée égale à la durée de Groupama SA.

Par cette convention, les caisses Régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de Groupama SA dans les conditions déterminées par sa section II « règlement général de réassurance ». Elles s'engagent à décider les modifications du règlement général de réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixée par la convention. Les décisions sont

préparées par un groupe de travail « réassurance » (cf. infra) associant les représentants compétents de l'ensemble des caisses régionales.

Par construction, Groupama SA est donc l'unique réassureur des caisses régionales ; la réassurance de chaque caisse ne résulte pas d'une mise au point et d'une négociation bilatérale avec Groupama SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du groupe, dans le respect de principes de responsabilité et d'équité entre caisses régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le règlement général sont menés en concertation avec l'ensemble des caisses, qui vérifient que l'adéquation des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante.

Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part ; cette règle permet d'associer Groupama SA à l'évolution globale des activités des caisses régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties ; en favorisant l'équilibre général des opérations de Groupama SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des caisses dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de Groupama SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le règlement général (quote-part, excédent de sinistre ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par Groupama SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

Les procédures de contrôle

L'instance de pilotage Groupama

Le groupe de travail réassurance de Groupama se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de Groupama SA et des caisses régionales. Il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant avant soumission pour approbation des caisses régionales au sein d'une réunion des directeurs généraux des caisses régionales et du directeur général de Groupama SA, puis à l'approbation du conseil d'administration de Groupama SA.

Le contrôle intégré

Comme pour l'ensemble des caisses régionales, le calcul des cessions de réassurance de Groupama Centre-Atlantique est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont alimentées automatiquement par Groupama Centre-Atlantique.

Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée. Le paramétrage des modalités de réassurance annuelles (présentées dans le document Groupama mis à jour annuellement « modalités de réassurance »), accessibles dans l'applicatif, est vérifié par les responsables concernés de la direction financière.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par les pôles sinistres de Groupama Centre-Atlantique et par le Département technique Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA sur la base d'un applicatif « avis de sinistres » interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié, interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

Les tests de contrôle

Le département « réassurance interne des caisses régionales » de la direction réassurance de Groupama SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département « comptabilité réassurance interne » de la direction réassurance dans l'applicatif informatique spécialisé.

Le secteur Comptabilité technique de Groupama Centre-Atlantique contrôle en outre l'exactitude des paramètres de calcul réassurance saisis par le département « comptabilité réassurance interne » de la Direction Réassurance de Groupama SA dans l'applicatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de réassurance Interne provenant de Groupama Centre-Atlantique sont contrôlés par :

- Le secteur Comptabilité technique avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres,
- La direction pilotage et contrôle de gestion de Groupama SA, par rapprochement avec les prévisions de Groupama Centre-Atlantique et avec le budget Groupama SA,
- Le secteur comptabilité générale et la direction finance groupe de Groupama SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la direction réassurance interne de Groupama SA sont présentés et explicités à ses commissaires aux comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse risques des plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la réassurance interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Centre Atlantique.

Par ailleurs, Groupama Centre-Atlantique, dans le cadre des risques « entreprises », peut être amené à souscrire un programme d'assurance ou il est co-assureur.

Cette part entre dans le cadre défini ci-dessus.

Concernant les activités de co-gestion sinistre, le département gestion conseil sinistres (« G.C.S. »), au sein de la direction dommages et services individuels de Groupama SA, assume, pour le compte du groupe dans son ensemble, de chaque entité et de Groupama SA, les contrôles des éléments suivants :

- L'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA,
- Le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA,
- La réalisation des actes de gestion, à partir des

informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

L'audit général Groupe

L'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque caisse régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction audit général Groupe de Groupama S.A.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du règlement général de réassurance.

e) 3 - La conformité des pratiques en matière de provisionnement

Un comité de gestion des provisions techniques, composé du directeur général, directeur général adjoint, directeur financier, directeur technique et actuariat, responsable comptable et financier et responsable contrôle de gestion, se réunit trimestriellement afin de gérer le pilotage des résultats techniques.

Groupama Centre-Atlantique applique le guide du provisionnement GROUPAMA déjà évoqué dans la partie précédente concernant la réassurance. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision dossier dont le montant, à l'ouverture et à chaque mise à jour, est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistre et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, les commissaires aux comptes.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement par la direction technique. Elles sont vérifiées par les commissaires aux comptes.

En complément, comme chaque caisse régionale et conformément à une décision prise par le groupe, Groupama Centre-Atlantique réalise depuis 2006 un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Etabli par la direction financière et la direction technique, ce rapport fait état :

- Après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement,
- D'une explicitation des méthodes utilisées,
- Des données comptables et du détail des évaluations obtenues,
- De l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

f) Le suivi de la gestion des sinistres et des modes de commercialisation

Groupama Centre-Atlantique est composée de services de gestion sinistres, chargés d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet d'un suivi mensuel par la réalisation de statistiques. Ce suivi porte notamment

sur le nombre de dossiers ouverts par type de police et sur le total des évaluations de sinistres à l'ouverture et celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements. Ces statistiques font l'objet d'un reporting mensuel auprès de la hiérarchie. Les sinistres graves font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi, dossier par dossier, par le responsable sinistre.

Les mesures de contrôle, tant hiérarchiques qu'intégrées, des activités « sinistres » répondent aux principaux risques répertoriés dans la cartographie des risques, à savoir les délais, la fraude, les indemnités et les dérogations.

Les mesures de contrôle, tant hiérarchiques qu'intégrées, des activités commerciales répondent aux principaux risques répertoriés dans la cartographie des risques, à savoir la formation, la rémunération, la délégation et la souscription.

g) L'élaboration et la vérification de l'information financière et comptable

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction financière qui s'assure du recensement exhaustif, de la valorisation et de la comptabilisation des flux en conformité avec les réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne permettant de fiabiliser les procédures d'inventaire et d'établissement des états financiers annuels sont :

- Les mesures de fiabilisation des arrêtés de comptes :
 - Élaboration de plannings détaillés des tâches,
 - Élaboration de pièces d'inventaire et de justificatifs de comptes validés par les responsables,
 - Constitution de manuels de procédures,
 - Rapprochement avec les comptes prévisionnels,
 - Le contrôle des systèmes d'informations,
 - Le contrôle hiérarchique.
- Les mesures de fiabilisation des interfaces : les données alimentées par interface dans SAP sont justifiées par des états venant des logiciels, en amont, dédiés aux différentes applications.
- Les mesures de sécurisation du système d'information comptable et réglementaire :
 - Les principaux logiciels comptables (SAP et CHORUS) comportent notamment des mots de passe personnalisés.
 - La sauvegarde des données est réalisée par le GIE Informatique (G2S).
- Un comité CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées) a été constitué pour piloter la cartographie du système d'information et effectuer sa mise à jour annuelle ainsi que la conservation des données et des traitements qui concourent à la détermination des résultats comptable et fiscal.

Groupama Centre-Atlantique suit les instructions de processus définies par Groupama SA pour la combinaison et la consolidation des comptes :

- Pilotage du résultat : dans le cadre de la PSO, les différentes directions (financière, technique, commerciale, des ressources humaines) fournissent au Contrôle de gestion les données nécessaires au pilotage du résultat.

- Les procédures de suivi des engagements hors bilan :
 - Les nantissements de titres de Groupama SA à notre profit sont suivis dans le progiciel CHORUS et contrôlés, d'une part avec les relevés de portefeuille titre reçus des établissements financiers, et d'autres parts avec les traités de réassurance. Ils font l'objet d'une déclaration de nantissement.
 - Les cautions bancaires sont suivies grâce aux attestations reçues des établissements bancaires.

Le Directeur financier a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

- Suite aux demandes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution concernant, d'une part la mesure du degré d'exposition au risque de crédit sur l'ensemble du portefeuille d'actifs cotés et d'autre part la réalisation de tests de sensibilité, une cartographie et surveillance étroite des actifs concernés par la crise du Subprime a été mise en place depuis l'été 2007. Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité a été effectuée.

3. La préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, Groupama Centre-Atlantique a en lien avec la direction Direction Financière du Groupe (DFG) poursuivi en 2015 ses travaux de préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2.

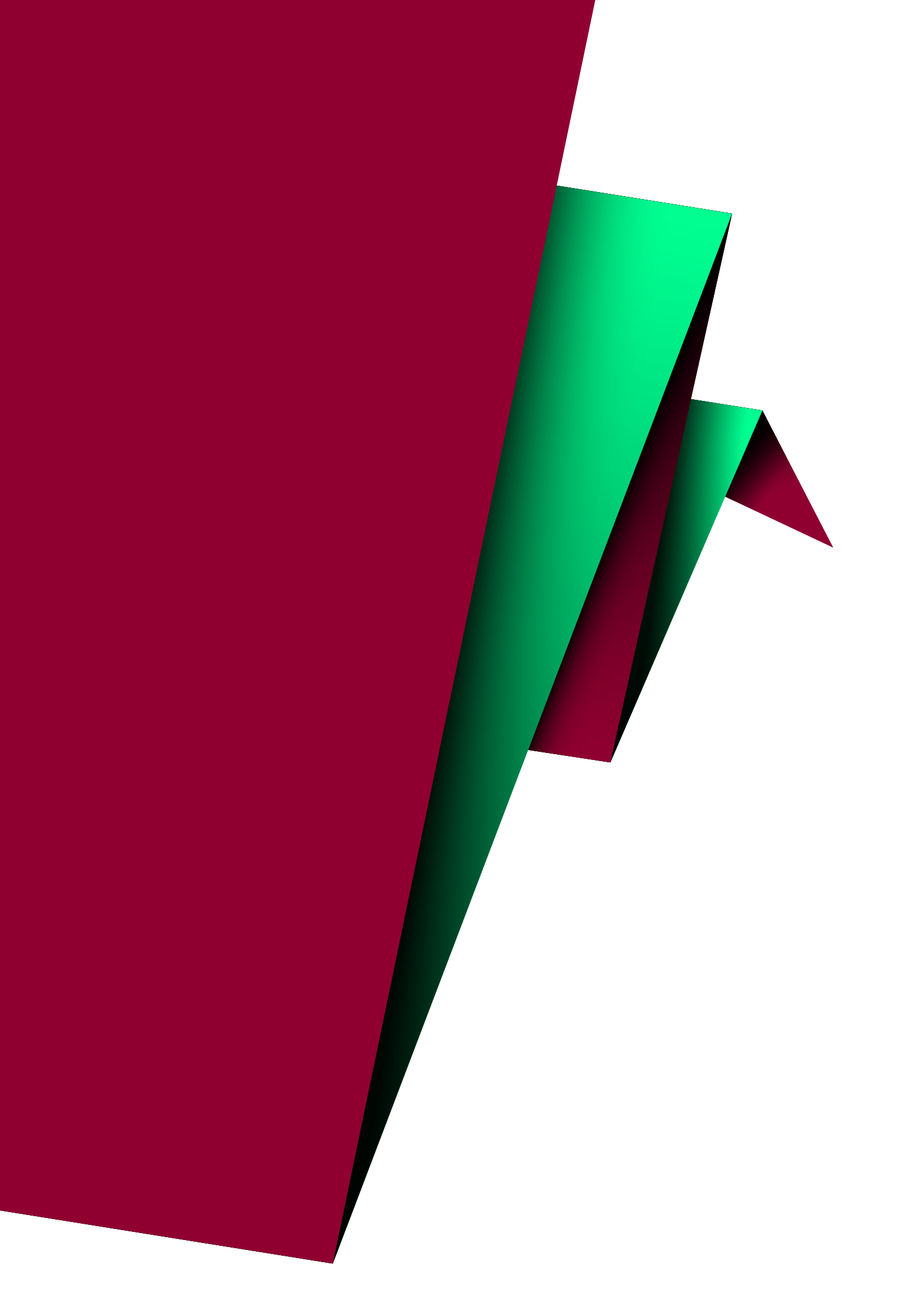
Dans ce cadre, Groupama Centre-Atlantique a :

- Participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et leurs évolutions, sur les processus envisagés et sur le rapport narratif de la phase préparatoire,
- Mis en œuvre l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA dans la dernière version de taxonomie XBRL,
- Participé aux collectes préparatoires de l'ACPR de juin et novembre 2015 avec la remise des états quantitatifs solo annuels au 31 décembre 2014 accompagnés du questionnaire de préparation, de l'annexe technique et du rapport narratif ainsi que la remise des états quantitatifs trimestriels au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, Groupama Centre-Atlantique a élaboré en 2015 les politiques écrites relatives au reporting à destination du superviseur et à la diffusion publique d'informations en cohérence avec les politiques élaborées par la Direction Pilotage et Résultats Groupe au niveau groupe et approuvées par le Conseil d'administration de Groupama SA du 30 juillet 2015. Ces politiques ont été approuvées par le Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique le 16 septembre 2015.

Les travaux se poursuivront en 2016 avec notamment :

- La remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :
 - des états quantitatifs ainsi que le rapport d'ouverture requis par les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne sur les données d'ouverture au 1er janvier 2016,
 - des états quantitatifs trimestriels requis par la BCE et les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne à chacun des trimestres 2016.
- Et la préparation de la remise intégrale des états Solvabilité 2 qui seront requis pour la première fois dans leur totalité sur les données au 31 décembre 2016.



Résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2016

Projet de résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2015, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 15 848 586,02 euros de la manière suivante :

- au compte « réserves complémentaires » une somme de 1 584 858,60 euros,
- au compte « réserves pour éventualités diverses » une somme de 792 429,30 euros,
- le solde du résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 au compte report à nouveau pour 13 471 298,12 euros.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale en approuve les termes.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, délibérant à titre ordinaire, constatant que le montant de la réserve de capitalisation, tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2015 approuvés à la première résolution de la présente Assemblée générale, s'élève à 14 830 176,85 euros, décide, en application de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015, le virement de ce montant au compte « réserves complémentaires ».

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, approuve l'adhésion de Groupama Centre-Atlantique, au « Régime de l'Indemnité Viagère des Présidents », contrat groupe conclu par la Fédération nationale Groupama au bénéfice des Présidents de Caisses régionales et des Présidents des Fédérations départementales.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique en date du 5 novembre 2015, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de l'Indre, de :

- Mme Isabelle DUVERGNE, Vice-présidente de la caisse locale Pays de Châteauroux

en remplacement de M. Claude LAFOND, décédé le 4 octobre 2015, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2 021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité

d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique en date du 28 septembre 2015, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de la Dordogne, de :

- M. Pascal DELTEIL, Président de la caisse locale Du Grand Bergeracois

en remplacement de M. Jean-Robert BOUCARD, atteint par la limite d'âge à la date du 29 septembre 2015, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2 021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 4, 17, 18, 32 et 37 des statuts joints audit rapport, qui a pour objet de permettre à Groupama Centre-Atlantique d'émettre des certificats mutualistes créés par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et de fixer les règles de leur fonctionnement.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 17 et 19 des statuts joints audit rapport, qui a pour objet de remplacer le fonds de solidarité des caisses de réassurance mutuelles agricoles par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir que chacune des caisses de réassurance mutuelles agricoles et leur organe central respectent les exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Cette modification des statuts entrera en vigueur à effet du 1er janvier 2016. En conséquence de la suppression du fonds de solidarité précité, le montant figurant au compte « fonds de solidarité » du bilan au 31 décembre 2015, soit 8 495 322,39 euros, est affecté au compte « réserve pour éventualités diverses ».

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

Dixième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise l'émission d'un montant de quarante-cinq (45) millions d'euros de certificats mutualistes, divisée en quatre millions cinq cent mille (4 500 000) certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de Groupama Centre-Atlantique.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant

d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucuns frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de Groupama Centre-Atlantique lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à Groupama Centre-Atlantique qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de Groupama Centre-Atlantique et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'Assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, du Registre du commerce ou de tout autre organisme.

Onzième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par Groupama Centre-Atlantique, ceci en application du programme de rachats de l'année 2016 ci-après arrêté :

Objectif du programme de rachats 2016

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Groupama Centre-Atlantique offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. À défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par Groupama Centre-Atlantique seront annulés par compensation, à due concurrence sur le fonds d'établissement de Groupama Centre-Atlantique.

Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2016 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Émetteur au titre de 2 016 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes

émis au 31 décembre 2016.

Les rachats réalisés par Groupama Centre-Atlantique ne pourront en aucun cas amener Groupama Centre-Atlantique à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2016, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2016 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 127 % après souscription des certificats mutualistes, contre 121 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de Groupama Centre-Atlantique au plus tard le 31 décembre 2016.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2016, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2016 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivants la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect.

Ils seront exécutés au plus tard le 15 février 2017.

Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2016 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2 016, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2016.

Douzième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par Groupama Centre-Atlantique, ceci en application du programme de rachats de l'année 2017 ci-après arrêté :

Objectif du programme de rachats 2017

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Groupama Centre-Atlantique offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. À défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par Groupama Centre-Atlantique seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de Groupama Centre-Atlantique.

Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2017 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Émetteur au titre de 2 017 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2017 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par Groupama Centre-Atlantique ne pourront en aucun cas amener Groupama Centre-Atlantique à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2017, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2017 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 156 % après souscription des certificats mutualistes, contre 140 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de Groupama Centre-Atlantique au plus tard le 31 décembre 2017.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2017, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées

au cours de l'année 2017 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2017 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2017

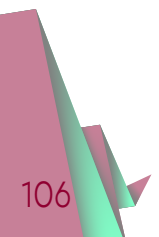
Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

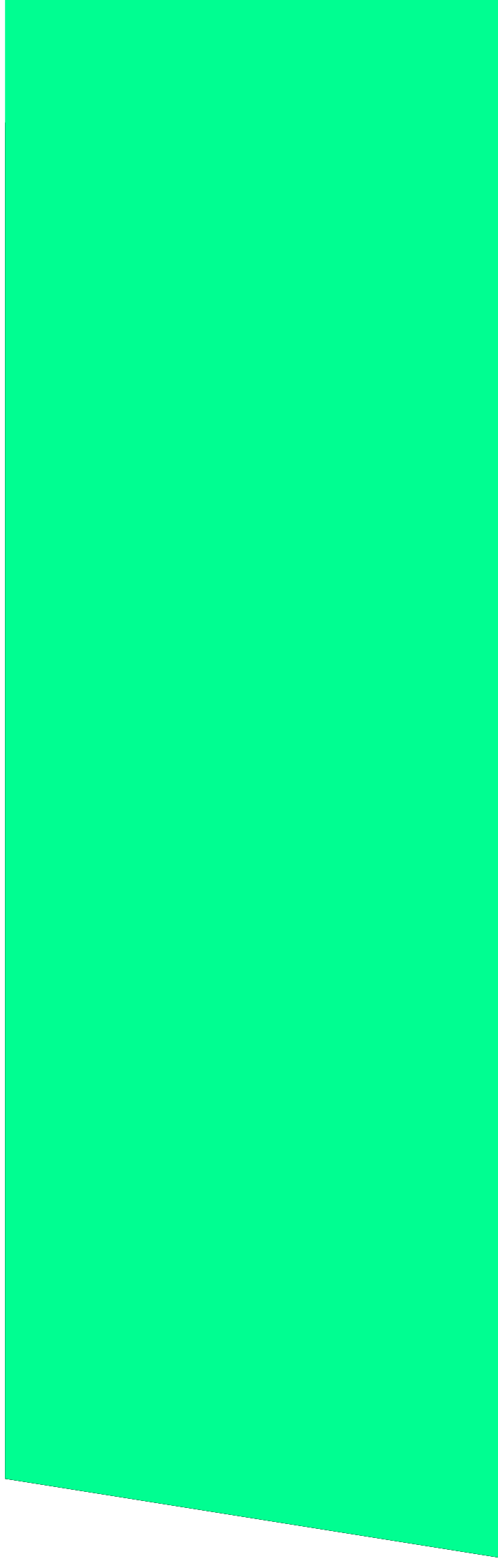
Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2017 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2 017, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2017 comme suit :

- au 30 juin 2017 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2017 ; et
- au 31 décembre 2017 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2018.

Treizième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'accomplir toutes les formalités légales.







Groupama

Centre-Atlantique

Siège social : 2, avenue de Limoges — CS 60001 — 79044 Niort Cedex 9

SIRET 381 043 686 00017 — APE 6 512 Z — Entreprise régie par le Code des assurances
Groupama Centre-Atlantique — Imprimerie Groupama
Février 2016